

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

62 ^e liste des souscripteurs.....	41
Le Comité. — Son œuvre. — Dîner pour célébrer le sixième anniversaire de sa fondation. — Conférence du Dr Follenfant sur « le sol et le climat de la Mandchourie ». — Mission de Lacoste.....	42
Le Chemin de fer du Yunnan.....	53
La Question du chemin de fer de Badgad, par R. C.....	54
Le Règne de Mouzaffer-ed-Dine et le mouvement réformiste persan.....	55
Le Panislamisme turc en Afrique et en Arabie et la presse arabe.....	59
Le Rachat des chemins de fer au Japon, par J. FRANCONIE.....	61
La Marine marchande japonaise.....	63
Variétés. — Pô Nagar de Nhatrang, par L. FINOT.....	66
Asie Française : Les recettes du budget de l'Indo-Chine. — Réglementation du commerce chinois. — La nécessité d'un cadastre au Tonkin. — Assemblée générale des planteurs au Tonkin. — Réformes laotiennes.....	69
Chine : Nouvelles écoles de Pékin (A. VISSIERE). — Le mouvement réformiste. — Les chemins de fer. — L'évacuation de la Mandchourie.....	73
Japon : La question japonaise en Californie.....	75
Asie Russe : Les richesses minérales de la Sibérie centrale. — L'organisation de la propriété sibérienne. — Les voyageurs de commerce américains et japonais en Asie russe. — Le fleuve Oural et la pêche.....	76
Arabie : Le mouvement du Nedjed.....	78
Perse : Les relations turco-persanes.....	78
Asie Anglaise : La visite de l'émir d'Afghanistan.....	78
Nominations officielles.....	78
Bibliographie.....	80

62^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Legeas, lieutenant d'infanterie.	20	»
* Victor de Lacroix, secrét. d'amb.	25	»
De Reinach, à Paris.	12	»
Louis Malibrant, à Paris.	25	»
Henri Simon, à Paris.	25	»
Lieut. Beigbeder, de l'infant. colon.	12	»
Du Réau, capit. d'infant.	15	»
Yvart, chef de bataillon d'infant.	12	»
Maurice Courant, à Ecully.	20	»
Lieut. J. Michel, de l'infant. colon.	12	»
Bibliothèque des officiers du 5 ^e tonkinois.	20	»
Emile Courtois, receveur des postes.	25	»
Société d'études indo-chinoises.	25	»
Comte de Chasteigner, château de Rouillon.	12	»
Rouet, consul de France.	12	»
R. P. Ruffier, à Jérusalem.	12	»
J. Villot, à Saint-Amant.	12	»
A. Durieu, préfet en retraite.	25	»
Command. Venel, de l'inf. colon.	12	»
Biblioth. des offic. du 103 ^e d'infant.	12	»
A. Hauchecorne, vice-consul de France.	15	»
<i>A reporter.</i>		360

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i>	360 »
G. Hauchecorne, vice-consul de France.	15 »
Deschryvène, au Grand-Montrouge.	12 »
Résident de France de Takéo.	12 »
Résident supérieur du Cambodge.	12 »
Colonel Gariel.	12 »
Brouet, chef de bataillon d'infant.	20 »
Emile Senart, de l'Institut.	300 »
Le Camus, capitaine d'artillerie.	12 »
R. P. Mesnage, des PP. Blancs.	12 »
Colonel Monlezun, à Paris.	25 »
Jules Prudhomme, à Nantes.	12 »
Mahéas, chef de bataillon d'infant.	12 »
Ed. Chavannes, de l'Institut.	25 »
Alby, résident de France.	50 »
Henri Lorin, professeur de Faculté.	12 »
Biblioth. de l'Université d'Aix.	12 »
De Trémont, capit. de cavalerie.	12 »
Norès, inspecteur des colonies.	27 »
Colonel de Grandprey.	12 »
Colonel baron Corvisart.	24 »
Martinie, lieut. de vaisseau.	75 »
Ratard, consul général.	25 »
Chambre de Commerce de Saïgon.	100 »
Baron J. de Neufville.	20 »
D ^r Pennel, à Paris.	25 »
* Joseph de Saint-Chamant, à Paris.	25 »
Guillain, député.	100 »
Louis André, professeur de lycée.	15 »
D ^r H. Brouillard, médecin-major.	12 »
Bibliothèque des offic. de Laokay.	12 »
Le général Lasserre.	25 »
Joseph Franconie, à Paris.	12 »
Biblioth. des offic. du 135 ^e d'infant.	25 »
Fouques-Duparc, secrétaire d'ambassade.	50 »
D ^r J. A. Bussière, à Bouchir.	12 »
Souscriptions diverses.	203 »
Total.	1.726 »

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6^e février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

LE COMITÉ

L'ŒUVRE DU COMITÉ

Le Comité de l'Asie Française entre dans sa septième année.

Les événements qui se sont succédé depuis 1901 ont justifié sa création et son programme. Jamais depuis les temps modernes, les affaires d'Asie n'ont joué un rôle plus important dans la politique universelle. La dernière guerre d'Extrême-Orient a altéré, pour un temps tout au moins, jusqu'à l'équilibre européen. Dans le Levant, les rivalités d'influences s'accroissent; il conviendra, dès lors, que notre politique y soit plus que jamais vigilante et active. En même temps, dans toute l'Asie, de la Chine à la Perse, des tendances nouvelles qui s'imposent à l'attention et commandent l'attitude des Européens, dominateurs ou simples commerçants, tendent à modifier les situations anciennes.

C'est assez dire l'importance qu'il y a pour notre pays à être impartialement instruit des mouvements de ce monde qu'entraîne une évolution rapide. Le Comité de l'Asie Française s'est efforcé de répondre à ce besoin selon le programme que lui traçait son fondateur, M. Eugène Etienne, lorsqu'il disait que le Comité devait se proposer de devenir « le Centre réunissant les nombreux enseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée et suivie en présence des problèmes asiatiques ». Il a tendu sans cesse, comme l'annonçait cet exposé, à « réaliser, en ce qui concerne l'Asie, la nécessaire émancipation intellectuelle du pays », qui, trop longtemps, n'a été renseigné sur l'Asie que par des organisations inféodées à nos concurrents, à nos rivaux. Nous avons fait de notre mieux pour mettre des informations impartiales et continues à la disposition du public, soit directement, soit par l'intermédiaire de la grande presse quotidienne qui s'est inspirée à plusieurs reprises de notre *Bulletin* et de nos Conférences. Nous voudrions faire encore plus à l'avenir.

L'éveil d'aspirations et d'inquiétudes nouvelles en Asie confirme ce souci d'une politique éclairée, fondée sur une observation sympathique aux indigènes, qui s'affirmait dans notre programme et s'est affirmé de plus en plus dans notre *Bulletin*. Notre président le déclarait dès la première heure : « En Indo-Chine, nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays et surtout la collaboration consentie, bienveillante des indigènes avec leurs maîtres politiques français... L'Indo-Chine française ne saurait vivre que si elle devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître

et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême Orient. » Ces paroles paraissent presque prophétiques si l'on songe aux événements qui se sont succédé en Asie depuis 1901. Plus que jamais une bonne politique indigène, toujours profondément pénétrée de justice et de bienveillance, jamais suspecte d'hésitation ni de faiblesse, doit être au premier plan de nos préoccupations. Les efforts que nous ferons pour qu'elle soit de plus en plus appliquée ne seront pas rendus superflus par la sympathie, trop souvent verbale et superficielle, que rencontre partout en France ce principe politique. Souvent les bonnes intentions trop faibles se brisent aux difficultés pratiques : l'absence d'observation sérieuse et sincère, l'insuffisance, chez quelques agents, de la haute culture intellectuelle, surtout de la dignité et de l'énergie morales; la prédominance de préoccupations fiscales dont la sanction est moins grave, mais plus immédiate; parfois la résistance d'intérêts particuliers qui essaient de confondre leur satisfaction avec l'œuvre coloniale que doit accomplir cette personnalité durable qu'est la France. S'il est vrai que la période de la conquête est close, il reste assurément à faire à ceux qui veulent que notre domination s'inspire toujours du sentiment de nos responsabilités et du souci de l'avenir national.

Les mêmes scrupules, la même politique fondée sur une observation attentive et une sympathie véritable doivent nous guider dans notre effort pour développer notre influence et étendre des affaires dans les pays d'Asie dont nous ne déte- nous pas la domination. Ajoutons qu'ils servent l'intérêt du contribuable français; car seule la politique coloniale qui s'en inspire est à la fois aussi peu onéreuse et aussi féconde que possible.

Telles sont les idées qu'une œuvre d'information et de doctrine comme notre Comité doit s'efforcer de répandre dans le public. Il nous est permis de penser que ces renseignements et les conclusions qu'ils imposent auront leur prix même pour un personnel politique auquel son instabilité et la fascination des luttes intérieures rendent plus difficile une action extérieure systématique et suivie.

Cette œuvre désintéressée et patriotique, sous des formes variées — politique et économique ici, là plus purement scientifique — embrasse toute l'Asie. Ses exigences augmentent avec la complexité des circonstances : de précieux concours l'ont fait vivre et grandir pendant six années. Puissent-ils continuer à la développer, de plus en plus nombreux et efficaces, dans l'avenir!

Janvier 1907.

Les vice-présidents,

EUG. ETIENNE.

GUILLAIN.

DE MOUSTIER.

Le président,

EMILE SENART.

DINER

POUR CÉLÉBRER LE SIXIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION DU COMITÉ

Le 15 janvier a eu lieu, à l'Hôtel Continental, un dîner pour célébrer le sixième anniversaire de la fondation du Comité de l'Asie Française. M. Emile Senart, de l'Institut, président du Comité, présidait assisté de M. Etienne, vice-président.

Parmi les assistants on remarquait : MM. Aymonier, ancien directeur de l'Ecole coloniale; de Almada Negreiros, géographe; capitaine Anginieur; amiral de Bretizel; général E. Barry; Jean Boissonnas, secrétaire d'ambassade; Robert de Billy, secrétaire d'ambassade; baron de Courcel, ambassadeur de France; comte H. de Castries; comte de Charencey; Robert de Caix; Combarieu, industriel; Henri de Courcel, industriel; Joseph Chailley, député, secrétaire général de l'Union Coloniale; Pierre Dassier, contrôleur des douanes de l'Indo-Chine; Octave Dupuy, ingénieur; Eug. Etienne, ancien ministre; L. Finot, ancien directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient; commandant Frezard; J.-H. Franklin; vicomte de Guichen, secrétaire d'ambassade; L. Garnier, industriel; Jules Harmand, ambassadeur de France; Alex. Josse, notaire à Paris; de Kerjégu, député; Reginald Kann; général Lebon, commandant le 1^{er} corps d'armée; de Lamothe, gouverneur des colonies honoraire; duc de Loubat; comte de Labry; capitaine Lapique; M^{me} Isabelle Massieu; marquis de Moustier, député; de Margerie, ministre plénipotentiaire; E. Mauselin, industriel; colonel Monlezun; H. de Noussanne, de l'*Echo de Paris*; Piat, consul de France; Poterin du Motel, industriel; Albin Rozet, industriel; Emile Senart, de l'Institut, président du Comité; A. Salles, inspecteur des colonies; comte J. de Sayve; capitaine Seauve, ancien membre de la mission Pavie; J. de Saint-Chamant; Emmanuel Schlumberger, ministre plénipotentiaire; marquis de Turenne; Roger Trousselle; comte de Terves; R. Thierry-Mieg; Varenne, négociant; Jean de Vilmorin.

S'étaient excusés : MM. Emile Gentil, commissaire général du Congo français; René Millet, ambassadeur de France; de la Martinière, ministre plénipotentiaire; comte de Vaulserre; Tardieu, secrétaire d'ambassade honoraire; de Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat; colonel Toutée, chef de cabinet du ministre de la Guerre; Charles Picot, directeur du Crédit industriel et commercial; Martinie, contrôleur général de l'armée; vice-amiral Bugard; Paul Doumer, député; prince Roland Bonaparte; Chaumeix, rédacteur en chef du *Journal des Débats*.

Au dessert, M. Emile Senart, président, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

C'est un double usage, également établi, d'égayer les anniversaires par des dîners et d'attrister les dîners par des discours.

Ce n'est pas un discours que je vous apporte; mais je ne saurais me dispenser de vous remercier cordialement

d'être venus vous associer à cette fête intime de l'Asie française.

Depuis six années, notre Comité est à l'œuvre. Votre présence est une approbation précieuse, je ne dis pas de ce qu'il a fait, mais au moins de ce qu'il a voulu faire. La tâche est épineuse; jamais elle n'a été plus urgente.

Jamais les affaires asiatiques n'ont réclamé plus impérieusement l'attention continue de tout pays qui entend garder dans le monde une situation influente. Les dernières années ont singulièrement élargi leur rôle. Mais si, de la vallée de l'Euphrate et du golfe Persique au golfe du Petchili et au Pacifique, les choses d'Asie, les compétitions qu'elles suscitent, les combinaisons qu'elles inspirent, dominant à bien des égards la politique générale, en attendant l'heure prochaine peut-être où elles l'accapareront, c'est sans doute une raison pour que nous nous efforcions d'embrasser, de plus en plus fermement, l'Asie tout entière dans le réseau de notre information et dans la sollicitude de notre pensée.

Vous vous souvenez de cette histoire du grand roi qui, se prémunissant contre toute défaillance de mémoire et de rancune, avait chargé un esclave de lui redire, parmi le tumulte des fêtes: « Seigneur, souvenez-vous des Athéniens! » Il n'est pas moins nécessaire de tenir en éveil l'attention un peu dispersée et distraite de cette Majesté moderne qu'est notre Démocratie. Nous tenons à honneur d'être, dans notre domaine, les serviteurs fidèles d'un patriotisme vigilant.

Nous n'avons pas seulement le devoir d'éclairer le plus possible tous les hommes d'activité et d'initiative sur la situation politique et économique en Asie. Les préoccupations publiques sont aisément dominées par les objets prochains, par les intérêts immédiats ou personnels; elles sont trop souvent absorbées chez nous par la passion des disputes doctrinales. Nous avons le devoir de les ramener de notre mieux à ces intérêts du dehors, plus lointains en apparence, en réalité plus substantiels et plus permanents, à les prémunir aussi contre les exclusivismes déraisonnables qui faussent et affaiblissent notre rôle.

Notre ambition est d'assurer, dans ce vaste domaine de l'Asie, la tradition française en l'armant de toutes ses ressources, anciennes ou nouvelles, jaloux d'associer à son profit toutes les bonnes volontés, de toute sorte et de toute origine. La France a le cœur assez large pour y réchauffer tous ses enfants. Comment ne pas nous attrister quand nous la voyons laisser échapper de ses mains quelqu'un de ses moyens d'action, un peu du patrimoine de son passé glorieux? Qui de nous ne souhaite ardemment, dans un sentiment sincèrement supérieur à toutes les divergences, mettre tous les hommes et tous les mobiles respectables au service de l'expansion nationale? Qui de nous n'estime qu'il y a, hélas! toujours trop peu de dévouements, trop peu de Français pour faire cette « plus grande France » que, obstinément, nous rêvons?

Je n'ai pas besoin de protester qu'aucune idée d'extension territoriale, d'expansion armée ne hante notre esprit. On l'a dit, la période de conquête est close. Il importe d'autant plus de veiller au bon aménagement de notre domaine.

Dès le premier jour, notre Comité, par l'organe de son chef, a sagement et éloquemment proclamé la nécessité, pour nos possessions, d'une bonne politique indigène. Les circonstances n'ont fait, depuis lors, qu'en accuser le prix. Nous ne pouvons être réellement forts qu'en gouvernant bien, en nous attachant la population native par nos bienfaits. Certes, Messieurs, il ne s'agit de recommander ni sentimentalisme ni faiblesse. Une administration timide et hésitante irait contre le but. L'impression qu'il importe d'éveiller et d'entretenir chez les indigènes, c'est celle d'une puissance assez sûre d'elle-même pour pouvoir rassurer et protéger, assez noble pour se montrer équitable,

mesurée, bienveillante non par crainte, mais par souci de justice et par conscience du devoir.

C'est seulement au prix d'une étude inspirée par une sympathie vraie, par un respect réel de leur dignité que nous pouvons pénétrer dans la connaissance des Asiatiques assez avant pour apprendre à mériter d'eux cette confiance reconnaissante qui est à la fois de notre intérêt et de notre honneur.

Certes, de pareilles vues rencontrent facilement de l'écho dans notre pays, sensible aux intentions généreuses. Mais nous voulons mieux qu'un écho sonore. C'est l'action qui importe, l'action poursuivie jusque dans le menu détail de la vie. Nous voudrions là-bas tous les représentants du pouvoir de plus en plus armés d'une culture générale solide, de plus en plus pénétrés d'une dignité et d'une énergie morale vraiment fortes; tous les représentants de notre race animés de ces scrupules, de cette maîtrise de soi qui seuls font les vrais civilisés.

Hors de nos territoires et avec l'espoir de favoriser cette influence intellectuelle qui doit rester un élément essentiel de notre force, nous n'avons cessé, dans toute la mesure des ressources dont nous pouvions disposer, de confier le drapeau du Comité à des voyageurs, à des savants qui honoreront notre œuvre. A ceux qui en ce moment peinent au Turkestan, dans la Chine méridionale, à M. Pelliot, à M. Bons d'Anty, au capitaine d'Ollone, vous me permettrez d'envoyer notre amical souvenir.

Pourquoi faut-il que, à ce privilège, s'ajoute pour moi le plus pénible devoir? Il n'y a que peu d'heures, nous a quittés un de nos amis les plus dévoués, les plus utiles. M. Levé n'a paru officiellement dans notre vie que comme imprimeur de notre *Bulletin*; il a été, en réalité, dès l'origine, l'un des promoteurs les plus fervents de notre œuvre. S'inspirant d'un désintéressement invariable autant que sa modestie, il l'a servie constamment, efficacement, avec cette ardeur continue et forte qui était toute sa nature. Cette réunion ne peut s'achever sans que son nom soit prononcé ici avec une reconnaissante émotion. Patriote passionné, lettré délicat, trente années de souffrances cruelles n'avaient pu entamer en lui ni la grâce ni la vivacité d'un esprit ouvert à toutes les nobles curiosités, ni la vaillance d'une âme généreuse, sans reproche et sans tache. Vous me pardonnerez de n'en pas dire plus, quand j'aurai ajouté qu'une amitié de quarante ans fait pour moi de cette perte un deuil presque fraternel.

Ce n'est pas moi, Messieurs, qui devrais aujourd'hui évoquer devant vous le passé, les satisfactions et les tristesses de notre association. Tous vous auriez souhaité voir son fondateur à cette place qu'il a si brillamment remplie. Personne assurément ne l'eût désiré plus vivement que moi, et c'est sans doute ma meilleure excuse pour l'occuper. S'il a résisté à nos instances, s'il a considéré que les obligations et la mobilité d'une situation politique considérable lui interdisaient de reprendre la présidence qu'elles l'avaient décidé à déposer, nous savons du moins que son dévouement nous reste tout entier. C'est lui entre tous que je me félicite de voir ici, ce jour, à la tête de ce groupe qu'il a formé. Je me proposais de porter la santé de M. Etienne; il me l'a interdit. Je suis, pour aller contre son vœu, trop pénétré d'un juste esprit de discipline. Encore faut-il qu'il sache que, président, président d'honneur, vice-président, sous quelque titre qu'il préfère, notre Comité saura toujours reconnaître en lui son initiateur cher et éminent, comme les patriotes attachés à l'œuvre extérieure de la France saluent en lui l'artisan infatigable d'une belle tâche, celle qui, parmi bien des divisions, souvent douloureuses, peut et doit confondre tous les bons Français dans une pensée reconfortante et saine. Mettons que nous ne buvons pas à la santé de M. Etienne! Je lève mon verre à la prospérité, à l'avenir l'Asie Française. Ce sera tout un!

Puis M. Etienne s'est levé et a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

J'ai le regret de devoir protester contre les paroles de notre cher Président et de mon ami M. Senart. Il a pensé que la politique ne m'avait pas permis de reprendre la présidence du Comité de l'Asie Française. Il s'est trompé. J'ai désiré reprendre dans notre Comité ma place de travail, c'était mon devoir, mais j'ai désiré aussi, j'ai voulu surtout qu'aucune modification ne fût apportée à la présidence que M. Senart occupe avec tant de dignité et tant de compétence : il est bien là à sa place, avec ses qualités inestimables de dignité et de franchise, de modestie, d'amour du devoir. Il vous apporte surtout une collaboration infiniment plus précieuse que la mienne parce qu'elle est plus constante, plus étroite, parce qu'elle est de toutes les heures, de tous les instants. Je vous remercie encore, mon cher Président, de vos paroles si flatteuses pour moi, et, je vous le répète, je suis très bien remplacé, et tous nos amis le pensent comme moi.

Messieurs, je tiens tout d'abord à m'associer aux paroles de regret et d'émotion de notre Président à l'occasion de la mort de M. Ferdinand Levé. Je n'étais pas des amis intimes de M. Levé, mais je savais quelle nature d'élite, quel homme admirable il était, d'intelligence, de savoir de délicatesse, de largeur de cœur et d'esprit. J'avais pu surtout apprécier le père par le fils, par le lieutenant-colonel Levé, dont j'ai pu moi-même juger à sa valeur l'ardent patriotisme, le dévouement intelligent et passionné à ses devoirs de citoyen et de soldat. Je lui exprime ici l'expression sincère de ma vraie et profonde douleur.

Messieurs, notre Président a exposé ce qui a été fait par notre œuvre et ce qu'il reste à faire. Je ne crois pas que l'influence française ait jamais subi dans le monde une atteinte aussi profonde que depuis ces derniers temps. Il ne faut pas nous illusionner à ce sujet : l'heure est grave, sérieuse, grosse de conséquences. Il faut aujourd'hui plus que jamais que chacun accomplisse son devoir. Si nous ne savions pas maintenir ce qui a été fait de grand et de glorieux par la France dans le monde, et surtout en Orient et en Extrême-Orient, il nous faudrait désespérer du nom français. C'est pourquoi il faut nous reconforter et tendre de nouveau toutes nos énergies. Plus la situation est difficile, plus l'effort doit être grand. Des événements que vous savez ont affaibli notre puissance et ont dressé en face de nous une puissance qui pourrait être, non pas un danger, mais un obstacle. Ce n'est pas le moment de nous laisser aller au découragement. Réunissons tout notre courage, toute l'énergie de nos efforts, et travaillons d'un cœur toujours plus ferme à la régénération de la France.

Notre Indo-Chine traverse, vous le savez, une crise économique et financière, mais ce n'est pas la première fois qu'elle se trouve en présence de semblables difficultés, et c'est pourquoi nous devons la soutenir aujourd'hui comme hier sans désespérer de demain. Il y a déjà de nombreuses années, alors que j'étais sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, qu'une crise analogue s'est produite dans notre grande colonie d'Extrême-Orient, et l'on a pu alors dominer la situation. Aujourd'hui encore, j'en suis persuadé, l'Indo-Chine reverra des jours prospères, mais il ne faut pas jeter le manche après la cognée, il faut réagir courageusement, il faut surtout solliciter le concours et la bonne volonté de tous. Le Comité de l'Asie Française est le meilleur exemple de ce que l'on peut faire. Sans tapage, sans ostentation, mais modestement, avec le plus patriotique désintéressement, vous avez apporté l'appui le plus précieux à notre œuvre française d'Extrême-Orient. Par votre *Bulletin* si complet, si documenté, chacun peut se faire une idée exacte de la situation en Asie; l'ensemble des intérêts asiatiques français s'étale sous vos yeux et s'affir-

me à votre esprit. Les missions que vous avez organisées et confiées à la vaillance et au dévouement de bons Français, auxquels notre Président rendait tout à l'heure hommage, n'ont pas moins contribué au succès de notre œuvre.

Mais il ne faut pas rester en chemin. Plus que jamais nous devons nous efforcer de soutenir l'œuvre patriotique que nous avons entreprise, plus que jamais nous devons, pour cela, nous grouper autour de notre Président dont je vous propose de porter la santé en l'assurant de mon dévouement le plus absolu.

LE SOL ET LE CLIMAT DE LA MANDCHOURIE

LEUR ACTION SUR LA DERNIÈRE GUERRE

Le Comité, auquel s'étaient joints un grand nombre de nos adhérents de Paris, s'est réuni, le 28 février, pour entendre une intéressante conférence de M. le docteur Follenfant, sur *le sol et le climat de la Mandchourie, l'habillement et l'habitation du paysan chinois et du soldat russe pendant la dernière guerre*. Voici le texte de cette conférence :

L'Asie mystérieuse, berceau de peuples et source d'invasions, nous réservait une surprise nouvelle, celle de nous révéler qu'une de ses parties devait être comptée parmi les régions les plus salubres du globe terrestre, beaucoup plus salubre, par exemple, que notre Occident.

Déjà, les médecins militaires, qui ont accompagné les troupes internationales envoyées dans la Chine du Nord lors de la révolte des Boxeurs, avaient rapporté des impressions favorables; ils avaient constaté le remarquable état sanitaire de leurs régiments et la mortalité infime de leurs malades; mais ces médecins n'ont, à ma connaissance, publié aucun document précis et concluant sur les causes de cette situation sanitaire; aussi ce fut un étonnement général lorsqu'on sut en Europe que les régiments russes et japonais avaient présenté, malgré les fatigues et les misères d'une campagne si longue et si mouvementée, moins de malades, qu'ils n'en auraient eus dans leurs garnisons; cette constatation renversait absolument les prévisions des médecins habitués à considérer les guerres prolongées, et surtout les guerres coloniales, comme des calamités hygiéniques; il s'est rencontré de nombreux incrédules; mais je puis dire, en parfaite connaissance de cause, que ces faits sont vrais, et j'ai l'intention de vous indiquer aujourd'hui quelques-unes des raisons qui les expliquent.

Je vais vous donner les chiffres qui concernent l'armée russe et je puis me porter garant de leur sincérité, ayant, comme vous savez, vécu pendant de longs mois dans les hôpitaux et au milieu des troupes russes.

L'armée de Mandchourie, déduction faite des troupes employées à Port-Arthur ou dans la flotte, a compté un effectif total de 1.356.000 hommes; et la campagne, y compris la période d'occupation après la paix, a duré vingt-deux mois et demi.

Pendant cette période, il est entré à l'hôpital pour maladies et blessures ordinaires à peu près 360.000 hommes, dont 7.268 sont morts; malgré l'énormité apparente de ces chiffres, ils prouvent que l'armée en campagne a eu un sixième moins de malades à l'hôpital que les troupes en garnison dans l'intérieur de la Russie et un tiers en moins que notre armée française en 1903.

Contrairement à l'habitude, les épidémies graves ont fourni un contingent plutôt faible; on ne compte que 21.309 cas de fièvre typhoïde, 6.140 cas de dysenterie,

d'être venus vous associer à cette fête intime de l'Asie française.

Depuis six années, notre Comité est à l'œuvre. Votre présence est une approbation précieuse, je ne dis pas de ce qu'il a fait, mais au moins de ce qu'il a voulu faire. La tâche est épineuse; jamais elle n'a été plus urgente.

Jamais les affaires asiatiques n'ont réclamé plus impérieusement l'attention continue de tout pays qui entend garder dans le monde une situation influente. Les dernières années ont singulièrement élargi leur rôle. Mais si, de la vallée de l'Euphrate et du golfe Persique au golfe du Petchili et au Pacifique, les choses d'Asie, les compétitions qu'elles suscitent, les combinaisons qu'elles inspirent, dominant à bien des égards la politique générale, en attendant l'heure prochaine peut-être où elles l'accapareront, c'est sans doute une raison pour que nous nous efforcions d'embrasser, de plus en plus fermement, l'Asie tout entière dans le réseau de notre information et dans la sollicitude de notre pensée.

Vous vous souvenez de cette histoire du grand roi qui, se prémunissant contre toute défaillance de mémoire et de rancune, avait chargé un esclave de lui redire, parmi le tumulte des fêtes: « Seigneur, souvenez-vous des Athéniens! » Il n'est pas moins nécessaire de tenir en éveil l'attention un peu dispersée et distraite de cette Majesté moderne qu'est notre Démocratie. Nous tenons à honneur d'être, dans notre domaine, les serviteurs fidèles d'un patriotisme vigilant.

Nous n'avons pas seulement le devoir d'éclairer le plus possible tous les hommes d'activité et d'initiative sur la situation politique et économique en Asie. Les préoccupations publiques sont aisément dominées par les objets prochains, par les intérêts immédiats ou personnels; elles sont trop souvent absorbées chez nous par la passion des disputes doctrinales. Nous avons le devoir de les ramener de notre mieux à ces intérêts du dehors, plus lointains en apparence, en réalité plus substantiels et plus permanents, à les prémunir aussi contre les exclusivismes déraisonnables qui faussent et affaiblissent notre rôle.

Notre ambition est d'assurer, dans ce vaste domaine de l'Asie, la tradition française en l'armant de toutes ses ressources, anciennes ou nouvelles, jaloux d'associer à son profit toutes les bonnes volontés, de toute sorte et de toute origine. La France a le cœur assez large pour y réchauffer tous ses enfants. Comment ne pas nous attrister quand nous la voyons laisser échapper de ses mains quelqu'un de ses moyens d'action, un peu du patrimoine de son passé glorieux? Qui de nous ne souhaite ardemment, dans un sentiment sincèrement supérieur à toutes les divergences, mettre tous les hommes et tous les mobiles respectables au service de l'expansion nationale? Qui de nous n'estime qu'il y a, hélas! toujours trop peu de dévouements, trop peu de Français pour faire cette « plus grande France » que, obstinément, nous rêvons?

Je n'ai pas besoin de protester qu'aucune idée d'extension territoriale, d'expansion armée ne hante notre esprit. On l'a dit, la période de conquête est close. Il importe d'autant plus de veiller au bon aménagement de notre domaine.

Dès le premier jour, notre Comité, par l'organe de son chef, a sagement et éloquemment proclamé la nécessité, pour nos possessions, d'une bonne politique indigène. Les circonstances n'ont fait, depuis lors, qu'en accuser le prix. Nous ne pouvons être réellement forts qu'en gouvernant bien, en nous attachant la population native par nos bienfaits. Certes, Messieurs, il ne s'agit de recommander ni sentimentalisme ni faiblesse. Une administration timide et hésitante irait contre le but. L'impression qu'il importe d'éveiller et d'entretenir chez les indigènes, c'est celle d'une puissance assez sûre d'elle-même pour pouvoir rassurer et protéger, assez noble pour se montrer équitable,

mesurée, bienveillante non par crainte, mais par souci de justice et par conscience du devoir.

C'est seulement au prix d'une étude inspirée par une sympathie vraie, par un respect réel de leur dignité que nous pouvons pénétrer dans la connaissance des Asiatiques assez avant pour apprendre à mériter d'eux cette confiance reconnaissante qui est à la fois de notre intérêt et de notre honneur.

Certes, de pareilles vues rencontrent facilement de l'écho dans notre pays, sensible aux intentions généreuses. Mais nous voulons mieux qu'un écho sonore. C'est l'action qui importe, l'action poursuivie jusque dans le menu détail de la vie. Nous voudrions là-bas tous les représentants du pouvoir de plus en plus armés d'une culture générale solide, de plus en plus pénétrés d'une dignité et d'une énergie morale vraiment fortes; tous les représentants de notre race animés de ces scrupules, de cette maîtrise de soi qui seuls font les vrais civilisés.

Hors de nos territoires et avec l'espoir de favoriser cette influence intellectuelle qui doit rester un élément essentiel de notre force, nous n'avons cessé, dans toute la mesure des ressources dont nous pouvions disposer, de confier le drapeau du Comité à des voyageurs, à des savants qui honoreront notre œuvre. A ceux qui en ce moment peinent au Turkestan, dans la Chine méridionale, à M. Pelliot, à M. Bons d'Anty, au capitaine d'Ollone, vous me permettrez d'envoyer notre amical souvenir.

Pourquoi faut-il que, à ce privilège, s'ajoute pour moi le plus pénible devoir? Il n'y a que peu d'heures, nous a quittés un de nos amis les plus dévoués, les plus utiles. M. Levé n'a paru officiellement dans notre vie que comme imprimeur de notre *Bulletin*; il a été, en réalité, dès l'origine, l'un des promoteurs les plus fervents de notre œuvre. S'inspirant d'un désintéressement invariable autant que sa modestie, il l'a servie constamment, efficacement, avec cette ardeur continue et forte qui était toute sa nature. Cette réunion ne peut s'achever sans que son nom soit prononcé ici avec une reconnaissante émotion. Patriote passionné, lettré délicat, trente années de souffrances cruelles n'avaient pu entamer en lui ni la grâce ni la vivacité d'un esprit ouvert à toutes les nobles curiosités, ni la vaillance d'une âme généreuse, sans reproche et sans tache. Vous me pardonnerez de n'en pas dire plus, quand j'aurai ajouté qu'une amitié de quarante ans fait pour moi de cette perte un deuil presque fraternel.

Ce n'est pas moi, Messieurs, qui devrais aujourd'hui évoquer devant vous le passé, les satisfactions et les tristesses de notre association. Tous vous auriez souhaité voir son fondateur à cette place qu'il a si brillamment remplie. Personne assurément ne l'eût désiré plus vivement que moi, et c'est sans doute ma meilleure excuse pour l'occuper. S'il a résisté à nos instances, s'il a considéré que les obligations et la mobilité d'une situation politique considérable lui interdisaient de reprendre la présidence qu'elles l'avaient décidé à déposer, nous savons du moins que son dévouement nous reste tout entier. C'est lui entre tous que je me félicite de voir ici, ce jour, à la tête de ce groupe qu'il a formé. Je me proposais de porter la santé de M. Etienne; il me l'a interdit. Je suis, pour aller contre son vœu, trop pénétré d'un juste esprit de discipline. Encore faut-il qu'il sache que, président, président d'honneur, vice-président, sous quelque titre qu'il préfère, notre Comité saura toujours reconnaître en lui son initiateur cher et éminent, comme les patriotes attachés à l'œuvre extérieure de la France saluent en lui l'artisan infatigable d'une belle tâche, celle qui, parmi bien des divisions, souvent douloureuses, peut et doit confondre tous les bons Français dans une pensée reconfortante et saine. Mettons que nous ne buvons pas à la santé de M. Etienne! Je lève mon verre à la prospérité, à l'avenir l'Asie Française. Ce sera tout un!

tout de suite vient l'été; juin + 18°; juillet + 22°; août + 20°. L'automne est court; septembre + 15°. Les minima s'observent aux environs du 1^{er} janvier et descendent souvent jusqu'à - 35°; les maxima s'observent en juillet et août et atteignent + 32°.

Les caractéristiques sont donc les suivantes: Hiver très-long, régulièrement froid et très sec; printemps court et froid; été très chaud, trois mois, avec six semaines de pluies; automne court et sec, un mois.

Vents et pluies.

Pendant l'hiver, les vents soufflent du Sud, du Sud-Ouest et de l'Ouest, c'est-à-dire du continent; pendant l'été, du Nord, du Nord-Est et de l'Est, c'est-à-dire de l'Océan; en septembre, ils retournent au Sud et à l'Ouest. Ces changements de direction ont la régularité des moussons; à jour à peu près fixe dans l'année souffle le vent qui amènera la gelée ou le vent qui produira la pluie.

Il n'existe qu'une seule saison des pluies; elle commence fin juin pour se terminer au commencement d'août.

Les vents secs sont en Mandchourie ceux qui soufflent du Sud et de l'Ouest; avant d'arriver dans cette région, ces vents ont commencé par laisser leur humidité sur les cimes élevées de l'Asie centrale; puis ils ont traversé les déserts du Gobi et les plaines sableuses de la Mongolie; dans ces régions desséchées, ils n'ont pu récupérer aucune des molécules de vapeur d'eau qu'ils ont abandonnées sur les cimes de l'Himalaya. Les vents humides accompagnés de temps couverts, de pluie ou de neige viennent de l'Est et du Nord-Est. C'est surtout le vent du Nord-Est qui souffle pendant la grande saison des pluies; il amène directement les brumes maritimes.

Cette répartition des vents fait qu'il neige très peu en Mandchourie pendant l'hiver: — en 1903, il est tombé seulement en neige ou pluie 55 millimètres d'eau pendant les six mois d'hiver; tandis qu'en juin, juillet et août, on note une chute de pluie de 225 millimètres. Cette saison des pluies de 1903 fut peu mouillée; ordinairement elle dépasse 350 millimètres.

Au printemps et en automne, il tombe environ de 50 à 100 millimètres.

En somme, il pleut là-bas à peu près autant que dans notre Occident, mais les pluies sont autrement réparties.

Pendant tout l'hiver c'est le temps sec et froid qui domine; heureusement pour l'homme, les périodes les plus froides coïncident avec les temps calmes; la couche de neige est très peu épaisse; cette neige est cristalline et pulvérulente, elle ne fond pas, ne colle pas aux chaussures et ne tarde pas à disparaître dans la poussière; elle n'est jamais une gêne pour les piétons.

Un phénomène météorologique tout à fait particulier à cette région de l'Est asiatique: ce sont les tempêtes de poussière observées pendant l'hiver.

Certains jours d'hiver, les vents du Sud-Ouest ou du Sud soulèvent sur la Mandchourie des tempêtes de poussière, et les descriptions que l'on a pu lire sur le simoun africain ne donnent qu'une impression inexacte de ce que sont là-bas ces « vents jaunes ». C'est à peine si le nuage aveuglant que l'on observe en France pendant l'été sur certaines routes poudreuses peut donner une idée de l'atmosphère mandchoue pendant la durée de ces vents; là-bas les nuages de poussière ne se contentent pas de suivre les routes, ils encomrent toute l'atmosphère et envahissent même les hautes régions aériennes. Les vents ont soulevé ces nuages au loin dans le désert de Gobi ou dans la Chine centrale, et les entraînent vers les régions septentrionales.

Cette poussière est si fine qu'elle pénètre par les interstices les plus étroits et infiltre tous les vêtements.

Pendant ces tempêtes, il n'existe aucun nuage dans le ciel le soleil fait tous ses efforts pour briller. Ses rayons réfléchis par les fines particules apparaissent jaune orange, couleur qui cadre bien avec la nuance sableuse sous laquelle disparaissent la couleur naturelle des gens, celle de leurs vêtements et le pelage des animaux; au soleil couchant, l'aspect est féérique, et si le calme du soir permet aux rayons de transparaître un peu, le soleil se couche dans une brume harmonieusement dorée et délicatement teintée; c'est par un de ces ravissants couchers de soleil que me sont apparus, le jour de mon arrivée, les remparts et les tours de Moukden et que, peu de jours après, je contemplais l'architecture tourmentée des tombeaux impériaux.

En hiver, ces couchers de soleil sont fréquents et plus d'un soir la bataille s'est terminée dans cet admirable décor.

Cette poussière lumineuse s'observe surtout quand le vent relativement modéré souffle du Sud-Ouest; si le vent souffle directement du Sud, la situation est moins poétique, le vent est plus fort, plus près de terre et alors à la poussière éthérée s'ajoutent celle que soulèvent la marche des hommes et celle des animaux sur un sol argilo-siliceux, desséché et déjà réduit en fine poudre; alors l'atmosphère est réellement obscurcie et un tronc d'arbre n'est pas visible à 150 mètres; pour regarder contre le vent, les lunettes sont indispensables.

Cette poussière du Sud est plus grossière, elle encombre les narines et les pores de la peau, elle fleurit abondamment la poudrette dans les villes et dans leurs environs, et présente le goût de terre dans les campagnes; c'est une tempête directe du Sud que les troupes russes ont subie les derniers jours de la bataille de Moukden; on aurait dit ce jour-là que les éléments faisaient cause commune avec les Japonais pour paralyser toute la défense de leurs adversaires; il paraît que les Japonais étaient si bien préparés à cet événement qu'ils sont arrivés à Moukden en portant des lunettes.

Les Chinois attribuent une valeur fertilisante à ces poussières, et dans la Chine centrale, région de la terre blanche, on prétend que les récoltes manquent quand les chutes de poussière n'ont pas été abondantes.

Cependant ces tempêtes ne sont pas communes sur les notes de mon carnet de campagne: je n'ai relevé que dix jours de tempête poussiéreuse du 1^{er} janvier au 15 juillet, et les jours les plus pénibles ont été certainement les 9 et 10 mars, derniers jours de la bataille de Moukden; en hiver normal, en Mandchourie, les piétons et les animaux piétinent continuellement dans la poussière. Si la circulation n'est pas intense, cette poussière se borne à recouvrir les chaussures et les vêtements des membres inférieurs; la respiration et la vision ne sont pas gênées, l'homme supporte incomparablement mieux cette poussière qu'il n'aurait supporté le contact d'une couche épaisse de neige. Ce fut pour nous une chose amusante que de lire les lettres de nos amis qui nous croyaient ensevelis sous la neige et ne circulant qu'en traîneaux alors que nous nous promeions assez agréablement à pied et au soleil, en chaussures de feutre; qui n'auraient pu supporter ni la neige ni la boue.

J'ai dit autre part que la Mandchourie prenait pendant l'hiver l'aspect du Sahara refroidi, et rien n'est plus vrai: le sol y est aussi sec, l'atmosphère même y est plus sèche.

La gelée permanente et cette absence d'humidité du sol et de l'atmosphère sont certainement les causes principales de la salubrité hivernale de ces régions, et cela pour des raisons diverses.

En Mandchourie, la sécheresse atmosphérique n'est pas une simple apparence comme elle l'est dans les pays tem-

pérés dits secs; c'est une réalité. Il ne faut pas, en effet, interpréter comme on le fait trop souvent les indications relatives données par l'hygromètre et le pluviomètre et conclure d'après ces indications au plus ou moins d'humidité atmosphérique. L'hygromètre fait seulement ressortir la proportion d'humidité atmosphérique par rapport à la température ambiante et au degré de la pression barométrique; mais il n'indique nullement la quantité absolue d'eau existant dans l'atmosphère.

Pour connaître cette quantité absolue, il faut résoudre une équation dont les termes sont : la pression barométrique, la température et le degré hygrométrique.

A saturation, 1 mètre cube d'air contient 30 gr. 3 de vapeur d'eau à 30° et seulement 4 gr. 7 à 0°; à - 10°, il n'existe plus que 2 gr. 2 et à - 20°, 0 gr. 9.

Expérimentalement, à Kharbine, 1 mètre cube d'air contient en moyenne 16 grammes d'eau en juillet et 1 gramme seulement en janvier; la moyenne annuelle est de 6 grammes seulement; à Paris, l'air contient 15 grammes en juillet et 5 grammes en janvier, et la moyenne annuelle est de 9 grammes.

En réfléchissant, il me semble bien qu'à cette différence de quantité de vapeur d'eau atmosphérique est due en grande partie l'influence thérapeutique des climats froids et des climats dits d'altitude. Si cette théorie est vraie, la Mandchourie pourrait apparaître aux médecins comme le pays idéal pour le traitement de la tuberculose pulmonaire; la station de Moukden serait bien supérieure à celle si vantée de Davos — par ce seul fait que, dans les mêmes conditions d'ensoleillement, de calme atmosphérique, de température hivernale, de contenance de vapeur d'eau, à Moukden le sol est sec et la neige est absente, tandis qu'à Davos on vit dans la neige et les extrémités inférieures souffrent beaucoup de cette humidité; — constatation plus importante encore, la pression barométrique est normale à Moukden, 770 millimètres en hiver par beau temps, tandis qu'elle n'est, à Davos, que de 630 millimètres; par conséquent, la quantité d'oxygène introduite dans les poumons à chaque aspiration est de 2 onzièmes moins élevée à Davos qu'à Moukden; les échanges respiratoires sont forcément plus complets à Moukden; d'où, bénéfice pour la nutrition des tuberculeux et des anémiques : on sait que ces malades, à qui l'air raréfié convient mal, se trouvent, au contraire, très bien de l'air légèrement comprimé.

Quoi qu'il en soit, l'air de la Sibérie et celui de la Mandchourie semblent avoir une saveur particulière; semblable à la saveur de l'air respiré en Occident dans les régions boisées ou dans les montagnes; cette sensation est très vive et s'observe là-bas toute la durée du jour, tandis que dans notre Occident on ne l'éprouve guère qu'à l'aurore. J'ai entendu autour de moi bien des officiers, russes et étrangers, vanter le goût de l'air sibérien et le comparer aux effluves parfumées du très bon Champagne; cette comparaison est exacte jusqu'à un certain point. Dans les campagnes, l'air mandchou est parfumé, dispose à la gaieté, grise même un peu; on le hume avec délices et très marquée est la sensation de bien-être qu'il procure.

J'ai eu l'occasion d'interroger des missionnaires catholiques français et des médecins russes ayant fait un long séjour dans la région; ces hommes avertis ont été unanimes pour me dire que la tuberculose était plus que rare dans les villages et les campagnes.

Mais je n'ai pas l'intention de recruter une clientèle pour ouvrir le sanatorium de Moukden; j'ai voulu seulement vous indiquer une des causes de la salubrité de ce pays éloigné. Si cet air de Mandchourie paraît si favorable à la cure de la tuberculose pulmonaire, il est tout naturel de conclure à son efficacité thérapeutique et à son action reconstituante dans la cure de toutes les maladies. En réa-

lité, j'ai noté chez tous les malades et blessés la brièveté de la convalescence et la rapidité du retour à la bonne santé complète. Si j'avais une neurasthénie grave à soigner, je n'hésiterais pas à m'infliger une cure d'hiver à Moukden, presque certain que je serais de retrouver là-bas la vigueur, l'appétit, le sommeil et la bonne humeur, à condition de ne pas entretenir ma neurasthénie par certaines fautes hygiéniques, comme j'ai vu le fait se produire sur quelques-uns de nos commensaux.

J'ai écrit autre part que, après la bataille de Moukden, toutes les blessures de guerre avaient été infectées, mais que ces infections n'avaient jamais pris la gravité que l'on est habitué d'observer en Europe dans les mêmes circonstances. Je me demandais si la virulence des microbes avait été atténuée par le froid, ou si les méthodes de pansements avaient été supérieures aux nôtres. En dernier lieu, j'invoquais l'influence tonique indéniable du climat Nord-Est asiatique; c'est bien cette influence tonique et reconstituante qui était la véritable cause de ces guérisons d'une rapidité inattendue.

En réalité, la résistance humaine trouvait dans le climat un adjuvant énergique et la sécheresse de l'air ambiant accélérât le drainage des plaies; or ce drainage est la raison de l'efficacité du pansement sec : d'où les résultats de la chirurgie militaire russe, résultats qui n'ont encore été observés dans aucune grande guerre.

La gelée permanente, la sécheresse de l'air, et conséquemment la sécheresse des couches superficielles du sol sont seules capables d'expliquer pourquoi Russes et Japonais ont pu habiter pendant de longs mois d'hiver dans des cantonnements souterrains; pour tous les hygiénistes européens, le fait que cette habitation n'a pas entraîné l'écllosion de formidables épidémies paraît paradoxal.

En Crimée, lorsque nos soldats ont creusé le sol de leurs tentes ou de leurs baraquements, pour se défendre contre le froid extérieur, ils n'ont point tardé à être victimes du méphitisme ainsi créé et entretenu; le typhus, la fièvre typhoïde, le choléra, toutes les maladies infectieuses se jetèrent sur ces troupes et les décimèrent; l'hécatombe fut horrible puisqu'elle fit près de 80.000 victimes. Il n'en fut pas de même en Mandchourie, et, vivant à 2 mètres de profondeur, Russes et Japonais se sont mieux portés que dans les garnisons de leurs pays. Mais l'hiver de la Crimée ne ressemble nullement à l'hiver mandchou, pas plus du reste que l'hiver des hautes cimes alpines, ni celui de la Russie d'Europe. En Russie et sur les Alpes il neige abondamment, il y a des alternatives de jours moins froids, des brouillards, de l'humidité, etc.: en Mandchourie, rien de semblable, un Sahara glacé sans trace d'humidité, tel est le tableau.

Si la neige avait été abondante, sa couche épaisse aurait préservé de la gelée la profondeur du sol, et celui-ci serait resté humide; si les chaussures avaient pris contact avec la neige, la boue, ou les ordures extérieures, ces chaussures auraient rapporté dans l'intérieur des habitations souterraines des amas impurs et fermentescibles.

Sur les toiles ou les fascinaiges servant de toit aux terriers des troupes de Crimée, la neige s'accumulait, se tassait et formait un obstacle imperméable à l'évaporation des produits nocifs exhalés par la respiration humaine; en Mandchourie, la toiture sèche, composée de particules de terre gelée et à peine tassée permettait à la ventilation insensible d'être très active; à l'intérieur de ces terriers un feu de bois ardent, produisait une douce chaleur; la différence des températures extérieure et intérieure entretenait à son maximum cette ventilation et favorisait le tirage des poêles en

briques ; malgré le cubage insuffisant, la petitesse de la porte, toujours précédée d'un tambour à fermeture automatique, malgré l'éclairage rudimentaire, non seulement les soldats, mais encore les petits blessés et les malades légers pouvaient vivre dans ces habitations souterraines sans souffrir de l'air confiné.

Ces habitations souterraines, dont le toit seul émergeait du sol, étaient là-bas une nécessité inéluctable ; en effet, l'hiver rigoureux ne permet pas l'usage des tentes, même doublées et chauffées, et cela sous peine de congélation. Les Sibériens connaissent bien ce mode de construction et en font un usage fréquent ; aussi, les mesures préventives pour l'hivernage furent rapidement prises et ne donnèrent lieu à aucun tâtonnement ; les Japonais, bien renseignés à l'avance par leurs espions, imitèrent les procédés des Russes, et on a pu dire avec raison que les deux armées vécurent sous la terre pendant tout l'hiver 1904-1905.

Ces habitations étaient creusées dans l'argile gelée et, au contact de la chaleur intérieure, les parois auraient dû dégeler et former de la boue ; il n'en fut rien, par suite de la sécheresse atmosphérique ; pendant tout l'hiver, ces parois ne montrèrent aucune humidité apparente ; c'est à peine si une légère couche poudreuse s'effritait sous le doigt ; quelques centimètres plus loin, l'argile était compacte et gelée.

Au printemps, ces *zembiankas* (nom russe de ces habitations) furent encore habitables pendant le mois de mai ; mais à partir de cette époque, elles devinrent insalubres ; alors l'équilibre des températures extérieure et intérieure et l'apparition de l'humidité atmosphérique ne favorisaient plus la ventilation insensible ; les moisissures et les champignons de toute espèce commencèrent à se développer ; l'odeur de cave humide devint sensible, et le scorbut, maladie des locaux humides et sombres, apparut ; mais cette épidémie ne prit pas grande proportion, les Russes ayant rapidement abandonné ces habitations, bonnes seulement pour l'hiver.

..

Une autre cause de la salubrité du climat mandchou est la luminosité du ciel.

On sait quelle est l'influence salubre de la lumière sur les phénomènes vitaux ; on a dit et prouvé bien des fois que de tous les désinfectants le plus actif et le plus certain était la lumière du soleil ; la Mandchourie est particulièrement favorisée à ce point de vue ; si les jours couverts y sont rares, les brumes humides y sont plus que rares et peu durables ; l'atmosphère refroidie contient si peu d'humidité que les condensations ont bien de la peine à y former des nuages pendant l'hiver ; lorsqu'ils existent, ces nuages sont relativement bien peu opaques. Ordinairement la luminosité du ciel est remarquable.

Moukden est à peu près à la latitude de Naples, aussi n'y observe-t-on pas les grandes nuits d'hiver qui sont, au contraire, la caractéristique des pays froids occidentaux (la Norvège et le nord de la Russie) : or on connaît la souffrance et l'énerverment que provoquent chez l'homme ces nuits prolongées, elles sont, à elles seules, capables d'engendrer la misère physiologique.

..

D'une part, la lumière poursuivait donc l'« ennemi Silencieux », dont a parlé notre Américain ; d'autre part, la sécheresse atmosphérique gênait son développement ; enfin la gelée permanente l'immobilisait pendant de longs mois, là où il se trouvait et là où les hommes le déposaient.

C'est un fait bien connu que les agglomérations humaines produisent autour d'elles des amas de matière s

fermentescibles, dont certaines parties sont particulièrement nuisibles à notre existence : des règles minutieuses ont été instituées pour protéger la salubrité des cantonnements militaires et lutter contre l'envahissement de ces fumiers. Or, pendant six mois de l'année, la police sanitaire pouvait être, jusqu'à un certain point, négligée et méprisée par les troupes de Mandchourie, sans que ces troupes aient à souffrir de leur propre négligence ; tous les résidus, toutes les eaux souillées, tous les excréta, étant, en peu de minutes, réduits à l'état de glaçons inodores et inoffensifs ; la corvée de quartier, lorsqu'elle se faisait, était des plus simples et des plus rapides.

..

Veillez vous rappeler ce que je vous ai dit de la gelée du sol qui atteint 2 mètres et persiste à cette profondeur, jusque vers le 15 juin, c'est-à-dire pendant huit mois sur douze, et vous comprendrez la principale raison qui s'est opposée à la propagation de la fièvre typhoïde.

Les sources fraîches et les clairs ruisseaux n'existent pas en Mandchourie, pour la bonne raison qu'en hiver toutes les eaux superficielles sont réduites en glaciers, et qu'en été tout est noyé dans la boue ; par conséquent, été comme hiver, les Russes disposaient seulement de l'eau des puits chinois ; ces puits sont creusés en forme de bouteille dans une argile si dense qu'elle se maintient sans aucun soutènement maçonné. L'eau, toujours limpide, se trouve à 6 ou 8 mètres de profondeur et en grande abondance ; l'orifice supérieur du puits est rétréci par une margelle en pierre ou en bois qui défend cet orifice contre les invasions accidentelles ; ces puits sont tous placés dans les villages et, par conséquent, à portée de contaminations possibles ; aussi furent-ils constamment surveillés ; cependant le service bactériologique des Russes a maintes fois constaté la pureté de l'eau ; bien rares ont été les interdictions prononcées, sauf, bien entendu, dans les villes où la condamnation devait être générale.

Evidemment l'argile compacte, dans laquelle étaient creusés tous ces puits villageois, protégeait jusqu'à un certain point l'eau qu'ils contenaient ; mais combien plus efficace encore était la protection due à l'imperméabilité du sol superficiel, gelé !

Et ce qui prouve bien que cette gelée était vraiment protectrice, c'est la répartition annuelle de la fièvre typhoïde dans les troupes russes. Je vous ai dit au début de ma conférence que l'armée russe de Mandchourie avait compté, sur 1.355.000 soldats, 21.309 cas de fièvre typhoïde : chiffre très peu élevé pour une armée en campagne.

Voici maintenant la marche de l'épidémie : de septembre à décembre, la fièvre typhoïde décroît pour disparaître presque totalement de janvier à juillet ; puis elle reparait en juillet pour augmenter jusqu'en septembre.

Pendant les deux années 1904 et 1905, la courbe épidémique a été absolument régulière.

..

Cette gelée permanente exerçait encore son heureuse influence, en facilitant les approvisionnements pour l'alimentation des troupes. Fournir la viande fraîche à une armée de un million et demi d'hommes est un problème que nos intendants auront bien de la peine à résoudre ; pendant l'hiver, rien n'était plus facile aux fournisseurs de l'armée russe ; les bêtes à corne manquent, il est vrai, en Mandchourie, mais elles sont abondantes dans la Mongolie voisine et en Sibérie ; de la Mongolie venaient d'immenses troupeaux, que l'on abattait dès l'arrivée parce que les fourrages étaient réservés aux chevaux, et de Sibérie arri-

vaient des trains de bœufs dépecés. Les bœufs abattus le long de la voie ferrée, étaient dès le lendemain frigorifiés par le climat et pouvaient être entassés dans les wagons à marchandises pour être transportés à Moukden; là, abandonnés sans précaution au grand air, ils pouvaient servir à la consommation, même trois ou quatre mois après leur abatage.

La Mongolie et la Sibérie fournissaient les bœufs et quelques moutons; en Mandchourie, les porcs étaient abondants, et ce n'était pas un des spectacles les moins pittoresques de cette guerre que de rencontrer dans la campagne des chariots conduisant des douzaines de ces animaux tués depuis plusieurs semaines et immobilisés par le froid dans des attitudes fantastiques.

Cette facilité de conservation par le froid des denrées alimentaires est de longue date exploitée par les Chinois; ils ont l'habitude, au commencement de l'hiver, de pendre aux poutrelles de leurs greniers: des bœufs, des porcs, des poulets, des canards, des chiens, etc., car ces indigènes n'ont de répugnance pour aucune espèce animale. Chaque jour, les serviteurs vont découper à la hache ou à la scie le plat du jour, et le problème de la vie à bon marché est particulièrement simplifié.

Alors qu'en France on croyait l'armée russe dénuée de tout et ne vivant que de conserves, le soldat russe était fort bien nourri; grâce à cet admirable instrument d'hygiène que l'on appelle la cuisine roulante, il recevait deux fois par jour une succulente soupe au bœuf et aux légumes; et cela (quoi qu'en ait dit chez nous la *Revue de l'infanterie*) même sur les positions, pendant le combat et dans les retraites.

Pardonnez-moi de vous parler de cette cuisine roulante: avec les officiers français que j'accompagnais en Mandchourie, nous avons tant à lutter pour son admission dans le matériel de l'armée française, nous nous heurtons à de si singulières préventions que, selon le terme consacré, les bras nous en tombent.

J'ai entendu dire qu'un inventeur rétrograde avait réédité la marmite chinoise ou norvégienne; vous savez cette marmite qui, enfoncée dans un berceau de laine feutrée ou de liège concassé, conserve longtemps sa chaleur; cet inventeur, qui emprunte des idées à Confucius ou aux Samoyèdes, aurait trouvé créance auprès des amateurs de demi-mesures; il oublie une chose, c'est que ce n'est pas seulement le récipient qui doit être mobile, mais que c'est aussi le fourneau qui chauffe le récipient. J'aurais beaucoup d'autres bonnes raisons à vous donner, mais je conclus que, si l'on ne veut pas admettre le fourneau roulant, la marmite d'escouade est moins lourde, moins encombrante et cent fois plus utile que la marmite au bouchon pilé; je ne veux pas ce soir insister davantage sur cette erreur; espérons que le bon sens évitera qu'elle soit commise: elle serait probablement irréparable.

Si le froid conserve la viande, il conserve aussi les légumes (j'entends les légumes au sens culinaire de ce mot). Les Mandchous cultivent en abondance le *petsai*, chou qui ressemble à une grosse romaine; ils cultivent aussi les pommes de terre, les haricots, les carottes et les oignons. Lorsque l'hiver commence, ils enterrent ces légumes dans des silos de 3 à 4 mètres de profondeur; et là, à 0°, sans aucune humidité et sans aération, ces légumes se conservent frais et savoureux; ils ne sont retirés des silos que pour être mis à la marmite; leur saveur n'est guère différente de celle des légumes que nous avons l'habitude de consommer frais; en effet, ce n'est pas la gelée qui détruit chez nous les légumes et les fait pourrir, ce sont les alternatives de gel et de dégel et vous savez que là-bas ces alternatives n'existent pas.

L'armée russe n'a pas utilisé de conserves et je dois dire que ni les médecins ni les soldats ne l'ont regretté.

Le pain de bon froment n'a jamais manqué, et cela grâce

à la culture chinoise, qui a pu approvisionner les minoteries monumentales de Kharbine. Pour la conservation de cet aliment, la gelée jouait encore un rôle utile. Sans aucune précaution, des charretées de pain pouvaient être abandonnées à l'air libre, où elles gelaient. Plus tard il suffisait de réchauffer ce pain vieux de plusieurs jours, pour l'obtenir aussi frais que s'il n'avait eu que vingt-quatre heures de cuisson.

Mais, depuis que je vous décris les mérites du froid sec et glacial de la Mandchourie, vous devez vous dire que je parais oublier que ce froid peut avoir des inconvénients et occasionner des maladies, telles que les congélations limitées ou générales, et les affections pulmonaires, sans parler des autres: en effet, il fait très froid là-bas, de -5° à -25° ; mais les Russes savent si bien s'en défendre par leur habillement rationnel et par l'excellent poêle de brique, que tous les soldats savent construire, que nous, Français, gens peu habitués à supporter des températures pareilles, nous souffrions moins là-bas que dans les habitations parisiennes.

Je ne vous décrirai pas ici les diverses pièces de l'habillement que tout le monde portait là-bas, mais je vous dirai que le port des fourrures est absolument indispensable, et voici pourquoi: quels que soient l'épaisseur et le poids des vêtements de laine tissée, ils ne sont jamais assez imperméables pour défendre la surface cutanée contre la sensation du froid, éprouvée par l'homme vivant dans ces climats. Cette sensation de froid est le résultat du rayonnement intense dû à la pureté de l'atmosphère, et aussi le résultat de l'évaporation insensible et incessante, causée par le degré peu élevé de la tension de la vapeur d'eau atmosphérique. Seuls, le cuir et le caoutchouc sont assez imperméables et peuvent protéger le tronc et les membres contre les pertes de calorique; encore faut-il porter sous le cuir ou le caoutchouc une épaisse couche isolante.

Mais contre le froid aux pieds, le cuir même recouvrant de nombreux bas de laine est insuffisant. Si on a l'imprudence de porter des semelles garnies de clous ou chevillées de cuivre, alors c'est une souffrance intolérable; ces objets métalliques, bons conducteurs thermiques, soustrayant à nos organes toute la chaleur qu'ils peuvent lui enlever. Les soldats et officiers russes ne portaient que rarement des bottes ou des souliers en cuir; ils étaient ordinairement chaussés d'épaisses bottes de feutre pressé, fabriquées en Sibérie. Dans le large moule de ces Valenkis, le pied et les orteils jouent très librement, le feutre ne durcit pas comme le cuir et les éclopés par excoriation furent plus que rares: inestimable avantage pour une armée.

Il est évident que, sur un sol moins gelé et moins sec, ces chaussures n'auraient pas donné un aussi bon résultat; si on avait l'idée de les employer dans la neige des Alpes, elles ne tarderaient pas à former des lambeaux informes et spongieux.

L'armée russe comprenait une multitude de chevaux, mais pas plus que les hommes, ces animaux n'ont souffert de la faim; la richesse culturelle de la Mandchourie est immense, la fertilité des vallées est égale à celle de notre vallée de la Loire, la population, très dense et très travaillante, a des habitudes de prévoyance telle que d'immenses approvisionnements de grains de sorgho, d'orge, d'avoine et même de blé purent être achetés sur place, sans compter les tourteaux de haricots.

Aucun de mes auditeurs ne sera surpris si j'affirme que les Chinois sont les premiers cultivateurs du monde et que, depuis des siècles, ils ont pénétré les secrets de la cul-

ture intensive; mais ce qu'il y a de remarquable dans le travail chinois, c'est surtout la poursuite obstinée des mauvaises herbes. C'est plutôt au sarclage méticuleux qu'à la profondeur du labour, qu'il faut attribuer l'abondance et la régularité des moissons. Par suite du manque d'outils perfectionnés, le labour chinois est bien inférieur à celui du paysan français, mais le climat y supplée; si vous voulez bien réfléchir à l'action de la gelée sur le sol arable, vous comprendrez facilement que, en hiver, le sol desséché se crevasse profondément, présente mille failles plus ou moins larges. La division du sol devient un véritable émiettement, plus parfait que l'émiettement par nos charrues Brabant. Au printemps, lorsque les premières pluies tombent, l'eau du ciel trouve encore ces failles ouvertes; ne pouvant se perdre dans le sous-sol encore gelé, cette eau est maintenue un certain temps près de la surface; sa présence contribue à faciliter la germination des graines; plus tard, par les pluies d'été, la plante, assez forte pour ne pas souffrir de l'abondance de l'eau, s'élèvera rapidement et donnera les plantureuses récoltes que l'on connaît. Le Mandchou n'a guère d'inquiétude sur l'issue de ses plantations, il sait que, sous son climat constant, viendra telle semaine le commencement du printemps, telle autre semaine la pluie, telle autre semaine les chaleurs; il sait enfin que l'automne sera sec et que la moisson pourra s'effectuer dans des conditions normales.

Il est bien certain que ces pays sont privilégiés pour la culture et qu'ils n'ont que rarement à subir les inconstances atmosphériques qui sont chez nous si préjudiciables à l'agriculture.

Par une longue expérience et une sélection rationnelle, les Chinois ont reconnu les espèces les plus productives et les plus appropriées à leur sol et à leur climat, et les résultats obtenus sont remarquables.

..

Les vallées de la Mandchourie ne sont peuplées que de paysans et la population de ces vallées est certainement aussi dense que l'est la population de notre département du Nord, même en tenant compte des agglomérations industrielles de cette région; cependant les seuls produits d'exportation qui sortent de cette province chinoise, ce sont des produits agricoles destinés à l'alimentation des hommes et à celle des animaux.

La ferme chinoise est loin d'être une mesure, elle est bien construite, très habitable, et les Russes auraient pu y trouver de bons cantonnements, qu'ils ont négligé d'occuper soit par crainte exagérée des épidémies, soit par respect du droit des neutres. Il est infiniment regrettable que ces fermes aient été la plupart du temps abandonnées de leurs habitants; ceux-ci, terrorisés, s'étaient enfuis très loin, leurs maisons furent pillées et démolies pour employer les briques et le bois.

Pour la plupart d'entre vous, ce serait une redite que d'entendre décrire ici la maison chinoise, toujours semblable à elle-même, et dont les moindres détails de construction sont prévus par les livres des Rites; aussi n'entreprendrais-je pas ce soir cette description, mais à propos de maisons, je dois cependant vous parler des villes; car dans ce pays il existe de nombreuses grandes et petites villes.

Moukden, Kirine, Bodouné ont chacune environ 200.000 habitants, et les villes de 15 à 20.000 habitants foisonnent. Sur les bords du Khoun-Khé et du Liao-Khé et le long de certaines routes mandarines, les fermes forment des files non interrompues.

Par quelques mots, qui me sont échappés de place en place, vous avez pu comprendre, que si je faisais l'éloge du climat en général et que si je vantais la salubrité des campagnes et celle des villages, je faisais toute réserve en ce qui concerne l'état hygiénique des villes.

L'architecture de ces villes est caractéristique, les rues principales sont à angle droit, chaque maison ne possède qu'un rez-de-chaussée. Les rites qui règlent la construction et l'orientation de la maison interdisent la construction des étages: d'abord parce que le soleil doit faire chaque jour le tour de la maison et ensuite parce que ces étages pourraient diminuer la part de soleil du voisin, ce qui prouve que les Chinois ont certaines conceptions de l'hygiène sociale.

L'intérieur de la maison, les cours, les jardins, les bâtiments de service sont tenus proprement, mais les habitants y sont par trop entassés, et la promiscuité y est grande; de plus, comme l'organisation administrative du peuple chinois ne dépasse guère l'organisation familiale, tout ce qui est domaine public est abandonné à l'incurie; toutes les ordures de la maison sont jetées à la rue devant la porte, encombrant les jambes des passants et transforment la voie publique en un cloaque infect: là-bas personne n'a cure de ce fumier, sauf les porcs qui abondent dans toutes les rues, se vautrent au soleil et recherchent les excréta humains, qui sont leur principale et souvent unique nourriture.

Mais les troupes russes n'occupaient point ces villes qui, surpeuplées et encombrées d'ordures, seraient forcément devenues, après la saison des gelées, des foyers de variole et de typhus. Si des corps de police peu nombreux et destinés à la garde des monuments et des banques y avaient leurs casernements, les régiments n'y envoyaient que leurs pourvoyeurs.

Le gros des troupes russes n'eut donc presque aucun contact avec ces agglomérations dangereuses; cependant, fait extraordinaire, les troupes de police comptèrent elles-mêmes peu de victimes; en hiver, la gelée permanente protégeait ces hommes, mais en été il faudrait admettre que les fermentations étaient le siège de putréfactions trop avancées pour être nuisibles.

..

Après avoir décrit si longuement l'hiver, il faut bien un peu parler du printemps et de l'été.

Le printemps dure peu; en quinze jours ou trois semaines les habitants de ces régions passent des fourrures aux vêtements de toile; puis rapidement vient l'été et il faut se préparer à subir les averses diluviennes de la saison des pluies.

Cette saison dure environ six semaines, commence fin juin pour se terminer commencement d'août; alors toute la superficie du sol est noyée; on ne peut sortir sans bottes montant jusqu'aux genoux et sans crainte d'être enlizié dans la boue. Les mares se multiplient, d'autant plus que l'argile, sur laquelle elles reposent, est à peu près imperméable, et que cette eau n'a pas d'autre émonctoire que l'évaporation sous l'influence du soleil.

Le cultivateur chinois s'est empressé de semer au printemps et cette humidité chaude donne à la végétation un essor rapide: tout pousse et tout verdit comme par enchantement; le sorgho, semé en mai, atteint en fin d'août quatre ou cinq mètres de haut; les plaines mandchoues, désertiques l'hiver, deviennent alors impénétrables comme des taillis serrés. La chaleur humide est suffocante et les mouches foisonnent.

Les hygiénistes qui me guettent à ce tournant vont me poser des questions insidieuses. « Nous admettons, diront-ils, que la gelée permanente, la sécheresse de l'atmosphère et toutes les autres conditions de l'hiver aient immobilisé et neutralisé l'« ennemi silencieux », le fâcheux microbe; maintenant vous signalez des chaleurs tropicales, des pluies incessantes et des mouches. Nous allons donc voir cet ennemi prendre sa revanche; il est temps. »

Eh bien, pas du tout, ce serait une erreur de le croire: l'« ennemi silencieux » a certainement tenté quelques re-

tours offensifs; mais le sol et le climat mandchous veillaient encore, ils ont pu défendre victorieusement la santé des troupes et voici comment :

Examinons une à une les maladies épidémiques qui pouvaient alors atteindre les soldats. La saison des fièvres éruptives et des affections pulmonaires est passée; restent les fièvres intermittentes, la fièvre typhoïde, la dysentérie. Ces trois maladies dominent, on le sait, toute la pathologie des troupes employées dans les régions tropicales; pourquoi, dans des conditions presque identiques, ne sont-elles pas apparues pendant l'été mandchou juste au moment où le renforcement des effectifs constituait ces agglomérations énormes, si favorables à leur développement?

Pour les fièvres intermittentes, le fait est certain, le paludisme est fort rare en Mandchourie; la culture intensive assainit tous les terrains qui la supportent, et, nulle part au monde, la culture n'est plus intensive que dans cette province. Dans quelques régions montagneuses peu habitées, il y eut bien quelques cas de paludisme, mais jamais cette épidémie ne prit l'extension qu'on est habitué de lui voir prendre en d'autres pays.

Du reste, les marais sont fort rares en Mandchourie, et les moustiques, ces propagateurs infatigables, y sont plus que rares. Sauf dans les villes et dans quelques rares endroits, il n'existe point d'eaux stagnantes favorables à leur multiplication et à leur empoisonnement, car le moustique n'est venimeux au point de vue palustre que s'il est lui-même empoisonné; le cours des rivières est extrêmement rapide et là encore les moustiques ne trouvent pas les conditions nécessaires à leur pullulation. J'ai même de la tendance à croire que, sur le total des fièvres intermittentes traitées dans les hôpitaux russes, l'immense majorité était des fièvres anciennes, acquises en Russie et réveillées de leur torpeur.

Pour la fièvre typhoïde, l'explication est plus difficile. Néanmoins il est certain que les bactériologistes russes ont, à leur grande stupéfaction, constaté l'innocuité presque constante des puits des campagnes, et cette innocuité ne peut s'expliquer que par les raisons que je vous ai déjà indiquées : la gelée du sol jusque vers le 15 juin, l'épaisseur de la couche d'argile, et la protection de ces puits contre les averses accidentelles par la hauteur des margelles.

Cependant quelques épidémies de fièvre typhoïde furent observées dans les régiments occupant les petites villes ou leur voisinage; vous vous rappelez ce que je vous ai dit de ces villes; l'accumulation des ordures y est si grande que même ce climat et ce sol protecteurs ne pouvaient lutter contre cette infection.

Reste la dysenterie, ce fléau des armées. Si l'armée russe avait été mal nourrie, la dysenterie aurait trouvé un terrain tout préparé.

Il n'en fut pas ainsi, et même l'été, au moment où la conservation des aliments n'est plus facilitée par le froid, la viande fraîche et le pain n'ont jamais manqué; il fallait que la Mongolie et la Mandchourie du Nord fussent ce qu'elles ont été, des réservoirs inépuisables de viande et de farine.

Mais la dysenterie est si contagieuse qu'il suffit d'un petit nombre de cas pour infecter toute une population, et cela grâce à la propagation par les mouches. Puisque l'armée russe a compté 6.000 cas de dysenterie, comment se fait-il que cette affection ne se soit pas davantage propagée, puisque les mouches étaient si nombreuses qu'elles constituaient un véritable fléau?

Cette dernière question m'embarrassait fort et me paraissait presque insoluble, il y a peu de temps, lorsqu'un fait nouveau est venu m'éclairer.

Un de nos collègues, professeur au Val-de-Grâce, vient de démontrer que le bacille de la dysenterie ne pouvait vivre dans l'eau. N'oubliez pas que, pendant la saison des

pluies, toute la surface de la Mandchourie est noyée dans l'eau et la boue, et vous comprendrez que le microbe de la dysentérie ne pouvait résister et se propager, attaqué qu'il était, à la fois par l'eau et par les microbes nitrificateurs de la terre arable. En septembre seulement il trouvait le terrain favorable à sa multiplication, mais dès octobre la gelée refrénait ses velléités de conquête en même temps qu'elle supprimait les mouches.

Je terminerai donc ma conférence par les mots qui l'ont commencée; je pense vous avoir démontré que cette partie de l'Asie est certainement une des régions les plus salubres du globe.

..

A l'exception des villes, toute la Chine du Nord jouit de ces mêmes conditions générales de salubrité et, par ces conditions climatériques et géologiques, s'expliquent, mieux que par le hasard, les lois, les mœurs et la race, l'énormité des accumulations d'hommes qui fourmillent dans les campagnes de cet immense pays.

LA MISSION DE LACOSTE

Nous recevons les meilleures nouvelles de la mission du commandant de Lacoste qui est maintenant virtuellement achevée. Sa dernière lettre (du 5 février) est en effet datée de Meched, dans le Khorassan, d'où il va pouvoir rentrer à Paris, comme il dit, en simple touriste. « Arrivé à Nasterabad (au Seistan) le 9 décembre, nous écrit le commandant de Lacoste, j'en suis reparti le 26 après une randonnée de quinze jours dans ce pays si intéressant et si nouveau encore. J'ai pu visiter ainsi la frontière afghane et voir le fleuve Helمند, les grandes villes ruinées qui s'élevaient jadis sur ses bords, la montagne sainte du Kou-hi-Kouadja.

« La dernière étape Seistan-Méched, qui a duré plus d'un mois, s'est faite dans de bonnes conditions, mais par un froid très vif. J'ai même eu, pour terminer, huit jours de neige avec des températures de -12° . »

Le commandant de Lacoste, qui devait rentrer par le Transcaspien, a donc heureusement accompli la partie vraisemblablement la plus curieuse de son voyage, celle qui lui a fait suivre la route de pénétration, dont on a tant parlé, de l'influence et du commerce anglo-indiens dans la Perse orientale. Le voyageur français a visité avec assez de détail le Seistan, cette région si peu connue, où la récente mission anglaise du major Mac-Mahon est venue mettre fin, par une délimitation en bonne et due forme, à la rivalité anglo-persane. Nous espérons que le commandant de Lacoste pourra nous rapporter des données moins vagues que celles dont a dû jusqu'ici se contenter le public français sur ce coin d'Asie que la politique anglo-persane rend si intéressant.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

LE CHEMIN DE FER DU YUNNAN

Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre une convention conclue entre le ministre des Colonies et la Compagnie du chemin de fer du Yunnan, le 15 février 1907, un projet de loi l'approuvant, signé le 15 février par les ministres des Colonies, des Finances et des Affaires étrangères, et un court exposé des motifs. Ces documents nous parviennent trop tard pour qu'il nous soit possible de les commenter dans notre Bulletin de février : la convention et le projet de loi en question ne peuvent se comprendre que si on y joint un historique des relations de la Compagnie avec l'Etat, ou, plus exactement avec l'Indo-Chine, relations compliquées depuis deux années par des difficultés inattendues et par des différends entre les parties.

Bornons-nous, cette fois, à dire que lorsque le gouvernement donna suite à la concession du chemin de fer du Yunnan que la Chine avait accordée à la France le 10 avril 1898, il prévint, par sa convention du 15 juin 1901 avec la Compagnie qui se créait, et la loi du 5 juillet de la même année, qui approuva cette convention, que le chemin de fer de Lao-kay à Yunnan-sen coûterait 96 millions de francs. Cette somme devait être ainsi répartie : 1° une subvention de 12.500.000 francs versée en espèces par la colonie ; 2° 76 millions d'obligations capitalisant une annuité de 3 millions versable par la colonie pendant soixante-quinze ans et garantie par la métropole ; 3° un prélèvement de 7.500.000 francs sur le capital de la Compagnie concessionnaire s'élevant à 12.500.000 francs.

On put prévoir assez tôt que les dépenses de la construction — confiée à la « Société de construction de chemins de fer indo-chinois » — dépasseraient la somme de 96 millions fixée au début. Pour faciliter ses travaux, la Compagnie demanda à modifier son tracé selon un plan qui fut approuvé par la loi du 5 juillet 1903 et dont nous avons donné les détails à cette époque.

En 1905 et en 1906, la Compagnie demanda que ces dépenses lui fussent immédiatement remboursées. A ce moment, on décida d'envoyer une commission spéciale étudier sur place la situation et les travaux déjà faits : elle n'a pas encore terminé son examen. En attendant, une loi du 12 avril 1906 accordait les sommes nécessaires pour empêcher l'arrêt des travaux.

Mais pour assurer l'achèvement de l'entreprise, il devenait urgent de rechercher une solution basée sur une nouvelle collaboration financière de la colonie et de la Compagnie. Tel a été le but de la convention du 15 février 1907.

En dehors des clauses qui prévoient le règlement par voie d'arbitrage, des litiges pendant entre la colonie et la Compagnie, cette convention fixe les proportions de l'effort complémentaire, et encore indéterminé, que la Compagnie et la colonie devront

fournir. Lorsque les 96 millions prévus auront été dépensés, la Compagnie, augmentant son capital de 5 millions de francs, devra, sur cette somme, prendre à sa charge le quart des dépenses mensuelles : la colonie fera l'avance du reste. Si cela ne suffit pas, la Compagnie devra puiser dans ses disponibilités, à l'exception du fonds de réserve, ou créer des obligations qui seraient garanties par la colonie et émises dans des conditions à déterminer par les ministres des Colonies et des Finances.

Le service des obligations émises en vertu de cette convention sera assuré par un prélèvement sur la part des recettes d'exploitation que la convention de 1901 attribue à la Compagnie. Le service de ces obligations passerait d'ailleurs après le paiement à 4 0/0 de l'intérêt sur la partie versée des actions privilégiées émises pour augmenter de 5 millions le capital social de la Compagnie, comme il est dit plus haut. Mais si la part des recettes attribuée à la Compagnie ne suffisait pas à couvrir ces charges et celles de l'exploitation, la colonie lui ferait l'avance du surplus.

Cette avance devrait aussitôt que possible être remboursée à la colonie par la Compagnie, qui ne garderait de ses excédents de recettes, pour rémunérer le capital social, que 1/3 jusqu'à 500.000 fr. et 1/5 au delà de cette somme, le reste devant être versé en remboursement à l'Indo-Chine.

Telle est l'économie de la convention du 15 février entre le gouvernement et la Compagnie. Ajoutons que le projet de loi du 18 février autorise, par son article 3, le gouverneur général de l'Indo-Chine « à prélever provisoirement sur le reliquat de l'emprunt indo-chinois de 200 millions, autorisé par la loi du 25 décembre 1898, et jusqu'à concurrence de 30 millions, la contribution à fournir par la colonie d'après la convention susvisée pour la continuation des travaux du chemin de fer du Yunnan ».

La poursuite de cette œuvre importante sera donc assurée, malgré les difficultés rencontrées, si, comme on peut s'y attendre, le Parlement vote le projet qui lui est soumis. Disons en terminant que l'exposé des motifs s'exprime ainsi sur l'état des travaux : « L'effectif d'ouvriers sur les chantiers dépasse 45.000 hommes. Dans ces conditions, la Compagnie espère avoir terminé les terrassements, dont le cube doit atteindre plus de 10.700.000 mètres cubes, vers le mois d'avril prochain. Les ouvrages d'art, les tunnels et autres travaux sont également très avancés et la Compagnie prévoit que la locomotive atteindra Mongtseu, c'est-à-dire le débouché sur le plateau du Yunnan, au commencement de l'année 1908 et Yunnan-sen en 1910. »

AVIS

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LA QUESTION DU CHEMIN DE FER DE BAGDAD

On a beaucoup parlé ces derniers temps du chemin de fer de Bagdad comme étant l'objet d'une des grandes questions internationales de l'heure actuelle. C'est, nous semble-t-il, aller un peu vite en besogne. Le chemin de fer de Bagdad sera sans doute l'objet d'une des grosses questions internationales qui surgiront d'ici peu d'années; mais, pour l'instant, il n'est l'objet d'aucune discussion, et il ne semble pas que les Allemands concessionnaires de cette grande entreprise aient la moindre intention d'ouvrir à ce sujet des pourparlers avec les puissances étrangères.

En ce qui concerne particulièrement notre pays, on ne voit d'ailleurs pas très bien quel avantage nous pourrions tirer d'une ouverture immédiate et d'une discussion générale de la question du chemin de fer de Bagdad. Sans doute notre politique pourrait-elle être tentée d'essayer, comme d'aucuns l'ont proposé, d'en faire la base d'un arrangement avec l'Allemagne à laquelle nous assurerions le concours financier nécessaire à l'achèvement de son entreprise asiatique, en échange de notre liberté d'action au Maroc. Mais, même pour obtenir la main libre dans la région d'outremer qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire l'Afrique du Nord, nous ne saurions sacrifier les bases mêmes de notre politique extérieure. Si cela nous avait été possible, il n'est pas douteux que nous aurions dès à présent résolu avec l'Allemagne la question du Maroc. Chacun sait que la manière dont le gouvernement de Berlin a soulevé cette dernière n'avait d'autre but que de nous amener à abandonner l'entente cordiale et à nous rapprocher de nos voisins de l'Est. C'eût été perdre aussi bien la possibilité de notre politique marocaine que l'indépendance même de notre politique en Europe, et nous ne voyons pas en quoi l'affaire du chemin de fer de Bagdad nous donne l'occasion de faire ce qui nous a justement paru impossible pendant la grave crise de 1905, qui précéda la Conférence d'Algésiras.

Nous ne pouvons donc considérer la question du chemin de fer de Bagdad que dans l'ensemble de notre politique extérieure : c'est-à-dire que nous sommes obligés d'y tenir compte des aspirations et des réserves de la Russie et de l'Angleterre qui ne semblent nullement se prêter au troc dont nous énoncions plus haut les éléments. La Russie n'a aucune hâte de voir s'organiser la Turquie, se développer les moyens de concentration militaire de ce pays voisin, surtout à une époque où il est moins que jamais sous son influence, mais bien sous celle de Berlin. Quant à l'Angleterre, elle a assez clairement montré à différentes reprises, par les articles de sa presse et même par les déclarations de ses ministres au Parlement, qu'elle n'était nullement disposée à se prêter à l'établissement, entre les mains exclusives de l'Allemagne,

d'une ligne de chemin de fer reliant le Bosphore au golfe Persique, c'est-à-dire aux positions avancées de son empire asiatique. Elle a déjà manifesté qu'elle ne voulait pas permettre à un chemin de fer allemand d'aboutir à Koueit, point qu'elle a mis virtuellement sous son protectorat. Son opposition oblige les promoteurs de l'entreprise à envisager, sur le golfe Persique, le terminus de Khor-Abdallah, moins favorable à tous égards. Comme la Russie, l'Angleterre se défie — et l'incident de Tabah a été un épisode qui éclaire nettement cette situation — de la Turquie soumise actuellement à une influence rivale. Son souhait dans l'affaire de Bagdad serait sinon l'attribution à l'Angleterre de la construction et du contrôle de la section du Bas-Euphrate aux abords du golfe Persique, du moins une internationalisation du chemin de fer qui est actuellement construit par les seuls Allemands, qui ont créé dans ce but une compagnie filiale de la Deutsche Bank, centre financier de toutes les entreprises allemandes en Orient.

Or, l'Allemagne ne semble nullement disposée à entrer dans des négociations dans lesquelles la principale puissance intéressée arriverait avec ce désir d'internationalisation, qui est essentiellement opposé à ses propres vues. Rien ne l'y oblige d'ailleurs à l'heure actuelle; la concession de la société du *Baghdad Bahn* est parfaitement régulière, et aucun obstacle n'empêche la compagnie allemande de poursuivre son entreprise, sinon des difficultés d'argent. A vrai dire, ces dernières sont devenues, actuellement, singulièrement graves. L'entreprise est arrivée dans une région où le concours qui lui est donné par le gouvernement turc n'est plus suffisant pour lui permettre de pousser le rail. Aux termes de sa concession, la compagnie allemande reçoit du gouvernement turc, pour chaque 200 kilomètres de chemin de fer construit, un subside de 54 millions de francs en titres ottomans négociables. Elle a fait des économies sur la dernière section construite dans les régions planes du haut plateau d'Asie Mineure entre Koniah et Eregli. Du fait de la facilité de construction de ces 200 derniers kilomètres, elle a économisé une somme de 18 millions de francs, qui, s'ajoutant aux 54 millions qu'elle recevra pour les 200 kilomètres suivants, lui donne une provision de 72 millions. Mais il lui est impossible, avec une somme aussi faible, de construire les 200 kilomètres qui s'étendent maintenant devant la tête du rail, à travers les hautes montagnes du Taurus. On avait cru trouver un expédient en demandant de construire en même temps la ligne de Mersine ou Kastabol, vers le Taurus. Une partie de cette section aurait été en plaine et aurait laissé un boni qui aurait pu être consacré aux parties difficiles à travers la montagne. Mais ce n'aurait été là qu'un expédient, et il n'aurait pas donné l'argent nécessaire pour la traversée du Taurus.

L'entreprise allemande se trouve donc, bon gré mal gré, arrêtée, mais elle ne désespère pas encore de s'assurer des moyens de continuer ses progrès

sans engager des négociations qu'il lui paraît impossible de mener à bien sans se heurter à des propositions tendant à introduire des éléments non allemands dans l'œuvre du chemin de fer de Bagdad. Les Allemands se disent sans doute que l'argent ne suit pas toujours la politique du pays d'où il est originaire, et qu'au besoin même il se dépense sur des objets contraires à cette politique. Rien n'indique qu'ils n'espèrent pas trouver sur le marché de Paris et en dehors de toutes négociations avec le gouvernement français tout ou partie des sommes nécessaires au franchissement du Taurus. Déjà certains établissements parisiens ont fourni environ 30 0/0 du capital nécessaire à la section d'Eregli. Antérieurement, lorsque, deux ans après l'emprunt turc de 1901, les banques allemandes soumissionnaires se trouvaient encore encombrées de 22 à 23 millions de titres sur un total de 60 millions qu'elles avaient souscrit, des financiers français se chargèrent de placer ce reliquat sur le marché de Paris. Ce sont là des encouragements pour les Allemands, qui espèrent sans doute trouver les mêmes concours sans être obligés de leur donner pour contre-partie une entente avec le gouvernement français. En tout cas, dans cet espoir, et de toute manière par bonne politique, les Allemands, à moins d'être acculés, n'ont aucune raison de prendre l'initiative de négociations qui les obligeraient à solliciter le concours de rivaux, lesquels ne manqueraient pas d'y mettre le prix et d'exiger des conditions contraires au monopole que l'Allemagne semble vouloir se réserver en Asie Mineure.

Sans doute cette attente peut devenir dangereuse pour l'Allemagne. En tardant, elle risque de voir se modifier peu à peu la situation qui lui est si favorable en Turquie. A un moment, si Stamboul était moins soumis à son influence, il pourrait mettre les Allemands en demeure de continuer les travaux du chemin de fer de Bagdad et par conséquent les obliger à faire beaucoup de concessions pour trouver rapidement le capital nécessaire. Mais jusqu'à présent, nous le répétons, l'attitude allemande est celle d'une expectative confiante et dédaigneuse des ouvertures qui lui seraient faites par les autres gouvernements. Elle n'est nullement disposée à partager l'entreprise de Bagdad et à l'internationaliser : tout au plus ferait-elle à des groupes financiers étrangers, par exemple à la Banque ottomane, des concessions de détail, ne portant pas sur le Bagdad lui-même, et ne nous donnant par conséquent aucune des garanties que nous sommes en droit de demander pour prêter le concours du marché français à l'ouverture de la Turquie d'Asie.

Il faut espérer que, du côté français, la politique nationale ne sera pas gênée par les initiatives isolées et indépendantes d'elle de certains établissements financiers. Il serait sans doute assez puéril de prétendre que nous ayons encore une très grande politique et des forces absolument et relativement aussi grandes qu'à l'époque où s'établit notre influence en Orient. La grande puissance qui nous reste est celle de l'argent. Grâce à elle,

nous pouvons encore nous assurer une influence et réserver pour notre matériel, et aussi pour nos compétences techniques, un certain nombre de débouchés importants dans les pays d'outre-mer. Mais c'est à la condition expresse que cette puissance de l'argent ne soit pas pour ainsi dire galvaudée, et que, dans un but de rémunération financière, elle soit mise au service de rivaux qui, si on les faisait attendre, seraient sans doute obligés de lui donner une bien plus substantielle rémunération. Dans l'intérêt du pays, de son industrie et de son travail technique et manuel, il est nécessaire que, dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad, les concours financiers ne précèdent pas les négociations et le consentement du gouvernement. Nous sommes en présence de concurrents qui attendent, convaincus qu'ils auront notre argent au meilleur compte, c'est-à-dire pour un modique intérêt. Il dépend de nos grands organismes financiers de se réserver et de donner par là à leur concours son plein effet pour la prospérité et l'influence nationales.

R. C.

LE RÈGNE DE MOUZAFFER-ED-DINE

ET LE

MOUVEMENT RÉFORMISTE PERSAN

Il y a un peu plus de dix ans — c'était au mois de mai 1896 — que le chah Mouzaffer-ed-Dine, élevé soudainement au trône de Perse par l'assassinat de son père, arrivait dans sa capitale. Il venait de Tauris où, selon la coutume de la dynastie régnante, il avait, en sa qualité de prince héritier de Valiahd, occupé sinon exercé le gouvernement de l'Azerbaïdjan. Sa venue ne ressemblait guère aux chevauchées des conquérants Kajars, ses ancêtres qui, à la fin du XVIII^e siècle, partis d'une bourgade du Mazandéran, avaient unifié et soumis le vaste empire dont il venait d'hériter, tremblant de peur, redoutant quelque coup de main de la part d'un de ses frères, compétiteur éventuel au trône, effrayé par la mort tragique de son père. Il avait mis plus de trois semaines à franchir les 600 kilomètres qui séparent son ancienne résidence de Téhéran, entouré d'une garde nombreuse, flanqué des consuls de Russie et d'Angleterre à Tauris, dont la présence à ses côtés lui paraissait constituer, contre les entreprises politiques, une précieuse sauvegarde. Il laissait derrière lui les premiers résultats de l'esprit de désordre dont la Perse allait éprouver les fâcheux effets pendant toute la durée de son règne. Il n'avait administré encore que sa propre maison de prince héritier, et déjà ses dettes étaient lourdes chez les banquiers de Tauris : il n'avait commandé d'autre armée que sa propre garde et elle s'était signalée par des excès et des déprédations sur tout le parcours impérial.

Le souverain auquel Mouzaffer-ed-Dine succé-

dait, le chah Nasr-ed-Dine, était un vieux monarque oriental, à l'ancienne manière, dont la volonté énergique avait exercé pendant cinquante ans, en Perse, une autorité absolue. Il s'était appliqué à soustraire son pays aux influences de la civilisation occidentale. Sans doute, il avait lui-même voyagé en Europe : il avait fixé sur une tunique de coupe européenne les diamants qui avaient orné les robes de cachemire de ses prédécesseurs, encombré les galeries de son palais d'objets disparates achetés à grands frais dans les capitales qu'il avait visitées, fait creuser autour de Téhéran, dans la terre meuble, sans murailles, des fortifications « sur le plan de celles de Paris ». Mais il avait estimé que la vieille forme persane de gouvernement et d'administration convenait mieux à la Perse qu'aucune autre. Lorsqu'il était revenu de France, il avait évité pendant longtemps de favoriser la soixantaine de jeunes Persans que, sur la demande de Napoléon III, il avait envoyés s'instruire dans nos écoles. Il n'avait pas voulu leur donner des emplois trop importants, et plusieurs d'entre eux, après une triste expérience, se sont abstenus de donner une éducation trop occidentale à leurs propres enfants. Les gouverneurs, selon l'usage oriental, s'enrichissaient vite; mais, lorsque leur fortune atteignait des proportions qu'il jugeait trop considérables, il les convoquait à Téhéran et les contraignait à restituer au Trésor royal ce qu'ils avaient arraché à leurs administrés. Le domaine était considérable, les caisses bien remplies, la dette publique n'existait pour ainsi dire pas. Sans doute, par le fait du voisinage, des relations fréquentes, la Russie jouissait d'une grande influence auprès de Nasr-ed-Dine chah; mais cette influence ne reposait sur aucune de ces obligations contractées qui permettent à un gouvernement d'intervenir de son propre chef dans l'administration d'un autre pays. La monarchie persane, en somme, malgré les défaites du XIX^e siècle, était indépendante et prospère.

Le règne de Mouzaffer-ed-Dine s'achève aujourd'hui en pleine transformation politique de la Perse; ce monarque indolent meurt à cinquante-trois ans, précocement épuisé par des excès dont son *hendéroun* (le harem des Persans) ne fut pas, à beaucoup près, le théâtre préféré. Il laisse à son peuple une Constitution, un Parlement, des commissions chargées d'étudier la réorganisation des services publics, toutes institutions qui pourraient paraître le couronnement d'un grand règne. Son existence de souverain fut cependant parfaitement vide d'action et d'initiative, et lorsque l'excès des abus qu'il avait tolérés par faiblesse eût amené le mouvement actuel, sa faiblesse encore en fit l'instrument docile de gens plus clairvoyants qui résolurent de chercher dans la transformation politique et administrative de leur pays le salut de son indépendance.

En Perse, comme presque partout ailleurs, c'est la crise financière qui a déterminé la crise politique. Le gaspillage de la dernière cour a été inimaginable. Les voyages en Europe — ils furent

fréquents — ont absorbé des sommes énormes (on dit que lors de l'un de ces déplacements, les opérations de change rendues nécessaires ont seules coûté au Trésor persan plus de 400.000 fr.). A Téhéran, les donations aux personnages de l'entourage royal se multipliaient inconsidérément : tel mignon, dont le chah appréciait la grâce, reçut un jour en don l'un des palais de Nasr-ed-Dine (le grand-vizir, indigné d'un pareil présent, parvint, en transigeant à un prix élevé, à amener le bénéficiaire à renoncer à ce présent). Tel officier de la maison obtint tout un village aux environs de Zendjan, à la seule charge de fournir la cour de sorbets et de friandises. Les princes et les hauts fonctionnaires amassèrent avec rapidité des fortunes énormes sans que l'on appliquât à leur scandaleuse administration l'ingénieux correctif du dégoût périodique qui, sous le précédent règne, tout en leur inspirant une crainte salutaire, maintenait en bon état les finances du royaume. Presque toutes les grandes fortunes, en Perse, ont ainsi pour origine l'exercice du pouvoir : le gouverneur de province, non plus que les fonctionnaires placés sous ses ordres, ne reçoivent d'appointements ou du moins d'appointements sérieux. Bien mieux, ils paient pour obtenir leur charge. Chacun, pour vivre ou pour s'enrichir démesurément, pille selon l'importance de sa fonction et selon son autorité, et les fortunes, exposées autrefois au caprice du souverain, soumises encore à chaque mutation aux exigences des moutcheds, prêtres, juges et notaires à la fois, sont à reconstituer à chaque génération. Elles s'emploient généralement en placements immobiliers, en achat de villages et de terres. Le sol persan tout entier est ainsi partagé en un très petit nombre de grands propriétaires, qu'un intendant représente dans chaque village, auprès des paysans. Ces derniers ne sont pas serfs, mais liés plutôt par un contrat analogue au contrat de métayage, stipulant de leur part une redevance au propriétaire, de moitié, du tiers ou même parfois du cinquième de la récolte, selon la nature du sol, son irrigation et les conditions de la location. Cet état de choses produit un double résultat. D'abord le propriétaire — le seigneur — visitant rarement ou jamais ses terres, les paysans, déjà accablés par les exigences de la foule des sayeds et des mollahs qui, conformément aux prescriptions de la loi religieuse, vivent à ses dépens, sont abandonnés à toutes les fantaisies et à toutes les exactions des intendants. D'autre part, ces grands propriétaires, qui représentent de puissantes influences, outre qu'ils s'abstiennent naturellement de verser l'impôt qu'ils sont eux-mêmes chargés de percevoir, se font, quand tel n'est pas le cas, exempter, sous un prétexte ou sous un autre, de toute espèce de contribution. Ainsi, d'année en année, le rendement de l'impôt diminue; ce qui en reste ne va pas loin : comme les rares sources de cet aride pays qui, presque aussitôt sorties de terre, se perdent sur le vaste plateau sans jamais donner naissance à une véritable rivière, les sommes arrachées au cultiva-

teur, à l'artisan ou au marchand persan sont consommées sur place, s'évanouissent sur le parcours qui eût dû les conduire vers le Trésor royal.

Avec un tel régime, ce pauvre Trésor se trouva bien vite épuisé et le gouvernement persan se vit réduit aux expédients et acculé aux emprunts. Les expédients, tous, étaient au détriment des ressources à venir : tel propriétaire était autorisé à se racheter de l'impôt moyennant une somme une fois versée ; tel village du domaine royal était aliéné et demeurait, entre les mains du nouveau propriétaire, exempt d'impôts. A mesure que le Trésor se vidait, le domaine diminuait : ce qui en reste est d'un maigre rendement. L'exploitation du sol, sur le plateau de l'Iran, nécessite, pour être productive, une mise de fonds considérable : ces fonds faisaient défaut sur les terres du domaine royal. Les canaux d'irrigation souterrains, qui seuls portent la vie dans ces campagnes desséchées, déjà trop peu nombreux, s'éboulaient faute d'entretien, et les champs précédemment cultivés, dont il eût été facile d'accroître l'étendue, retournaient au désert.

Dans ces conditions, l'emprunt devint bien vite une nécessité. Nasr-ed-Dine chah, durant tout son règne, n'avait conclu qu'une seule opération de ce genre : pour racheter à une compagnie anglaise le monopole des tabacs, par trop impopulaire, qu'il avait tenté d'établir, il avait dû emprunter à la Banque impériale de Perse — banque anglaise — une somme de 500.000 livres sterling. Cet emprunt avait été gagé sur le revenu des douanes du golfe Persique et de la province de Fars, et les titres en étaient tous demeurés dans le portefeuille de la banque. Presque aussitôt après son arrivée au pouvoir, Mouzaffer-ed-Dine, démuné d'argent, à Téhéran comme à Tauris, s'adressa aux banques privées qui lui consentirent à un taux exorbitant des avances toujours insuffisantes. On dut, au bout de peu de temps, penser à une opération plus vaste.

Le grand vizir, Emin es Sultan, — qui, depuis qu'il a abandonné, non sans esprit de retour, dit-on, la direction des affaires persanes, vit en France — entreprit de longs pourparlers avec Paris, avec Londres, avec Saint-Petersbourg. C'était un homme à l'esprit ouvert, qui eût voulu tenter dès ce moment critique, en réformant les fâcheuses habitudes du gouvernement persan, d'assurer à son pays pour l'avenir une plus sage administration. Trop d'intérêts se coalisèrent contre lui, trop d'influences battirent en brèche la sienne ; il ne put poursuivre cette tâche, prématurément entreprise sans doute. Avec les financiers français, avec les anglais, ses négociations échouèrent. Elles aboutirent, en Russie, pendant l'année 1900, à la conclusion d'un emprunt de 22 millions 1/2 de roubles, au taux de 5 0/0. Les conditions de cet emprunt furent sévères : la Russie, se souciant peu de voir dans l'avenir les droits d'un autre créancier contrarier ses visées politiques, exigea tout d'abord le remboursement de la dette contractée par Nasr-ed-Dine chah auprès de

la banque anglaise et l'engagement, de la part du gouvernement persan, de ne contracter à l'avenir aucun emprunt à l'étranger, si ce n'est en Russie. Le gouvernement persan dut, en outre, subir le renouvellement d'une convention déjà ancienne, conclue en 1889 par le précédent souverain, aux termes de laquelle aucune concession de chemin de fer ne devait être accordée à des étrangers, en Perse, sans l'agrément du gouvernement russe. En 1889, cette convention pouvait paraître légère à un monarque qui se souciait peu de moderniser ses Etats ; en 1900, les circonstances avaient changé. Les contacts avec l'Occident étaient devenus plus fréquents : la construction de chemins de fer concédés à des étrangers, en permettant d'entrevoir, peut-être des ressources nouvelles, eût été un bienfait apprécié. La convention de 1889 dut, par la suite, être encore une fois prorogée et demeure en vigueur jusqu'en 1910. C'était en outre le moment où les Russes ouvraient à la circulation la route qu'ils venaient de construire entre Recht et Téhéran, où ils entreprenaient la construction de celles de Djoulfa (frontière russe) à Tauris, de Aokabad (sur le chemin de fer transcaspien) à Méched, où ils commençaient par conséquent à prendre possession, méthodiquement, de toutes les voies d'accès de la Perse du Nord.

Il fallut enfin gager l'emprunt. De tous les revenus de l'empire, un seul était certain : le produit des douanes, entièrement libéré depuis le remboursement de la banque anglaise. Jusqu'en 1898, les douanes étaient affermées : elles rapportaient ainsi au gouvernement persan environ 1.800.000 tomans (à peu près 8 millions 1/2 de francs), au change de 1898. Les revenus douaniers du golfe Persique et du Fars, engagés à la banque anglaise, figuraient dans ce total pour environ 300.000 tomans. Emin es Sultan entreprit à cette époque la réforme de l'administration douanière : au système du fermage fut substitué celui de la régie directe et la direction de ce nouveau service financier fut confiée à un fonctionnaire belge, M. Nans, qui sut mener à bien une tâche difficile. Le rendement des douanes persanes s'accrut rapidement pour dépasser pendant l'exercice 1905-1906 2 millions et demi de tomans. Ce fut sur ces revenus, les seuls qui ne fussent pas aléatoires, que fut gagé le premier emprunt russe. Cet emprunt ne laissait d'ailleurs pas au gouvernement persan des disponibilités très considérables : une fois les commissions retenues, la banque anglaise désintéressée, le voyage de 1900 payé, il ne restait plus au Trésor qu'environ 6.250.000 roubles : ce n'était pas de quoi aller bien loin et, dès 1902, une nouvelle opération du même genre était devenue nécessaire.

A l'heure actuelle, le montant de la dette de la Perse envers la Russie s'élève à 32.500.000 roubles Et ce n'est point la totalité de la dette persane. En 1903, le gouvernement du chah empruntait de nouveau à la banque anglaise de Téhéran 300.000 livres : ce n'était point là un emprunt contracté « à l'étranger » et la lettre des conven-

tions russo-persanes était respectée. Cet emprunt était gagé sur les revenus du fermage des pêcheries d'Engeli, aliénés jusqu'à l'expiration de la concession actuelle (1918). Enfin, avec les deux banques russe et anglaise le gouvernement persan est en compte courant : à l'une comme à l'autre il doit, de ce chef, des sommes très importantes, au taux, normal d'ailleurs en ce pays, de 12 0/0 l'an.

Au commencement de 1906, une fois encore, le Trésor persan s'est trouvé complètement vide et le gouvernement financièrement aux abois. De nouveau, il sollicita tous les concours qui pouvaient s'offrir à lui. Les conditions de la politique européenne fournirent alors une chose dont la réalisation avait jusqu'à ce moment paru impossible : l'Angleterre et la Russie, entre lesquelles la lutte d'influence en Perse a toujours été si vive, se mirent d'accord pour consentir, en commun, au chah une avance qui lui permit de faire face à ses plus pressants besoins d'argent. La somme était modeste, 10 millions de francs, et les conditions rigoureuses : échéance à neuf mois, intérêt à 7 0/0 et justification de l'emploi des fonds auprès des ministres de Russie et d'Angleterre. C'était le germe d'un contrôle financier anglo-russe sur la Perse. Mais lorsque le moment vint de souscrire à de telles exigences, il s'était constitué, dans le gouvernement de la Perse, un rouage nouveau, le Medjdis, le Conseil national, dont l'approbation parut nécessaire et qui la refusa.

De tout temps, le peuple persan a su faire entendre ses plaintes contre les administrateurs qui le pressuraient à l'excès ; ces plaintes, quand elles étaient devenues trop vives, constituaient même généralement l'indice auquel les précédents souverains reconnaissaient que la fortune du gouverneur était faite et qu'il était temps de le faire dégorger. Mais ces protestations éparses de la vieille Perse ne ressemblaient guère au mouvement imprévu qui s'est produit pendant l'été de 1906 et qui a été pour tous une surprise — pour certains un scandale. Si cette agitation, à la suite de l'administration particulièrement fâcheuse du grand-vizir Ayn-ed-Daouleh, s'est manifestée tout d'abord dans le peuple de Téhéran, mobilisé par les mollahs, l'immense majorité de la population persane y est demeurée parfaitement étrangère : une moitié environ en est encore nomade, l'autre moitié trop complètement inculte pour avoir la moindre notion de ce que pourrait être la participation de ses délégués aux affaires du gouvernement. Mais lorsque, dès la première — et très bénigne — tentative de répression, la foule des mollahs de Téhéran se mit en grève et partit pour Koum, lorsque plus de 15.000 personnes cherchèrent refuge dans le parc de la légation d'Angleterre, toute une catégorie de mécontents, servant de vieilles rancunes ou poursuivant un idéal meilleur, entra en scène, formula les « revendications populaires » et sut obtenir du souverain déjà mourant la première charte persane. C'étaient de riches marchands alarmés par la crise des affaires, d'anciens fonctionnaires disgrâciés, tous ceux qui

n'avaient pas su s'introduire dans le petit groupe des puissants, toute la jeunesse de Perse enfin qui, depuis dix ans, avaient passé par l'Europe, par les écoles de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche ou de Russie, par celles de Constantinople ou de Beyrouth, et rapportait d'Occident des idées qui s'accommodaient mal de l'antique despotisme oriental. Beaucoup d'entre eux étaient, en somme, des favorisés. Tous étaient hantés par l'exemple du Japon, qui avait donné le signal de la régénération asiatique.

Les éléments dont s'est formé ce groupement expliquent qu'il ait trouvé au palais même quelques sympathies et d'utiles appuis. La faveur de la légation d'Angleterre, qui avait accueilli les réfugiés, fit le reste ; la disgrâce d'Ayn-ed-Daouleh fut obtenue. Son successeur, Mouchir-ed-Daouleh, ministre des Affaires étrangères, négocia avec les réfugiés, et un firman du chah institua le Conseil national.

Ce conseil n'a siégé, jusqu'à présent, qu'avec les seuls députés de Téhéran. L'agitation s'était bien propagée dans les provinces, mais tel est encore aujourd'hui l'état de la Perse, que l'idée de solidarité nationale n'y est pas clairement apparue et que, au lieu d'envoyer leurs députés dans la capitale, les habitants de certaines villes, de Tauris, de Chiraz, de Kermanchal, par exemple, ont constitué de petits Medjdis régionaux qui s'occupent confusément des affaires locales quand ils ne se perdent pas dans des discussions d'une vaine et excessive généralité. Tel qu'il est cependant, le Conseil national de Téhéran, qui ne recevra certainement pas des provinces d'éléments plus actifs que ceux qu'il possède actuellement, secondé par la bonne volonté de personnages intelligents et bien placés, a travaillé et fait, dans la mesure où cela lui était possible, de bon ouvrage. Après avoir écarté les offres anglo-russes, il a résolu de chercher en Perse même les moyens de rétablir les finances de l'Etat. Il a décidé, à cet effet, la création d'une banque nationale et les souscriptions patriotiques ont afflué. Il envisage la réforme des impôts ; il espère faire face à tous les engagements anciens et développer les services publics sans en contracter de nouveaux à l'étranger. Puisse l'avenir ne lui réserver que des déceptions légères !

Le Medjdis enfin s'est fait assemblée constituante, et, pour discuter les conditions dans lesquelles fonctionnerait la représentation nationale, il s'est trouvé en présence d'un nouveau partenaire. Le 16 décembre 1906, trois semaines avant la mort de son père, dont l'état depuis longtemps était désespéré et qui n'avait plus que d'intermittentes lueurs de raison, le Valiahd, aujourd'hui Mohammed-Ali chah, se rendait à son tour à Téhéran ; presque aussitôt il était investi de la régence. C'est un homme d'ordre et de méthode, de volonté ferme. Pendant trois semaines sa cour, parfaitement disciplinée, présenta, dans le même palais, le contraste le plus frappant avec la cour du souverain mourant, dont la perspective d'une débâcle prochaine augmentait encore le désordre

accoutumé. Vit-il, dans l'admission de la nation persane à une part modérée du gouvernement, un moyen de se soustraire aux pressions étrangères qui pourraient ultérieurement être exercées sur lui? Reconnu-t-il la légitimité d'une protestation presque unanime contre les anciens errements? Toujours est-il qu'il fit preuve d'une grande clairvoyance et d'un véritable esprit politique en sanctionnant, sauf légères modifications, le « Règlement » qui lui était présenté par le Medjdis. De ce jour, sans violence, une véritable révolution, inouïe en pays musulman, s'était faite en Perse : un Conseil national et un Sénat — dont une moitié des membres doit demeurer à la nomination du souverain — vont être admis par le pouvoir royal à collaborer avec lui.

Ce serait une erreur cependant que de croire que cette collaboration doive mener à une abdication du souverain entre les mains de la représentation nationale. La Perse d'aujourd'hui est un corps trop inorganisé pour que la population puisse en assumer la conduite de ses propres destinées. Le Medjdis lui-même, de quelques bonnes intentions qu'il soit animé et quelles que soient les espérances que peuvent faire concevoir les premiers résultats qu'il a obtenus, ne paraît pas en mesure de tirer de son propre sein les éléments nécessaires à l'immense réorganisation dont il a envisagé l'entreprise. La constitution est rédigée, soit; mais maintenant devra commencer la tâche méthodique, le travail technique nécessaire pour mettre sur pied les diverses administrations de l'Etat, l'administration des finances, la plus difficile de toutes peut-être à réformer ou plus exactement à organiser, du moins tout d'abord. Pour cette tâche, comme pour maintenir la cohésion entre les éléments si divers dont la Perse est constituée, le Medjdis manque d'hommes et le pouvoir royal a des moyens qui feront longtemps défaut au jeune Parlement persan. Il serait donc particulièrement désirable que le nouveau souverain, fidèle aux tendances qu'il vient de manifester, appliquât, pour le bien de son pays, l'énergie de son caractère à prendre lui-même la direction d'un mouvement qui, sans doute, ne résisterait point à son hostilité.

LE PANISLAMISME TURC

EN AFRIQUE ET EN ARABIE

ET LA PRESSE ARABE

Nous avons publié récemment une étude où le mouvement arabe était considéré comme de peu de portée. L'article suivant, qui nous est communiqué, prouve tout au moins que toutes les personnes qui s'occupent de cette question ne sont pas du même avis sur le sérieux de ce mouvement.

Lorsque, en 1881, la France occupa la Tunisie, on se plut, dans certains milieux musulmans, à espérer qu'une vaste conspiration islamique

s'ourdirait contre elle. Des informations venues de différentes sources annonçaient que les sectes religieuses s'agitaient et qu'elles s'apprêtaient à proclamer le « Djehad » (la guerre sainte) dans les possessions françaises de l'Afrique du Nord. Les excitations dirigées contre nous n'aboutirent, en réalité, qu'à provoquer quelques manifestations qui n'eurent certainement pas la gravité qu'on redoutait.

En Tunisie, ces manifestations se bornèrent à un exode de dissidents qui passèrent en Tripolitaine. En Algérie, ce fut plus grave, elles déterminèrent l'insurrection du Sud-Oranais.

Par bonheur pour nous, les événements d'Egypte vinrent distraire l'attention du monde musulman qui se reporta presque tout entière vers la vallée du Nil où les Anglais avaient pris pied. Là une explosion de fanatisme bien autrement sérieuse mit aux prises l'Angleterre avec les Derviches du Mahdi soudanais. La France dut peut-être à cette apparition de l'Angleterre sur le sol africain de n'avoir pas eu à réprimer dans ses possessions un mouvement insurrectionnel plus considérable. Du reste, il est certain que les efforts déployés par ces deux puissances pour pacifier les pays qu'elles venaient d'occuper brisèrent l'élément des musulmans et frappèrent de stérilité les tentatives faites par les chefs de l'Islam en vue de déchaîner dans le Nord africain une explosion du fanatisme musulman.

Toutefois l'agitation qui s'était produite en Tunisie, en Algérie et en Egypte n'avait pas échappé à l'attention du Sultan Abdul-Hamid. Elle fit naître dans ce souverain la pensée de tirer profit des sentiments hostiles manifestés par les musulmans africains. Et ce furent sans doute les événements d'Egypte et de Tunisie qui lui suggérèrent l'idée de susciter parmi les mahométans du monde un mouvement panislamique.

Quoi qu'il en soit, ce fut immédiatement après l'occupation de Tunis et du Caire qu'on vit surgir dans toutes les contrées de l'Islam des émissaires affiliés aux différentes confréries religieuses. Partout ces missionnaires propagateurs de la politique hamidienne recommandèrent à leurs coreligionnaires de tourner leurs regards et leurs espérances vers le Commandeur des croyants.

Presque au même moment se fondaient en Egypte des journaux dévoués à la cause ottomane. Tout en célébrant les mérites du Padischah, ces feuilles s'efforçaient de former chez les musulmans une opinion publique d'après les nouvelles tendancieuses qu'elles livraient à leur curiosité. Elles exhortaient les croyants à se grouper autour du Sultan, leur prince naturel, le défenseur et le gardien des villes saintes de la Mecque et de Médine. Il est d'ailleurs probable que des subventions libérales vinrent soutenir cette propagande et stimuler l'ardeur de la presse égyptienne, car on vit les personnalités musulmanes qui se signalaient par leur intransigeance religieuse recevoir au palais d'Yildiz l'accueil le plus empressé. Et parmi les agitateurs de marque qui ont exercé le plus d'ascendant sur l'esprit d'Abdul-Hamid, il con-

vient de citer un Syrien, cheick Aboul-Houda, et un Tripolitain, cheik Mohammed Zaffer-el-Madani, qui ont été ses confidents en même temps que ses directeurs spirituels. Ces deux cheicks affiliés aux principales confréries favorisèrent la politique panislamique d'Abdul-Hamid en stimulant chez les Khouans la haine des Infidèles. C'est à partir de 1882 qu'on vit les mutessarifs de Benghazi s'affilier ostensiblement à la secte des Senoussya, que les pachas de Tripolitaine avait précédemment combattue, et porter en grande pompe à Djarhboub les présents somptueux envoyés par le Sultan au mahdi du Djebel-Akhdar.

Vers la même époque, des efforts sont également tentés en Arabie pour accroître le prestige religieux d'Abdul-Hamid auprès de cheicks arabes. Des pensions, des décorations et des titres sont prodigués à ceux de ces cheicks qui se montrent favorables à la politique panislamique du Padischah.

En 1896, des menées turques préparées de longue main provoquent aux Indes anglaises une insurrection gênante. Deux puissantes tribus, les Oraksaïs et les Afridis, se soulèvent en masse, et lorsque les troupes anglo-indiennes parviennent à réprimer la révolte, elles trouvent dans les campements des rebelles des appels et des écrits ne laissant aucun doute sur l'origine et la provenance des excitations qui ont allumé la guerre.

Quelques années auparavant, le Padischah avait essayé de nouer des relations diplomatiques avec le Maroc. En 1889, un chérif d'origine marocaine est envoyé à Fez dans l'espoir qu'il parviendra à s'y fixer en qualité d'ambassadeur auprès de la cour chérifienne. Mais cette tentative échoue. Moulaï Hassan, qui se targue d'être le seul khalife, le véritable Emir el Mouménin, descendant du Prophète, refuse d'accueillir l'envoyé de son rival.

Ce premier insuccès de la politique panislamique d'Abdul Hamid est le commencement d'une série d'échecs. En effet, cinq ou six ans plus tard, cheick Senoussi, qui n'a accepté qu'avec méfiance les avances du Sultan de Constantinople, s'effarouche et prend inopinément la résolution de s'éloigner de la Cyrénaïque. Il abandonne sa zaouïa métropolitaine de Djarhboub, où il ne se croit plus en sécurité, et s'enfonce avec ses principaux mokaddems dans le Sahara. Il se réfugie dans l'oasis de Kebabo, où il est à l'abri des obsessions d'Abdul-Hamid.

A leur tour, les cheicks du Nejd, de l'Irak-Arabi et du Yémen conçoivent des appréhensions. Ils prennent ombrage des calculs de la politique turque, et dans toute la péninsule arabique éclatent des insurrections que l'envoi de missions ottomanes, composées pourtant de personnages religieux, ne parvient pas à calmer. Le réveil du Ouahabbisme suscite de nouvelles difficultés à la Porte. Abdul-Hamid est d'autant plus inquiet que ce qu'il redoute par-dessus tout, c'est de voir son autorité méconnue dans le pays qui est le berceau de l'Islam. Il ne peut supporter l'idée de la disparition de la suprématie ottomane sur les villes

saintes. Il sait bien que, lorsqu'il ne sera plus le gardien de la Mecque et de Médine, il ne sera plus considéré comme le premier des croyants. Le péril lui semble si grand qu'il se décide à entreprendre la construction d'un chemin de fer destiné à relier Damas à la Mecque. Ce sera, pense-t-il, le moyen le plus efficace pour maintenir sous sa dépendance la péninsule arabique. La propagande en faveur de cette entreprise, à laquelle il donne un caractère exclusivement religieux pour mieux cacher ses tendances politiques, fait affluer les offrandes de tous les coins de l'Islam. Mais les Arabes des territoires sacrés ne veulent voir dans le chemin de fer projeté qu'un nouvel instrument d'oppression ottomane ; ils redoublent d'ardeur dans la lutte qu'ils soutiennent contre le Sultan et l'insurrection gagne chaque jour du terrain.

Si l'on juge la politique panislamique d'Abdul-Hamid par les résultats qu'elle a donnés, on peut dire, sans crainte de se tromper, que cette politique a fait faillite.

Quelque ardeur qu'ait apportée le Padischah à faire triompher la « grande pensée de son règne », il est loin de voir réalisées ses plus chères espérances, et, en présence de cet insuccès, il semble qu'on puisse admettre que le panislamisme d'Abdul-Hamid ne survivra pas à son auteur. Mais la presse égyptienne qui a préconisé cette politique renoncera-t-elle à la défendre quand le Sultan aura disparu ? On ne saurait le dire dès maintenant, bien qu'il soit peu probable qu'elle puisse se flatter de réussir dans une entreprise où Abdul-Hamid a échoué, surtout quand elle sera privée, à la fois, des subsides qui lui viennent aujourd'hui de Constantinople et des directions d'Yildiz-Kiosk. Mais si elle doit renoncer au vaste projet de susciter un rapprochement de tous les musulmans, son rôle pourra se restreindre à réveiller chez eux des idées de nationalité et de patrie. On l'a vue, du reste, profiter de la remarquable liberté que lui a accordée l'Angleterre pour stimuler chez les Egyptiens des classes dirigeantes, et peut-être aussi chez d'autres peuples mahométans le sentiment patriotique.

Les attaques dirigées par les journaux d'Egypte contre les gouvernements européens, les critiques parfois justifiées, adressées par eux à l'administration coloniale de certaines puissances occidentales, les progrès du Japon et ses victoires, que ces feuilles représentent aux peuples mahométans asservis comme un exemple à suivre en vue de reconquérir leur indépendance, enfin les conseils que les publicistes arabes prodiguent à la jeunesse musulmane pour l'inciter à s'instruire, afin d'être un jour en mesure d'aider au relèvement de la nation arabe, sont autant d'exhortations dont les mahométans font leur profit.

La presse égyptienne n'a certainement pas prêché dans le désert, car on peut dire, du moins en ce qui concerne l'Egypte, qu'il s'est formé à l'ombre de la grande université d'El Azhar une sorte de parti national composé d'hommes instruits, intelligents et ambitieux dont le vœu le

plus ardent est d'être chargés du gouvernement de leur pays.

De l'ensemble de ces observations, il y aurait peut-être lieu de conclure que si la politique panislamique du sultan Abdul-Hamid est un rêve qui ne s'est pas réalisé, par contre cette politique a provoqué chez les musulmans, et notamment chez les Arabes de l'Afrique septentrionale et aussi de la péninsule arabique et de la Syrie, le désir de s'affranchir du joug étranger. Elle a éveillé parmi eux des idées de nationalité et de patrie qui se confondaient précédemment dans un sentiment assez vague de solidarité islamique.

Ces aspirations nouvelles, qui se sont produites sous l'impulsion de la presse musulmane arabe, ne rendront que plus difficile, dans l'avenir, la tâche qu'ont assumée les puissances européennes qui ont des sujets mahométans. Et maintenant que les musulmans sont bien convaincus que leurs maîtres européens ne s'attaqueront jamais à leur foi et respecteront toujours leurs croyances, ce ne sera plus par fanatisme religieux qu'ils s'insurgeront, s'ils le font encore, mais bien pour satisfaire les aspirations nationales qui ont été éveillées en eux. On peut dire que ce résultat inattendu du panislamisme d'Abdul-Hamid a été obtenu par la presse égyptienne.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER AU JAPON

La première ligne de chemin de fer a été construite au Japon en 1873 par l'Etat. Le réseau se développa d'abord très lentement; en 1882-1883, il n'y avait encore que 170 milles ouverts au trafic. A ce moment, on décida de faire appel à l'initiative privée et la construction prit une plus grande activité, l'Etat et les Compagnies particulières poussant simultanément leurs travaux. Enfin, en 1887, fut votée une loi relative à la concession des chemins de fer; elle ouvrait le champ à deux sortes d'exploitation, l'une d'Etat et l'autre de sociétés concessionnaires, qui devaient également réussir; toutefois, les lignes exploitées par les concessionnaires sont beaucoup plus importantes que celles de l'Etat sous le rapport de la longueur. En mars 1900, deux autres lois complétèrent la législation relative aux chemins de fer privés.

Cependant les Compagnies n'étaient pas sans rencontrer de grandes difficultés pour se procurer les fonds nécessaires au développement de leurs affaires: la loi ne leur donnait pas la possibilité d'hypothéquer leurs lignes. Pour remédier à cet inconvénient, on vota, en 1904, la loi sur l'hypothèque des chemins de fer, d'après laquelle une Compagnie peut soumettre à une hypothèque une masse dite « Masse des chemins de fer », formée de tout ou partie de ses lignes, du sol occupé pour leur exploitation, des bâtiments, instruments et accessoires affectés au service de la voie et de

tout le matériel roulant avec ses accessoires. Néanmoins, le montant total des emprunts que peut faire une Compagnie contre hypothèque sur la masse précitée ne doit pas dépasser, en y comprenant celui des obligations déjà émises par elle auparavant, le chiffre total du capital versé, sauf dans le cas où les emprunts doivent servir à rembourser d'anciennes dettes ou obligations.

Malgré ces facilités nouvelles accordées aux entreprises particulières, il semble que l'opinion publique au Japon ne soit plus très favorable à ce mode d'exploitation des voies ferrées. A peine la guerre de Mandchourie était-elle terminée, que le gouvernement proposait un programme bien défini pour accroître la prospérité nationale et développer les ressources du pays; il mettait en première ligne la nécessité de régulariser les moyens de transport à l'intérieur de l'empire.

Or, en 1904-1905, d'après le dernier *Annuaire économique et financier du Japon*, auquel nous empruntons les chiffres publiés dans cette étude, les Compagnies privées, dans leur ensemble, étaient plus importantes que les lignes de l'Etat; mais le point faible de leur organisation résidait dans leur multiplicité même: on comptait, en effet, plus de 3 Compagnies différentes se partageant près de 6.000 kilomètres, alors qu'en France, la Compagnie d'Orléans et la Compagnie Paris-Lyon exploitent respectivement des réseaux de 7.000 et 9.000 kilomètres environ. Il doit résulter de cet état de choses toute une série d'inconvénients pour le trafic des voyageurs et des marchandises, un manque d'uniformité dans les tarifs; le trafic direct sur les longues distances n'est pas facilité, le coût et les délais de transport sont trop élevés; en un mot, ce système ne répond plus aux exigences de la vie moderne. C'est pourquoi le gouvernement décida de former un réseau d'Etat comprenant toutes les lignes d'intérêt général, en rachetant les concessions accordées à 32 Compagnies privées, dans la période comprise entre 1906 et 1911. Un projet de loi présenté dans ce sens a été adopté et promulgué le 31 mars 1906, avec toutefois cette modification que le nombre des Compagnies à racheter est réduit à 17 et la période de rachat étendue.

Les lignes à racheter appartiennent aux Compagnies suivantes: Nippon, Sanyo, Kōbu, Kwansai, Kyoto, Hankaku, Hokuyetsu, Nishinari, Nanao, Ganyetsu, Kyvshu, Hokkaido-Tanko, Hokkaido, Sangu, Sobu, Boso et Tokushima, qui toutes sont des lignes d'intérêt général, mais de longueurs très variables: les unes exploitent de 40 à 50 kilomètres de voies ferrées, d'autres — mais c'est le plus petit nombre — ont un réseau de 500 à 1.500 kilomètres. La longueur totale des lignes à racheter est de 2.800 milles, soit 5.000 kilomètres, et leur coût de construction est d'environ 244 millions de yens, soit près de 600 millions de francs.

Le prix de rachat est établi de la manière suivante:

1° Une somme égale à vingt fois le produit obtenu en multipliant le coût de construction au moment du rachat par le rapport moyen entre le

produit net de l'exploitation et le coût de construction, calculé pour les six semestres compris entre 1902 et 1905 ;

2° Le montant des approvisionnements existants est évalué d'après les prix courants et converti en rentes sur l'Etat au pair.

Il ressort de cet exposé que toutes les Compagnies ayant, dans ces dernières années, obtenu

un produit net suffisant pour rémunérer, au taux de 5 0/0 et au-dessus, leur capital, auront un bénéfice dans l'opération ; au contraire, les Compagnies n'ayant pu atteindre ce résultat éprouveront une perte.

Voici, d'ailleurs, un tableau donnant les résultats de l'exploitation des chemins de fer pendant l'année 1904-1905 :

CHEMINS DE FER JAPONAIS

	LONGUEUR (en kilomètres)			MATÉRIEL ROULANT		
	OUVERTE AU PUBLIC		en construction	locomotives	wagons de voyageurs	wagons de marchandises
	des lignes	des rails				
Chemins de fer de l'État.....	2.632	3.726	1.100	552	1.576	7.018
Compagnies privées.....	5.880	7.860	490	1.092	3.666	17.390

Résultats de l'Exploitation au 31 mars 1905

(en milliers de yens)

COMPAGNIES PRIVÉES RACHETÉES	Longueur des lignes (en milles)	Capital nominal	Capital versé	Coût de construction	Voyageurs	RECETTES 1904-1905		TOTAL	Dépenses d'exploitation	Produit net	Proportion par rapport aux dépenses de construction
						Marchandises	Autres				
Nippon.....	860	66.000	48.060	51.056	4.933	5.851	601	11.406	5.291	6.114	12
Sanyo.....	382	36.100	29.278	31.260	3.929	1.957	152	6.038	2.443	3.595	11,2
Kobu.....	27	5.500	2.643	3.042	363	238	64	665	303	362	11,9
Kwansai.....	280	24.181	24.181	27.037	1.665	745	81	2.493	1.222	1.270	5,1
Sangu.....	26	1.900	1.850	1.857	217	26	10	254	102	151	8,2
Sobu.....	73	6.000	4.200	5.090	604	220	22	846	399	446	8,8
Bo-so.....	39	1.300	1.300	2.097	124	65	7	197	100	97	4,6
Hankaku.....	94	4.000	4.000	6.269	328	201	6	536	244	292	4,7
Hoknyatsu.....	85	3.700	3.700	7.097	392	219	33	645	301	344	4,8
Nishinari.....	3	1.450	1.450	1.614	17	19	21	58	64	D	
Nanao.....	34	1.100	1.100	1.498	102	33	4	140	74	66	4,4
Ganyatsu.....	49	6.000	2.638	2.567	95	79	14	189	120	68	2,7
Tokwshima.....	21	800	800	1.289	71	21	5	97	48	49	3,8
Kyushu.....	443	62.000	47.434	48.960	2.945	4.486	330	7.762	3.023	4.729	9,7
Hokkaido-Tanko.....	207	12.500	10.700	11.006	553	2.206	112	2.872	1.384	1.488	13,5
Hokkaido.....	157	6.340	6.340	9.327	257	116	28	403	450	D	
Total.....	2.780	238.871	189.674	211.066	16.603	16.482	1.490	34.592	15.568	19.071	9 % rapport moyen
Autres Compagnies.	488	30.805	26.247	29.938	2.139	616	206	2.946	1.607	1.246	4,6 % rapport moyen
Total général....	3.268	269.676	215.921	241.004	18.744	17.098	1.696	37.538	17.175	20.317	
Chemins de fer de l'État.....	1.468			215.100	12.904	8.001	500	21.406	9.463	11.942	8 %

On voit, par ce qui précède, que le gouvernement japonais a décidé le rachat des lignes les plus importantes et en même temps les plus productives, puisque plusieurs des Compagnies concessionnaires ont obtenu des bénéfices annuels s'élevant à 11, 12 et 13 0/0 du coût de la con-

struction, et que la moyenne ressort encore à 9 0/0 pour l'ensemble des lignes rachetées. Par contre, on a négligé un certain nombre de petites Compagnies exploitant des tronçons sans importance et ne réalisant que de faibles bénéfices.

Le réseau de l'État rapportant lui-même déjà

8 0/0 environ, l'ensemble des chemins de fer exploités directement par le gouvernement constituera pour le budget japonais une ressource fort appréciable. En effet, pour rembourser aux Compagnies le prix du rachat, on a l'intention d'émettre un emprunt de 420 millions de yens environ et de l'amortir au moyen des bénéfices nets provenant de l'exploitation. D'après les prévisions, cet emprunt sera remboursé dans un délai de 32 ans, et, à partir de ce moment, le produit net de l'exploitation constituera un revenu évalué au moins à 53 millions de yens.

Dans ces conditions, le rachat peut être considéré comme une opération lucrative pour l'Etat japonais, en dehors des considérations générales qui ont déterminé celui-ci à entreprendre cette œuvre. Il le sera d'autant plus que l'administration japonaise passe pour être très économe et sévère et que les frais généraux seront sans doute diminués, en raison de la fusion des différentes lignes sous une même direction. Hâtons-nous d'ajouter que ces bons résultats tiennent surtout au grand souci du bien public dont font preuve les Japonais et ne pourraient servir d'argument pour transplanter le système d'exploitation par l'Etat dans les pays ayant un autre régime politique et subissant, en particulier, les influences parlementaires, néfastes en matière d'exploitation industrielle par l'Etat-patron.

J. FRANCONIE.

LA MARINE MARCHANDE JAPONAISE

Nous croyons devoir reproduire ci-après dans son entier un article consacré récemment par le *Times* à la marine marchande japonaise. Il commence par donner un résumé historique fort intéressant des anciennes tentatives maritimes du Japon, et si l'on s'arrête à quelques passages de cette partie purement rétrospective, il est impossible de ne pas penser qu'il s'en est fallu de bien peu que l'histoire du monde ne fût complètement changée.

Au XVI^e siècle, en effet, le Japon avait commencé à envoyer des navires de commerce aux ports espagnols du Mexique occidental. Si plus tard cette habitude de voyages transpacifiques avait été maintenue, il est possible que les peuples de race jaune eussent abordé le continent Nord américain et commencé à le peupler bien peu après le moment où la colonisation européenne avait commencé à l'entamer sérieusement sur sa rive orientale. Dès lors, au lieu de rencontrer, à la fin du XIX^e siècle, les Européens fortement installés sur tout le continent de l'Amérique du Nord, les Japonais auraient pris possession des régions occidentales de cette terre et n'auraient rencontré les Européens qu'à l'intérieur même du continent. Quant à la lutte pour la possession de l'Amérique, au lieu d'être circonscrite aux Anglais, aux Français et aux Espagnols, elle aurait

eu lieu entre les blancs et les jaunes. L'expansion et la prédominance de la race européenne dans le monde en aurait été gravement compromise. Il est inutile de spéculer indéfiniment sur cette « possibilité » historique manquée, mais on conviendra que ce ne fut pas un mince événement de l'histoire universelle que l'introduction au Japon d'un régime contraire à la navigation lointaine par les Shoguns inquiets des tendances nouvelles que les navigateurs européens introduisaient dans leur pays avec la propagande et les intrigues des missionnaires. Voici maintenant la traduction du *Times* :

On a beaucoup parlé récemment d'un nouveau dessein formé par les Japonais de conquérir tout le commerce maritime de l'Extrême-Orient. Aussi est-il bon d'examiner si la situation réelle comporte de telles ambitions.

Les Japonais ont toujours été des navigateurs. C'est la politique de la porte fermée suivie par leur gouvernement et résultant de la crainte que des ambitions territoriales ne fussent déguisées sous la propagande religieuse, qui a fait obstacle aux entreprises maritimes du peuple japonais. Aussi l'état présent de la marine marchande japonaise, bien qu'on le considère généralement comme une simple partie du progrès moderne de ce pays, n'est en réalité que le résultat de la renaissance d'un esprit très ancien. Lorsque les Japonais discutent ce côté de leur caractère national, ils remontent très haut. Ils acceptent la tradition que le fondateur de la dynastie du Mikado était une espèce de Viking qui, abordant au Japon par mer, y établit un royaume. Ils ajoutent en outre beaucoup de crédit aux annales d'après lesquelles, avant la fin du VI^e siècle, la Corée a souvent été le théâtre des entreprises japonaises d'outre-mer.

Il est certain aussi que des relations maritimes existaient avec la Chine, relations qui semblent avoir eu pour origine l'envoi réciproque d'ambassadeurs. Quelques-unes de ces ambassades prirent des proportions considérables, le train de l'envoyé étant grossi de prêtres, d'étudiants, de soldats, de marchands, si bien qu'il finissait par compter un millier d'hommes et que, par conséquent, il fallait construire des navires d'une grandeur correspondante pour assurer son transport. Ainsi s'ouvrit la grande avenue par laquelle l'art, les industries et la civilisation de la Chine gagnèrent le Japon, et non seulement de la Chine, mais encore des pays situés plus loin à l'Ouest, car on rapporte qu'au IX^e siècle un prince de la maison impériale japonaise consacra vingt années à voyager dans l'Empire du Milieu, en Birmanie et dans l'Inde.

L'histoire nous montre cependant que, en ce qui concerne les constructions navales, les Japonais étaient inférieurs à leurs voisins continentaux, car lorsque les Tartares Mongols tentèrent d'envahir le Japon au XIII^e siècle, les insulaires n'avaient pas de flotte capable de résister aux grandes jonques de guerre de l'ennemi. Les Japonais brisèrent l'Armada mongole par un courage résolu et une valeur militaire aidée par les éléments, mais en ce qui concerne les navires, ils étaient fort inférieurs. De cette leçon sortit le premier effort du Japon dans le sens d'un progrès maritime, car ses grandes victoires inspirèrent à ce peuple le désir des entreprises d'outre-mer, et des navires de guerre — on les appelait *Hachimán Bune*, *Hachinman* étant le nom du dieu des batailles — commencèrent à être construits avec des dimensions de plus en plus grandes, pour des voyages, en partie de pillage et en partie de commerce, qui firent des marins japonais la terreur des peuples de Corée, de Chine, de Luzon et même du Siam. Et cependant, si les Japonais excellaient en audace et en courage, ils étaient cependant encore inférieurs comme architectes

navals, car lorsque Hideyoshi envahit la Corée au XVI^e siècle, c'est à cause de la perte de la maîtrise de la mer que ses victoires ne purent être consolidées. Ce même Hideyoshi, un des plus grands hommes de tous les temps et de tous les pays, n'épargna rien pour encourager le commerce avec l'étranger. Il inaugura le système d'accorder des licences aux vaisseaux engagés dans le commerce d'outre-mer et ces documents portaient le sceau vermillon de l'Etat. Les chroniques rapportent que dans ce temps des licences furent données presque simultanément à 126 de ces navires, 35 destinés au Siam, 30 à Luzon, 26 à la Cochinchine, 22 au Cambodge et 13 à l'Annam. Dans ces temps d'ardeur expansive, des milliers de Japonais émigrèrent en Corée; 3.000 établirent une colonie à Luzon; d'autres allèrent au Siam, tandis qu'en Chine ils avaient de grands établissements à Changhaï, Sou-tchéou et Hang-tcheou. L'esprit de cette époque est illustré par le fait que Iyeyasu, le successeur de Hideyoshi et le fondateur de la dynastie Tokugawa des Shoguns, envoya au gouverneur de Luzon une lettre demandant que les navires espagnols visitassent les ports japonais. Aucun signe d'isolement systématique n'est perceptible dans le Japon de cette époque. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle commence la pratique, renouvelée avec des résultats importants au XIX^e siècle, d'envoyer des jeunes gens en Europe pour étudier, et quelques années plus tard, une première mission officielle japonaise gagna Rome sur un navire portugais. Cependant ce n'est pas avant 1610 que les Japonais furent capables de construire des navires susceptibles de traverser l'Océan, et ils durent ce progrès à un Anglais, Will Adams qui, exilé dans leur pays, y trouva un foyer permanent et un patron libéral dans Iyeyasu. Sur le modèle de ceux d'Angleterre deux navires furent construits. Ils portèrent un certain nombre de marchandises de Kyoto à Acapulco, avec un message pour le gouverneur de la Nouvelle-Espagne. C'est ainsi qu'Acapulco devint l'objectif des voyages japonais transpacifiques. Quatre années plus tard, le chef féodal de Senday, avec la sanction du gouvernement Tokugawa, envoya un navire pour porter quelques-uns de ses vassaux à Rome. Ce voyage se fit également par la voie d'Acapulco d'où les envoyés traversèrent l'Amérique centrale jusqu'à la côte atlantique où ils s'embarquèrent sur un navire espagnol. On dit que cet exemple fut suivi quatre fois par le chef féodal d'Aizou, mais, en dehors du fait même, la chronique ne donne aucun détail.

Si ce mouvement de contact et de relations avec le monde extérieur avait continué, tout le cours de l'histoire aurait pu être changé. Mais une interruption fatale fut causée par la propagande chrétienne. Par suite de son association avec des objets politiques et en raison de l'intempérance de ses agents, elle devint un tel objet de soupçon et d'inimitié que les Japonais, dans l'intérêt de la paix de leur pays, sinon même de son indépendance, se crurent obligés de proscrire cette foi étrangère.

L'histoire n'a pas besoin d'être répétée ici, mais disons cependant qu'il n'est que juste d'ajouter que le christianisme ne fut pas le seul responsable. La rivalité entre les commerçants étrangers fréquentant les marchés japonais les amena à intriguer les uns contre les autres en employant de telles méthodes que, bien qu'ils aient d'abord obtenu pour résultat d'établir un monopole hollandais, on doit les tenir en partie pour responsables du sentiment anti-étranger dont fut imbu le Japon pendant deux siècles et demi. Iyeyasu, que nous avons vu plus haut encourager la construction de navires de mer et pousser au développement du commerce étranger, se préoccupa plus tard d'interdire toutes relations avec l'extérieur et de défendre la construction de tout navire de plus de 150 tonnes. A partir de ce moment, le mouvement transocéanique japonais cessa complètement. Si nous exceptons quelques entreprises clandestines heureuses, et ce ne fut pas avant

la réouverture officielle des relations étrangères, plus de deux siècles plus tard, que les instincts nautiques japonais eurent la permission de s'affirmer de nouveau. En septembre 1853, l'interdit prononcé contre la construction des navires de mer fut rapporté, et le gouvernement Tokugawa se signala lui-même en construisant, exactement 243 ans après le lancement des deux voiliers de Will Adams, un navire à voiles de type occidental, que l'on appela fort heureusement *le Phœnix (Howo Maru)*. Quelques années après, les forges de Nagasaki étaient terminées ainsi que l'établissement d'un collège naval, d'un arsenal et des forges à Kobé, aussi bien que des chantiers à Yokosuka, destiné à devenir le Portsmouth du Japon. Il faut remarquer que cette grande œuvre de Yokosuka fut résolument poursuivie par un officier du gouvernement Tokugawa, bien qu'il penchât alors vers sa ruine.

Lorsque la restauration Meiji devint un fait accompli, en 1867, le gouvernement impérial se trouva en possession des 10 vapeurs possédés auparavant par les Tokugawa ou leurs feudataires, et ces navires ayant été donnés à une combinaison de petites compagnies de cabotage, la première grande compagnie de navigation à vapeur japonaise, la Naikoku Yubin Jokisen Kaisha (Compagnie des Mallets à vapeur nationales) fut fondée. Dès le début, le principe d'un subside fut adopté; mais même une large aide de l'Etat ne put pas compenser l'inexpérience des nouveaux armateurs. Leur entreprise périt en quelques années. Bien différente fut l'histoire de la « Compagnie des Trois Losanges » (Mitsu Bishi Kaisha), fondée quelque temps plus tard par M. Iwasaki Yataro, de la province de Tosa. Cette compagnie, sans aucune assistance des pouvoirs publics, grandit d'année en année, et lorsque, en 1874, le Japon envoya une expédition pour punir les indigènes de Formose, les navires de cette compagnie rendirent des services inappréciables comme transports. Ils ne suffirent cependant pas. Treize vapeurs durent être achetés par le gouvernement qui, le utilisant ensuite d'une manière permanente, ouvrit un service entre le Japon et Changhaï. Mais l'entreprise paya tout juste ses dépenses, et ensuite les initiatives maritimes semblèrent languir jusqu'au moment où le fameux Okubo, parlant sous l'inspiration des observations qu'il avait faites en Europe, adressa au trône un mémoire insistant sur la nécessité vitale d'encourager la navigation. Un subside équivalent à 2.500.000 francs fut alors donné à la Mitsu Bishi; 30 navires à vapeur possédés par l'Etat lui furent remis, et en plus le Trésor lui prêta une somme de près de 50 millions de francs pour construire des navires et s'assurer la bonne volonté de la Pacific Mail Company sur la ligne Yokohama-Changhaï. Ce chiffre, très considérable si l'on songe à l'état des finances japonaises à cette époque, donne une indication en ce qui concerne le grand désir du Japon d'encourager le développement d'une marine marchande. Ensuite, une fois de plus, l'impulsion vint d'une guerre: en 1877, l'envoi de troupes pour dompter l'insurrection de Satsuma dépassa tellement les ressources de transport disponibles, que dix nouveaux vapeurs durent être achetés et que ceux-ci, également, furent ensuite confiés à la Mitsu Bishi dont les vaisseaux avaient encore une fois rendu à cette occasion de signalés services. Ainsi, en 1880, la Mitsu Bishi possédait 32 vapeurs constituant un total de 25.600 tonnes, tandis que les autres compagnies japonaises n'avaient, toutes ensemble, que 27 vapeurs à 6.500 tonneaux.

Nous arrivons maintenant à un chapitre important, bien que généralement compris d'une manière imparfaite, du développement maritime du Japon. L'année 1880 vit la Mitsu Bishi en pleine jouissance d'une large aide de l'Etat et d'un monopole qui provoqua quelques critiques; l'année 1882 vit la naissance d'une forte compagnie rivale, également patronnée par le Trésor et devant mêmes sa création à l'impulsion officielle. Pourquoi le Gouvernement

avait-il lancé un second fils pour combattre son premier-né, et pourquoi les soutenait-il tous les deux ? Les critiques qui avaient attaqué le cabinet pour entretenir un monopole l'accusèrent alors d'encourager une concurrence gaspillatrice. L'explication ne fut visible que pour ceux qui étaient dans les coulisses. Ces derniers virent que le gouvernement avait été obligé de se convaincre de l'élargissement de la sphère d'action du Japon en Extrême-Orient et de son incapacité à faire face à des contingences menaçantes, à moins qu'il n'eût les moyens d'utiliser outre-mer une armée puissante, spécialement dans la direction de la Corée. Le développement comparativement lent de la flotte de la Mitsu Bishi ne répondait pas à cette nécessité : aussi une autre compagnie fut-elle appelée à la vie. La Kyodo Unyu Kaisha (Compagnie de l'Union des Transports) avec un capital d'environ 25 millions de francs.

Il apparaît donc que tous les chapitres de l'histoire de la marine marchande japonaise avaient jusque-là été liés à des événements politiques ; cela avait d'abord l'impulsion donnée par l'invasion mongole, puis l'adoption d'une politique d'isolement, et, plus récemment, la réouverture du pays, l'expédition de Formose, l'insurrection de Satsuma, et enfin les perspectives coréennes.

L'année 1885 apporta une solution temporaire du problème coréen, et la pression exercée par les affaires étrangères diminuant ainsi, le gaspillage causé par la concurrence des deux compagnies de navigation devint de plus en plus évident. Sur des suggestions officielles, elles s'amalgamèrent dans la Nippon Yusen Kaisha (Compagnie des Mallees japonaises) avec un capital de 27.500.000 francs auquel le Trésor garantit un intérêt au taux de 8 0/0. Cette compagnie devint ainsi et reste encore la première entreprise de transports maritimes du Japon. La seconde au point de vue de l'importance est la Osaka Shosen Kaisha, organisée en 1884 avec une flotte de 100 vapeurs ne dépassant pas au total 10.000 tonnes. Ces petits bateaux fonctionnaient surtout le long des côtes de la mer intérieure et jouissaient d'un subside de 175.000 francs pour transporter la poste.

Les statistiques nous montrent que, tandis que le Japon possédait en 1870 seulement 35 vapeurs dépassant 15.498 tonnes et 11 navires à voiles du modèle occidental de 2.454 tonnes au total, les chiffres correspondants s'élevaient en 1892 à 641 navires et 122.300 tonnes pour les vapeurs et 780 voiliers avec 46.065 tonnes. Toutefois, si satisfaisant que fût ce développement, un des côtés de la situation était l'objet de beaucoup de commentaires. En 1889, le tonnage des vaisseaux de toute nationalité engagés dans le transport du commerce étranger du pays s'élevait à 2.075.696 tonnes; en 1892, ce chiffre s'était élevé à 2.409.745 tonnes. Et cependant, chaque année, la part de ce total transporté dans des cales japonaises ne dépassait pas 130/0 de l'ensemble. La nation, observant ceci, commença à réclamer l'extension de la navigation vers les eaux étrangères, et le cabinet, répondant à cet appel, demanda à la Diète de voter une loi encourageant les entreprises maritimes. C'était cependant alors l'époque où tout ce qui émanait du gouvernement rencontrait de véhémentes oppositions du côté des politiciens de parti. La Diète rejeta le projet, et bien que, en 1893, la Nippon Yusen Kaisha ouvrit un service vers Bombay, en raison du développement alors rapide de l'industrie des filés de coton au Japon, le ministère se trouva hors d'état d'agir selon les suggestions de la Chambre de commerce de Tokyo qui demandait que ce service maritime fût subventionné.

Quelques nouvelles impulsions donc étaient nécessaires et elles vinrent, comme d'habitude au Japon, de la politique extérieure : la guerre avec la Chine en 1894-1895. Cette guerre obligea le Japon à envoyer et à entretenir une armée de 200.000 hommes de l'autre côté de la mer, et la

marine marchande du pays étant incapable de faire face à cette nécessité, un grand nombre de navires durent être achetés ou affrétés au dehors. Aussi, à la fin de la guerre, la marine marchande comptait-elle 899 vapeurs, déplaçant 373.588 tonnes, et 544 navires à voiles avec 44.000 tonnes. A cette époque, le gouvernement (1896), ayant la nation derrière lui, adopta une politique résolue. Il demanda à la Diète et en obtint des mesures très larges pour encourager les constructions navales et la navigation. Ainsi, tandis que d'un côté des hommes d'affaires se demandaient comment on pourrait employer le tonnage sous pavillon japonais qui s'était si grandement et si soudainement développé, de l'autre l'administration et la législation, guidées par des considérations de politique nationale, prenaient des mesures pour provoquer une augmentation encore plus grande de la marine marchande. Les événements prouvèrent que les hommes d'Etat du pays avaient sainement estimé la situation. Non seulement la marine marchande accrue trouva tout l'emploi qu'il lui fallait, mais encore le pavillon national fut porté de plus en plus dans les eaux étrangères. La Nippon Yusen Kaisha doubla son capital et établit des services vers l'Europe, l'Amérique et l'Australie, tandis qu'une nouvelle compagnie, la Tokyo Kisen Kaisha, était créée, avec un capital de 25 millions, et établissait un service entre le Japon et San-Francisco.

Sous l'influence des lois de 1896, la marine marchande augmenta vite. En 1897, elle recevait comme addition 133 navires et 65.000 tonnes ; en 1899, 100 navires de 30.000 tonnes et, en 1902, le total des augmentations pendant les six premières années de la mise en vigueur des lois s'élevait à 835 navires déplaçant 455.000 tonnes. Le gouvernement avait estimé que ces lois entraîneraient une dépense annuelle de 1.450.000 francs, mais le paiement qu'elles nécessitèrent s'élevait au total à 14 millions. Qui plus est, on constata que les lois n'avaient pas toujours provoqué l'établissement de services réguliers : aussi des amendements y furent-ils introduits dans ce but, leur résultat immédiat étant l'ouverture de lignes vers la Chine du Nord, vers le Yang-Tseu et Vladivostok. Les constructions navales progressèrent aussi rapidement. C'est ainsi que, tandis qu'en 1870 les chantiers japonais lancèrent seulement 2 vapeurs déplaçant ensemble 57 tonnes, trente années après ils construisaient 53 vapeurs et 193 voiliers avec un total de 21.000 tonnes ; en 1902, leur production était de 47.000 tonnes, et maintenant ils sont capables d'entreprendre la construction de vapeurs de 7 à 10.000 tonnes de déplacement. Il n'y a pas moins de 185 chantiers privés et de 19 cales sèches dans le Japon d'aujourd'hui.

On peut bien supposer que l'effet produit par la guerre avec la Russie correspondit, mais en le dépassant largement, à l'effet produit par des événements similaires dans le passé. Un million d'hommes environ durent être transportés en Mandchourie, en Corée et à Sakhaline et être fournis de provisions et de munitions de guerre pendant une durée de plus de deux ans. Tout le tonnage disponible du pays ne suffit pas à une pareille tâche. Des vaisseaux durent encore être achetés ou affrétés, et ceux qui restèrent en possession du Japon après la fin de la guerre, s'ajoutant à ceux qui avaient été pris, portèrent le tonnage de la marine marchande à plus de 1.000.000 de tonnes. Le tableau suivant résume le développement de cette marine par décades :

Tonnage (en gros) de la marine marchande japonaise.

Années	Tonnes
1870.....	17.952
1880.....	63.468
1890.....	157.365
1900.....	840.632
1906 (fin de juin).....	1.309.579

Ces navires avaient naturellement pris une part de plus en plus large au transport des importations et des exportations du pays.

Le commerce lui-même s'était d'ailleurs remarquablement développé. Ainsi, tandis que 9 millions et demi de tonnes de jauge avaient suffi à assurer ses transports en 1895, il employa, en 1903, un total de 27 millions de tonnes. Cette année 1903 convient comme terme de comparaison, puisque les conditions anormales produites par la guerre avec la Russie n'étaient pas encore intervenues. Mais, si rapide que fût le développement du commerce, son taux d'accroissement ne fut pas proportionnel à celui de la part qu'y prenait la navigation japonaise. En 1901, les vaisseaux japonais transportaient seulement 20/0 des importations (en valeur) et 12 0/0 des exportations, tandis qu'en 1903 leur part était de 40 0/0 des exportations et de 34 0/0 des importations.

Ce changement si rapide ne devint pas immédiatement sensible aux armateurs étrangers, parce que l'augmentation constante du volume du commerce faisait, pour ainsi dire, compensation, si bien que, si la proportion du fret japonais qui continuait à être confiée aux pavillons étrangers devint graduellement une fraction moindre de l'ensemble du commerce du Japon, le nombre et le tonnage des navires étrangers employés étaient plus grands que jamais. Dernièrement toutefois, on a commencé à s'apercevoir de cette situation, et certains observateurs ne connaissant pas l'histoire du développement de la marine marchande japonaise, ont commencé à protester contre des subsides secrets et même contre des tentatives systématiques du Japon pour exclure les navires marchands anglais. Il est absurde de parler de subsides secrets. Il ne saurait être question de pareilles choses dans un pays de gouvernement constitutionnel; et, en ce qui concerne les tentatives japonaises pour évincer la navigation britannique, ce qu'on a dit n'est vrai que dans la mesure où toute concurrence maritime doit sembler être dirigée contre l'Angleterre en raison de l'énorme prépondérance de la marine marchande de ce dernier pays dans toutes les parties du monde. Le fait est, cependant, que ce qui n'est devenu perceptible que tout récemment pour les observateurs supérieurs a, en réalité, existé et continué pendant de longues années, et que, selon toutes les probabilités humaines, cela continuera à exister pendant de longues années à l'avenir, en devenant de plus en plus sensible à chaque étape. C'est peut-être dans le commerce avec les ports de la Chine que les Japonais trouveront leur principal champ de développement maritime dans un avenir prochain, car leur part des transports par voie de mer de cette région du monde a passé, de 2 0/0 en 1896, à plus de 13 0/0 en 1903. L'Allemagne est leur plus proche concurrente, les chiffres des deux pavillons étant presque égaux.

Le développement du personnel de la marine marchande japonaise n'est pas moins remarquable, comme le montrent les chiffres suivants :

Marins de la flotte commerciale japonaise ayant passé les examens prescrits et obtenu des certificats :

Années	Nationalité japonaise	Nationalités étrangères	Total
1896	4	70	74
1895	4.125	833	4.968
1899	13.936	302	14.238
1904	16.886	349	17.235

Parmi les pilotes diplômés, il y avait 15 étrangers et 1 Japonais en 1876, tandis qu'il y a maintenant 11 Japonais et 17 étrangers; et tandis que le total des matelots ordinaires était de 38.217 en 1900, leur nombre s'est élevé à 202.710 en 1904.

Les principaux services assurés maintenant par des vapeurs japonais entre le Japon et les ports étrangers sont :

La ligne européenne de la Nippon Yusen Kaisha, de Yokohama à Londres;

La ligne américaine de la Nippon Yusen Kaisha, de Yokohama à Seattle;

La ligne de San-Francisco à la Tokyo Kisen Kaisha, de Yokohama et Hongkong à San-Francisco;

La ligne australienne de la Nippon Yusen Kaisha, de Yokohama à Brisbane et Sydney;

La ligne de Bombay de la Nippon Yusen Kaisha, de Yokohama à Bombay;

La ligne Changhaï-Hankéou de la Osaka Shosen Kaisha;

La ligne Hankeou-Itchang de la Osaka Shosen Kaisha;

La ligne Changhaï-Soutcheou, de la Daito Kishen Kaisha;

La ligne Changhaï Hang-tcheou, de la Daito Kishen Kaisha;

La ligne Sou tcheou-Hang-teheou, de la Daito Kishen Kaisha;

La ligne Yokohama-Changhaï de la Nippon Yusen Kaisha,

La ligne Kobé-Chine du Nord, de la Nippon Yusen Kaisha;

La ligne Kobé-Corée-Chine du Nord, de la Nippon Yusen Kaisha;

La ligne Kobé-Vladivostok de la Nippon Yusen Kaisha;

La ligne Hankéou-Hang-teou de la Honan-Kaisha;

La ligne Sud-Amérique de la Toyo Kishen Kaisha, de Yokohama à l'Amérique du Sud.

Il est inutile d'ajouter qu'il y a aussi de nombreux services assurant le cabotage des îles japonaises, y compris Formose et Yézo.

Une revue générale de ces faits montre que le développement remarquable de la marine marchande japonaise dans les temps modernes ne saurait être regardé comme un résultat absolument spontané de l'expansion commerciale. Ce développement a été largement lié à la politique internationale, et il doit beaucoup à l'assistance de l'État. D'un autre côté, le plus important élément dans l'établissement d'une marine marchande, le personnel a toujours été disponible en quantité suffisante, et il n'y a jamais eu manque d'initiative individuelle. En ce qui concerne cette dernière, il ne serait pas exagéré de dire qu'à aucune époque les Japonais n'ont été plus résolus que dans les temps présents à gagner pour le pavillon de leur pays une grande place parmi les marines marchandes du monde. La Chine, la grande voisine du Japon, présente un étrange contraste avec lui; car tandis que le drapeau du Soleil-Levant flotte sur 16 services transocéaniques, aucun vapeur ne porte encore l'étendard du Dragon dans les eaux étrangères.

VARIÉTÉS

PÔ NAGAR DE NHATRANG

Les quatre escales où s'arrêtent les bateaux qui font le service de la Cochinchine au Tonkin — Phanrang, Nhatrang, Quinhon, Tourane — sont autant de sites historiques, riches en souvenirs et en antiquités du vieux royaume de Champa. Phanrang, l'ancienne capitale du Pânduranga, a ses temples de Pô Romé et de Pô Klong Garai, les seuls sanctuaires indo-chinois où se pratiquent encore les rites hindous. Quinhon est le port de la principauté de Vijaya, où une cein-

ture de tours en ruines fait cortège aux vestiges de la dernière capitale du Champa indépendant. Tourane s'ouvre sur le pays d'Amarâvatî, pays de cités florissantes dont la splendeur s'atteste encore par les monuments qui leur survivent, tels que le grand monastère bouddhique de Dong-Duong ou cette forêt de temples qui se pressent dans le cirque de Mi-Son. Nhatrang, de moindre richesse archéologique, possède cependant deux monuments qui en valent beaucoup d'autres.

Le premier est une pierre, une simple pierre brute, mais d'une valeur inestimable, car elle n'est rien de moins que le premier document authentique sur la civilisation hindoue en Indo-Chine. Certes l'Inde possède chez elle des inscriptions plus anciennes; mais l'Inde hors de l'Inde, l'Inde conquérante et colonisatrice, a son plus vieux titre dans le jardin de la résidence de Nhatrang. L'inscription a beaucoup souffert; elle ne porte aucune date et ne nous instruit d'aucun événement notable; mais l'écriture et la langue sont, à elles seules, une révélation. L'écriture ne peut être que du II^e ou du III^e siècle; la langue est le sanskrit. Donc, dès le commencement de notre ère, des colonies hindoues, où ne manquaient ni les artistes ni les lettrés, s'étaient établies sur la côte orientale de la péninsule. Il est regrettable que ces conquistadors n'aient pas gravé sur quelque rocher indestructible la relation de leur audacieux périple; mais enfin, grâce à la pierre de Nhatrang, si nous ne pouvons dire que telle chose leur advint, nous savons au moins qu'ils étaient là, et ce renseignement a son prix.

L'autre monument est plus récent: c'est un beau temple de briques qui se dresse sur une colline proche de la résidence, au bord de la lagune et en vue de la mer. Le premier sanctuaire qui occupa cet emplacement fut, d'après la légende, l'œuvre du roi Vicitrâsâgara, qui régnait dans une antiquité fabuleuse. Ce souverain préhistorique aurait érigé là un *mukhalinga*, un «linga à visage», qui fut la gloire du pays de Kauthâra (Nhatrang) pendant des myriades d'années. Un jour néfaste de l'an 774, une flottille de pirates apparut dans la baie de Nhatrang, enleva le dieu avec ses trésors et reprit la mer, laissant derrière elle le temple en flammes. « Infirmé de cette ruine, » nous dit une inscription contemporaine, « le roi Satyavarman avec ses soldats, avec ses officiers et sa police, poursuivit sur de bons navires et battit en mer ces scélérats malfaisants ». Battus, mais contents, les ravisseurs s'en furent avec leur butin, y compris le linga millénaire, qui était sans doute en or; et le roi, revenu de sa stérile victoire, dut se borner à graver sur une stèle d'éloquents invectives contre « ces étrangers, dont la nourriture est

plus affreuse que celle des vampires, horribles à voir, extrêmement noirs et secs, scélérats effroyables comme le démon ». Un peu plus tard, son neveu Vkrîântavarman, parlant du même événement en termes plus simples, définit cette alimentation que l'oncle n'osait exprimer qu'au moyen d'une périphrase effarouchée: les pirates étaient tout simplement anthropophages (*narâdhuj*).

Le vieux linga étant perdu sans retour, on prit le sage parti d'en faire un autre; et comme la sainteté est inhérente au lieu plus encore qu'à l'idole, le Bhagavatîçvara de Satyavarman reçut les mêmes hommages que le Çambhu de Vicitrâsâgara. Le temple incendié fut également reconstruit. Il semble bien que celui-ci ait dans la suite fait place à un nouveau. Il devait en effet, étant le premier en date, se trouver dans l'axe du plateau: c'est pour cette raison que la tour principale, supérieure à toutes par sa masse grandiose et sa riche ornementation, n'occupe pas la position centrale qui conviendrait à sa prééminence: quand elle fut construite, la place d'honneur était prise. Le sanctuaire installé à cette place d'honneur devrait donc être antérieur à la grande tour: or il est, en réalité, plus jeune. Il faut donc qu'il ait été bâti à une époque plus récente sur l'emplacement de l'ancien temple de Satyavarman: c'est la conclusion de M. Parmentier, et elle paraît inattaquable.

Quant à la grande tour, il semble qu'elle fut édifîée au commencement du IX^e siècle par le connétable (*senâpati*) Pâr, qui assistait de son expérience le prince héritier dans l'administration de son apanage de Pânduranga (Phanrang), dont dépendait peut-être le Kauthâra (Nhatrang). A la même époque, le souverain du Cambodge élevait, au pied du mont Koulen, le splendide palais de Beng Mealea, qu'allait suivre, à un demi-siècle d'intervalle, le Bayon d'Angkor Thom. La comparaison de ces deux séries d'édifices contemporains n'est point sans doute à l'avantage du Champa, mais elle montre que les deux États, héritiers communs des traditions architectoniques de l'Inde, avaient su développer, chacun de son côté, un art original et indépendant.

Le pieux connétable avait dédié sa tour à la divine épouse de Çiva, Bhagavatî. Cent ans plus tard, un roi généreux mais imprudent y érigea une statue d'or de la déesse; un demi-siècle ne s'était pas écoulé que les Cambodgiens l'emportèrent. Instruit par cette expérience, le roi Jaya Indravarman I^{er} la remplaça, en 965, par une statue de pierre. Cette statue ne serait autre, croit-on, que l'idole actuelle: cependant M. Parmentier, remarquant qu'un roi du XI^e siècle se vante d'avoir « rétabli la statue », la rajeunit d'un siècle environ.

Le culte de la grande déesse se poursuivait

sans interruption jusqu'à la conquête annamite. Alors se produisit un fait singulier. Au lieu de dévaster et d'abandonner le temple, comme ils l'avaient fait partout ailleurs les envahisseurs se l'approprièrent. Bhagavatî Kauthâreçvarî changea de nom et fut adorée selon des rites nouveaux, mais elle demeura intacte dans son sanctuaire respecté. On assure même que les Anamites, gent formaliste et procédurière, se firent céder la propriété du temple par un contrat en règle. Je n'ai pu vérifier le fait, mais il n'est pas invraisemblable. Les Annamites conquérants n'ont jamais eu une foi robuste au droit de conquête. Lorsqu'ils s'emparèrent de Mi-Son, ils eurent la patience de marteler, lettre à lettre, toutes les stèles visibles, ou de les casser en menus morceaux qui furent enterrés en divers endroits, afin d'anéantir les titres supposés des possesseurs du sol. De fait, bien qu'on ait retrouvé environ 700 de ces fragments, jamais nous ne pûmes reconstituer, même partiellement, une seule inscription. Mais lorsque nos fouilles firent sortir de terre des stèles intactes, les indigènes témoignèrent quelque inquiétude. Ne recherchait-on pas les titres des anciens propriétaires afin de leur rendre leurs biens? Il fallut des démentis répétés pour dissiper ces appréhensions.

La patronne du Champa, qui défendit si mal son royaume, est donc aujourd'hui une déesse annamite. Elle est enfermée dans un tabernacle de bois; la nudité de son buste opulent se dissimule sous des oripeaux sans goût. On lui a même fabriqué une légende nouvelle. Fille d'une divinité, recueillie et adoptée par un couple de bûcherons, elle se sert d'un morceau de bois d'aigle enchanté pour traverser la mer et aborder en Chine, où elle épouse le fils de l'empereur. Un jour elle exprime le désir d'aller à Nhatrang revoir ses vieux parents. Refus du mari. Sans s'émouvoir, elle jette à l'eau son petit submersible de bois d'aigle et en un clin d'œil reparait dans sa famille. Le mari délaissé la poursuit; mais dès qu'il arrive à Nhatrang, une tempête disperse sa flotte et la jonque qu'il montait se change en un rocher, qu'on voit encore au milieu de la lagune.

Le temple de Pô Nagar, qui a heureusement traversé les périodes de guerre et de conquête, n'a pas échappé à l'action des siècles. Les fondations ont fléchi, traçant dans les murs de longues lézardes. Les arbres ont poussé parmi les briques leurs racines voraces, disjoignant des pans entiers du revêtement. La situation devint telle dans ces dernières années, que les Annamites insistèrent pour qu'on leur permit d'effectuer des travaux de consolidation. C'eût été la fin du monument. On n'accorda pas l'autorisation demandée, mais on fit mieux: l'École française d'Extrême-Orient fut chargée d'entreprendre ce

travail. Elle délégua à Nhatrang M. Henri Parmentier, connaisseur émérite des monuments chams et auteur d'une savante monographie sur l'édifice même qu'il s'agissait de réparer. C'est sous cette direction éprouvée que les travaux se poursuivent aujourd'hui.

La restauration d'un édifice ancien est souvent une occasion de découvertes. Pô Nagar n'a livré jusqu'ici aucune trouvaille sensationnelle.

Cependant M. Parmentier a pu y faire diverses observations d'un certain intérêt; il a pu notamment y contrôler la tradition, courante en Indo-Chine, qui veut que les fondations des temples contiennent toutes des trésors enfouis à l'époque de la construction. Cette croyance est si bien établie que, dans les temples abandonnés, il n'est guère de piédestal, si énorme que soit sa masse, qui n'ait été culbuté par les mains avides des chercheurs de trésors. Seul ou à peu près, Pô Nagar, n'ayant jamais cessé d'être un lieu de culte, a échappé à ces fouilles. L'occasion s'offrait d'explorer les prétendues cachettes. On en a visité deux. Comme il arrive d'ordinaire, on a reconnu que la tradition contenait une parcelle de vérité avec une grosse exagération.

Sous le piédestal du Linga, au fond de la cuve formée par les soubassements des quatre murs et le sol pavé de briques, une logette faite de quatre de ces briques abritait le trésor. « Petit trésor de valeur artistique nulle, de valeur intrinsèque des plus médiocres, » dit M. Parmentier. Des deux dépôts, l'un représentait un poids de 47 grammes d'or, l'autre de 130 grammes, soit une valeur totale de 600 fr. environ. La composition en était à peu près la même: c'étaient des feuilles d'or très mince ($1/3$ de millimètre) découpées en figures d'animaux et d'objets divers, disposées dans des directions précises. Les animaux de cette petite ménagerie souterraine sont la tortue, l'éléphant, le lézard ou le crocodile. Ils ont une valeur symbolique assez claire: la tortue qui porte sur son dos le mont Mandara pendant le barattement de la mer de lait, les éléphants des points cardinaux qui soutiennent la terre, ont évidemment pour fonction de communiquer aux fondements des édifices la résistance et la solidité; le crocodile est peut-être en réalité le dragon chinois, employé parfois en Indo-Chine pour figurer le nâga Çesha, autre support de la terre. Parmi les autres figures, on remarque une sorte d'épingle à cheveux, qui évoque aussi une idée de fixité. Tout cela forme donc, à ce qu'il semble, la fondation magique du monument.

Un troisième dépôt a été découvert par hasard dans un endroit où sa présence n'eût jamais été soupçonnée: il se trouvait, non au pied, mais tout près du sommet de la tour Sud. La composition en est un peu différente: il contient surtout

des disques en or, argent, cuivre, etc., mais associés encore au crocodile et à l'éléphant. Quant à son rôle, c'est, comme ailleurs, celui de fondation magique. En effet, la pierre terminale, examinée de près, s'est trouvée être un linga. Ce linga, comme celui d'en bas, avait besoin de base; mais, étant moins lourd, il a reçu une base plus modeste : 7 grammes d'or ont suffi à l'affermir. L'emplacement du « trésor » est ainsi justifiée : mais comment expliquer celui du linga lui-même? Celui-ci n'est pas un ornement ou un symbole, c'est un dieu, c'est une idole qui veut des adorations et requiert des soins constants. Exilé dans les airs, il ne pouvait connaître d'autres ablutions que les averses. Il faut croire que l'orgueil d'une si haute situation compensait pour lui les inconvénients de l'isolement.

Si on joint à ces trouvailles celles de deux vases sacrés, dont l'un fut offert en 1187 çaka = 1265 après J.-C. par un personnage qui prend le titre de roi, bien qu'il ne fût sans doute qu'un usurpateur, on aura le bilan des faits nouveaux fournis jusqu'ici par les travaux de Pô Nagar. Ce qui est plus important, c'est que ces travaux eux-mêmes sont en très bonne voie. Le difficile problème de consolider un édifice délabré sans le défigurer sera sans nul doute résolu par la dextérité de M. Parmentier, qui concilie en sa personne deux puissances ordinairement ennemies : l'Architecture et l'Archéologie. Par ses soins, Pô Nagar, tout en gardant son aspect de noble ruine, ne menacera plus de crouler sur la tête de ses fidèles. Les indigènes sauront apprécier ce bienfait : car, n'en déplaise à certains esprits un peu prompts, le jour est encore éloigné où les Annamites désertent en masse les autels d'autrefois pour se consacrer sans partage au culte des idoles d'Occident. Et en supposant même qu'ils doublent les étapes sur les traces de leurs modèles européens, la déesse de Nhatrang, qui secoua si délibérément la tyrannie maritale, pourra toujours prétendre à leurs hommages en tant que patronne du féminisme.

L. FINOT.

ASIE FRANÇAISE

Les recettes du budget de l'Indo-Chine. — Les résultats, acquis à la date du 30 novembre dernier, indiquaient pour les onze mois de l'année 1906, une différence en moins de 2.253.718 piastres 32 cents par rapport à la période correspondante de 1905, en ce qui concerne les recouvrements effectifs au compte du même budget général.

Tous les services sont en déficit, mais c'est aux douanes et surtout aux régies qu'on doit cette

situation. Seules les forêts donnent une différence en plus de 137.049 piastres. « Ce résultat, dit un journal indo-chinois, démontre de quelles ressources serait ce service s'il était organisé comme l'importance de nos richesses forestières le nécessite. » Il faudrait qu'en Indo-Chine on persévérât dans l'œuvre déjà amorcée de bien aménager les richesses forestières. On voit que ce peut être un jour une bonne aubaine, et le budget algérien en profite, lui aussi; mais c'est plus qu'un avantage financier qu'on retire de la conservation des bois, c'est aussi un avantage pour la régularité du régime des eaux.

Les administrateurs de toutes les colonies doivent s'appliquer à conserver et même à développer les richesses forestières qui s'y peuvent trouver.

Après cette digression, qui n'était pas inutile, il convient de revenir au chiffre du déficit accusé à la fin de novembre 1906. Il justifie pleinement les mesures que le ministre des Colonies a prises à l'égard du budget de 1907, mesures que nous avons signalées dans un de nos précédents numéros et qui ont consisté dans une révision des prévisions de recettes accompagnée d'une réduction notable des dépenses de personnel. L'Indo-Chine se doit à elle-même de pratiquer une politique de recueillement au point de vue financier et de vivre avec modération.

Réglementation du commerce chinois.

— A la suite des faillites nombreuses qui, ces temps derniers, ont atteint et causé un sérieux préjudice à certaines maisons françaises de la place, le Conseil municipal de Hanoï, après la Chambre de commerce, s'est occupé de la réglementation du commerce asiatique au point de vue de la sécurité des opérations des négociants chinois.

Il y a eu discussion sur la façon dont pouvaient être appliquées, sans être trop vexatoires, les dispositions actuellement prévues par la réglementation en vigueur.

Le procureur général a décidé que la stricte application de ces dispositions devait être assurée et, conformément à ses instructions, le décret du 27 février 1892, qu'un arrêté du 7 avril 1901 a promulgué au Tonkin, a été mis en vigueur.

En conséquence, le service de la police rappellera aux commerçants asiatiques de Hanoï et de Haïphong les obligations qui leur sont imposées, notamment par l'article 6 du décret susvisé ainsi conçu : « Les livres pourront être tenus dans les formes du pays du commerçant et dans sa langue. Ils seront cotés, paraphés et visés par le président du tribunal de l'arrondissement ou par le juge délégué à cet effet. »

L'annexion à la déclaration de commerce déposée au greffe du Tribunal, de l'acte de société étant quasi impossible par suite des frais que cette exigence entraînerait pour les intéressés, les greffiers se feront seulement représenter lesdits actes afin de vérifier les noms et numéros matricules du déclarant et de ses associés.

Le procureur général a également prescrit

l'envoi régulier par les greffes de Hanoï et de Haïphong aux secrétariats des Chambres de commerce par les patentés asiatiques des quatre premières classes.

Enfin, le chef du service judiciaire fait remarquer que l'arrêté du 5 décembre 1892, n'ayant pas été converti en décret dans le délai de six mois, est atteint de caducité, et que l'on ne peut se reporter qu'au décret du 27 février 1892 promulgué au Tonkin par l'arrêté de 1901.

Toutes ces mesures constituent un palliatif sérieux aux inconvénients signalés par les corps élus, mais ce n'est qu'un palliatif, les dispositions prises étant impuissantes à empêcher les fuites de commerçants véreux. Ce n'est que par la réorganisation sérieuse du service d'immigration que l'on pourra utilement compléter l'effet de la décision du procureur général.

La nécessité d'un cadastre au Tonkin. — Contrairement à l'exemple donné par les Anglais en Birmanie, nous n'avons encore fait que des efforts sporadiques et locaux pour reconnaître la population et la propriété dans nos possessions indo-chinoises. Il n'existe pas de cadastre, au moins moderne, dans toute l'Indo-Chine, sauf pour certaines régions de Cochinchine, et cette absence se fait particulièrement sentir au Tonkin. Depuis longtemps on a fait observer qu'il serait plus facile de répartir équitablement l'impôt, de faire échapper les indigènes aux exactions possibles des notables de villages, de leur assurer un meilleur crédit, et partant de les mettre à même de résister aux disettes, si la propriété était reconnue régulièrement et enregistrée dans un cadastre. Malheureusement, l'administration, à la suite de tentatives infructueuses, parce qu'elles avaient été maladroites ou peu consciencieuses, s'est longtemps abstenue de tout effort pour réaliser ce travail nécessaire.

Le cadastre a d'ailleurs existé au Tonkin et en Annam sous l'administration annamite. Il consistait en une série de *Dia-bô* ou registres sur lesquels étaient mentionnés les terrains constituant la commune annamite.

Le premier *Dia-bô* sérieux fut établi en 1806 par ordre du roi Gia-Long, qui obligea chaque commune à dresser un état des parcelles des propriétés avec leur contenance, leur classe d'imposition et leur description. Ce travail fut fait sous l'entière responsabilité des communes qui se portaient garantes de l'exactitude des renseignements ainsi fournis. Comme les recensements antérieurs de la propriété foncière ont été détruits, les rôles de Gia-Long constituent, à l'heure actuelle, les plus anciens documents que nous possédions sur la question. L'insuffisance des réglementations et des instructions données par la cour de Hué, les conditions dans lesquelles les *Dia-bô* ont été établis, font de ces documents des œuvres bien imparfaites. Propriétés privées et propriétés communales y sont indiquées grossièrement, sans détermination de limites ou peu s'en faut. Aujourd'hui les autorités supérieures annamites

elles-mêmes ne s'y reconnaissent pas, et lorsqu'une contestation s'élève entre deux villages riverains sur la possession de quelques « mau » de rizières, personne ne peut trancher le litige.

Il existe dans les pays annamites deux sortes de biens : les biens communaux ou *Công-diên*, dont la jouissance appartient à tous les inscrits d'un village, et les biens particuliers ou *Tu-diên*, qui sont des propriétés privées. En ce qui concerne les biens communaux, leurs limites sont actuellement tellement mal définies qu'ils échappent au contrôle de notre administration et restent à la libre disposition de quelques privilégiés du village : les notables. Quant aux biens particuliers (*Tu-diên*), ils figurent bien sur le *Dia-bô*, mais leurs abornements sont ambigus et confus : les transactions dont ces biens ont été autrefois l'objet, sans être astreints à des actes légaux de transmission, ne permettent plus, à notre époque, de se livrer avec fruit à la recherche de la propriété.

La plupart des détenteurs de rizières particulières ne possèdent pas de titres, et depuis longtemps les individus dont les noms sont portés aux *Dia-bô* sont disparus ou décédés.

Le *Dia-bô* est donc défectueux. De plus, il n'existe pas partout et fait défaut, d'abord dans les parties du Tonkin où l'autorité des rois d'Annam n'était pas solidement assise, ensuite dans un grand nombre de circonscriptions où il a disparu, et dans d'autres où il est tenu caché.

Des transactions survenues entre villages, entre provinces même, et dont les mutations n'ont pas été tenues à jour, des affectations nouvelles, de culture, etc., donnent à ce document un caractère caduc et suranné.

Le *Dia-bô*, tel qu'il existe, doit donc être condamné et remplacé par un état indicatif accompagné du plan cadastral. Ces deux documents convenablement tenus à jour, les questions si délicates de groupements de villages, de séparations de communes, d'enclaves, d'empiétements, d'attributions d'alluvions, de concessions agricoles ou minières, qui soulèvent chaque jour de multiples et souvent insolubles contestations, seraient alors simplifiées.

Enfin le lotissement des terrains disponibles et concessibles, lotissement qui n'a pu encore être effectué au Tonkin comme il l'a été dans d'autres colonies, pourra être fait au fur et à mesure de l'exécution du cadastre. Un état détaillé de ces terrains rendu public pourra guider les concessionnaires dans leur choix et favoriser l'essor de la colonisation française et l'exploitation des immenses étendues de terrains incultes que renferme le Tonkin moyen.

À différentes époques déjà, l'administration française, frappée de la nécessité de procéder à un cadastrage convenable de la propriété au Tonkin, a entrepris d'effectuer cette importante opération. En 1889, en 1892, en 1893, en 1894, le cadastre fut commencé dans différentes provinces. Les résultats furent déplorables. Ce travail qui demande à être traité patiemment, méthodiquement et con-

sciemment, avait été donné à forfait à l'entreprise à des personnes peu qualifiées, au moins par leurs connaissances, pour ce genre de travail.

Nous relevons, du reste, à ce sujet le passage suivant de l'ouvrage de M. Demorgny sur l'organisation financière de l'Indo-Chine.

« Des abus énormes ont été commis par les géomètres bénéficiaires; la spéculation s'est emparée des travaux du cadastre, des sous-traités ont été passés par presque tous les titulaires au profit de gens absolument étrangers au métier de géomètre, et le contrôle administratif ne s'est pas exercé. Les travaux exécutés par les bénéficiaires des contrats de 1889 n'ont donné aucun résultat, et parmi les contrats de 1892-1894, ceux passés pour le cadastre des provinces de Haïphong et de Haï-Duong ont donné lieu aux irrégularités les plus scandaleuses. La vérification du service du cadastre, faite en 1896 par l'inspection générale des colonies, a relevé ces irrégularités et le détail en a été exposé dans le rapport de M. l'inspecteur général Verrier. »

Il est bon d'ajouter que non seulement le travail avait été mal exécuté, mais qu'il avait coûté des sommes énormes. Les tristes souvenirs laissés par cette tentative malheureuse expliquent la répugnance qu'ont manifestée, depuis, certains chefs de province pour tout nouvel essai de cadastre au Tonkin. Cependant, aujourd'hui, il apparaît à tous comme nécessaire de cadastrer le pays, aussi bien en vue de la bonne répartition des charges foncières que pour donner aux détenteurs du sol des garanties qui leur manquent absolument. L'établissement du cadastre aura, en outre, un autre avantage et qui n'est pas des moins importants : le crédit agricole n'existe pas pour les particuliers qui sont, dès qu'une mauvaise récolte survient, la proie des usuriers; ce crédit agricole naîtra le jour où, en garantie des sommes avancées, pourront être produits des titres incontestables de propriété.

La situation n'est plus actuellement la même qu'en 1894, et il serait possible à présent d'effectuer de façon satisfaisante le cadastre du Tonkin. Un arrêté du 16 septembre 1900 a créé dans ce pays un corps de géomètres qui « compose une section du cadastre ». Il est certain que ces fonctionnaires, dont la responsabilité serait engagée, accompliraient dans des conditions toutes différentes qu'en 1894 le travail long et minutieux qui leur serait confié.

M. Guilbert, le distingué chef du service du cadastre, évalue à 8.808 le nombre des villages compris sur le territoire du Tonkin, déduction de la province de Son-La (haute vallée de la Rivière Noire) et des trois territoires militaires. Il ressort, d'autre part, de calculs minutieux, qu'on peut estimer à 400 « mâu » la superficie moyenne imposable de chaque village, ce qui donnerait une surface imposable de 3.523.200 « mâu » (1). Quel serait le résultat de ce travail financièrement parlant? Des plus profitables au trésor. En effet, l'en-

semble des terrains imposés d'un village s'estime à 1 piastre environ par « mâu ». Si la surface imposable est de 3.523.200 « mâu », c'est donc à 3.523.200 que devrait s'élever le montant de l'impôt foncier. Or cet impôt n'a produit, en 1905, que 2.597.000 piastres : 926.200 piastres ont échappé ainsi cette année-là à l'impôt.

Le fait étonnera, car quelques résidents déclareraient que l'établissement du cadastre amènerait des mécomptes dans le rendement de l'impôt foncier. On voit qu'il n'en serait pas ainsi, bien au contraire. La vérité est que certaines provinces sont aujourd'hui imposées au delà peut-être du légitime, tandis que d'autres bénéficient de fausses déclarations des autorités communales sur l'étendue de leurs terres cultivées.

Malheureusement le cadastre ne pourra être effectué totalement que dans un délai assez éloigné, le travail à exécuter est considérable et les ressources que la colonie peut y affecter sont assez restreintes.

M. Guilbert estime que quinze géomètres européens, secondés par cinquante géomètres indigènes, mettraient vingt-cinq ans à faire le cadastre complet du Tonkin. L'opération totale coûterait 8.450.000 francs, chaque annuité s'élèverait donc à 338.000 francs. Une combinaison financière a été examinée qui permettrait d'exécuter ce grand travail sans obérer le budget. Des prélèvements sur la caisse de réserve paieraient les premières annuités qui seraient ensuite remboursées par la vente aux intéressés des plans cadastraux. Cette mesure paraît plus légitime que toute augmentation d'impôt, puisque les dépenses du cadastre ne seront ainsi supportées que par ceux auxquels elles profitent les collectivités communales et les particuliers.

La Commission chargée d'étudier les mesures à prendre en vue de l'établissement du cadastre au Tonkin s'est ralliée à cette combinaison. La Banque de l'Indo-Chine, en outre, consentirait des prêts garantis par le protectorat aux propriétaires que gênerait le remboursement immédiat des frais de cadastrage de leurs terrains.

La question financière étant ainsi résolue, il faut donc espérer que le cadastre général du territoire, réclamé unanimement par les administrateurs, les colons et les indigènes, sera bientôt entrepris au Tonkin.

Assemblée générale des planteurs du Tonkin. — L'assemblée générale des planteurs, tenue le 18 décembre dernier à Hanoï, a approuvé à l'unanimité le texte définitif des cahiers des revendications qui seront adressées aux pouvoirs publics et que nous reproduisons ci-après :

1° Réorganisation du Conseil supérieur de l'Indo-Chine sur les bases des Délégations financières algériennes.

2° Obligation pour le protectorat de fournir la formule exacte suivant laquelle les contrats devront être passés entre Européens et indigènes, de manière à éviter toute équivoque, et application de la législation indigène, en faisant abstraction des peines corporelles.

(1) Mâu = 14 ares 82 centiares.

3° Rétablissement de la responsabilité des villages vis-à-vis des colons pour les indigènes qui seront venus se fixer chez les planteurs et auront été agréés par les notables.

4° Punitions très sévères pour les indigènes qui entraveraient la liberté du travail.

5° Rétablissement des tribunaux résidentiels sous la forme de justices de paix dans les provinces du Delta où ils n'existent plus.

6° Suppression des gardes champêtres dont le recrutement est impossible au colon, et rétablissement, comme autrefois, des linhs choisis par les résidents, leur solde, à fixer, restant aux frais des concessionnaires.

7° Création d'une commission permanente composée, en nombre égal, de fonctionnaires et de colons, et qui aurait pour objet de se rendre sur place lorsque des griefs seraient articulés entre fonctionnaires et colons afin de déterminer les dommages causés.

8° Application de l'Act *Torrens*.

9° Que le protectorat, par l'intermédiaire de la Banque de l'Indo-Chine, consente aux colons européens les prêts sur récolte qu'il consent aux indigènes.

10° Que les tribunaux résidentiels à restaurer soient, ainsi que la Chambre de commerce et d'agriculture de Tourane en a récemment exprimé le vœu, présidés par l'administrateur résident de la province et non par l'administrateur adjoint, et qu'au chef de la province soient adjoints deux assesseurs choisis parmi les notables, français et indigènes, de la province.

11° Que, dans le délai « maximum » de deux mois qui suivra la demande de concession définitive adressée par le colon à l'administration, cette dernière le mette, s'il a rempli les conditions, en possession définitive de la concession provisoire obtenue.

12° Qu'un bureau obligatoire pour la traduction des actes en caractères et l'inscription sur l'acte des sommes perçues pour les droits de traduction soit créé.

Cette façon de procéder supprimerait les erreurs résultant des mauvaises traductions.

M. Rouet, secrétaire de la Chambre d'agriculture de Cochinchine, vient de déclarer que les colons de l'Indo-Chine tout entière s'associaient aux vœux émis par ceux du Tonkin. Il insiste sur la nécessité de modifier les Conseils de province, entièrement composés d'indigènes, et de faire entrer des Européens dans ces Conseils.

Des revendications exposées ci-dessus, il en est quelques-unes sur lesquelles nous nous sommes déjà expliqué, par exemple en ce qui touche l'application de l'Act *Torrens*, application que nous avons dit devoir être peu heureuse en Indo-Chine, l'organisation de la population indigène et ses mœurs ne permettant pas de faire une assimilation entre ce pays et ceux où ce système a donné d'excellents résultats.

De toutes ces revendications, celle qui a déjà fait répandre le plus d'encre est la première qui demande que le Conseil supérieur de l'Indo-Chine soit réorganisé sur les bases des Délégations financières algériennes. Les Délégations financières imaginées par le juriste éminent qu'était M. Laferrière, lequel ne fut colonial que pendant très peu de temps, se sont montrées un instrument administratif excellent. La façon dont elles gèrent les finances algériennes pourrait être donnée en modèle à beaucoup de Parlements; mais est-ce une raison suffisante pour les transporter de toutes

pièces en Indo-Chine? Voilà ce qu'il faut se demander.

Ces Délégations, organisées par un décret du 23 août 1898, comprennent trois catégories :

1° Les colons (concessionnaires ou propriétaires ou fermiers de biens ruraux);

2° Les contribuables autres que les colons;

3° Les indigènes musulmans.

Les deux premières sont composées de 24 membres. La troisième se compose de 21 indigènes musulmans.

Chaque Délégation est consultée tous les ans par le gouverneur général sur les questions relatives aux impôts ou taxes perçus ou à percevoir, qui intéressent la catégorie des contribuables qu'elle représente, notamment sur l'assiette, le taux et le mode de perception de ces impôts ou taxes, et sur les réformes dont ils paraîtraient susceptibles.

Les Délégations peuvent être également consultées sur toutes autres questions d'ordre financier ou économique : travaux publics, régime douanier, institutions de crédit, etc.

Chaque Délégation et la section Kabile de la Délégation indigène délibèrent séparément. Toutefois, le gouverneur général peut autoriser la réunion des Délégations ou Sections, en vue de délibérer sur des questions d'intérêt commun.

Les journaux du Tonkin et l'opinion publique sont très favorables à l'idée. Reste à savoir si cette assimilation avec l'Algérie sera aussi bonne qu'on l'espère.

Réformes laotiennes. — Nous parlons d'autre part d'une revision des codes cambodgiens. Une opération analogue vient d'être faite en ce qui concerne le Laos. Les tribunaux indigènes et les tribunaux d'appel des commissariats de ce pays ayant à faire une application continuelle des codes laotiens de Vien-tiane et de Luang-prabang, il a paru nécessaire de faire procéder à la traduction en langue française des codes coutumiers du pays. Ce travail est terminé. La revision, faite d'après les meilleures et les plus récentes transcriptions, pourra fournir une base certaine à l'établissement d'un code définitif par les magistrats chargés récemment de la codification des lois et coutumes laotiennes.

En ce qui concerne l'instruction publique, l'administration a déjà adopté un programme suivant la proposition formulée par le conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène et dont l'exécution commencera dès 1907.

Une école de pagode sera établie dans chaque muong ou agglomération importante. Une école primaire, dirigée par un instituteur et un lettré, sera instituée dans tous les chefs-lieux des commissariats, y compris Bassac (rive droite).

La direction des écoles de Luang-prabang et de Pat-sé sera confiée à un professeur français assisté de maîtres indigènes. L'école de Vien-tiane comprendra un deuxième professeur qui aura la direction de l'école de l'enseignement. C'est dans ces établissements que se recrutera le personnel de l'administration, mais il est essentiel que les écoles

franco-laotiennes soient pourvues de maîtres capables d'enseigner.

Enfin, ce qui est peut-être plus important et plus pratique, deux écoles professionnelles seront créées l'une à Vien-tiane, l'autre à Luang-prabang, sous la direction d'un agent technique. Il sera possible de former des menuisiers, des charpentiers, des forgerons, des maçons et autres ouvriers qui, à l'exception des rares annamites ou chinois, n'existent pas au Laos.

Il est à remarquer que les Laotiens ne sont nullement réfractaires à l'enseignement de la langue française. Les éléments de cette langue sont enseignés dans la plupart des chefs-lieux de province par des secrétaires ou interprètes. Les cours sont fréquentés assez régulièrement. Quant à l'école beaucoup plus importante de Vien-tiane et qui est dirigée par un professeur français assisté d'instituteurs annamites, elle compte plus de cent élèves.

CHINE

Nouvelles écoles de Pékin. — La suppression, par le gouvernement chinois, des concours publics donnant accès aux fonctions officielles, civiles et militaires, a eu, comme on sait, pour conséquence la création de nombreux établissements destinés à la diffusion du nouvel enseignement. Des écoles de tout genre, des collèges, des universités ont été créés ou sont en voie de se constituer un peu partout dans l'Empire. Les professeurs font souvent défaut et c'est à un personnel japonais que la Chine fait appel, dans la plupart des cas, pour infuser à ses enfants les principes des sciences exactes, des spécialités que le Japon a empruntées lui-même à l'Europe ou à l'Amérique, mais dans lesquelles il a su prendre sur sa voisine une avance d'une trentaine d'années, d'une génération. L'enseignement des langues étrangères est à présent fréquemment confié à des Chinois, qui en ont acquis la pratique au contact des Occidentaux ou sous leur direction, en Chine même ou en pays étranger. C'est ainsi que la section française de l'Ecole militaire de Pao-ting-fou est, depuis quatre ans, placée sous la direction de M. Wen-houei, qui a fait à Paris un long séjour et dont beaucoup d'entre nous se rappellent la parfaite bonne grâce ou les utiles leçons. M. Wen fut, en effet, pendant cinq ans, chargé des fonctions de répétiteur du cours de chinois de l'Ecole spéciale des langues orientales, de la rue de Lille. Les services qu'il y a rendus ont été justement reconnus par le gouvernement français, qui lui a conféré la décoration des palmes académiques, au moment de son départ; c'est là une distinction que bien peu des compatriotes de M. Wen possèdent aujourd'hui.

Cependant, plusieurs de nos nationaux prêtent leur concours de professeurs aux écoles du nouvel enseignement, et notamment à Pékin. Nous mentionnerons : MM. Saussine et Maurice Beauvais,

tous deux interprètes attachés à la légation de France, qui vont journallement faire un cours à l'Ecole des langues de la capitale chinoise; MM. d'Hormon et Gachet, professeurs à l'Université impériale de Pékin; M. de Giéter, un des jeunes héros du siège des Légations en 1900, professeur à l'Université de Tien-tsin; M. Médard, attaché aux écoles de l'Arsenal maritime de Fou-tcheou, depuis son origine, et enfin MM. Dufresne et Girard, dont notre consul à Canton, M. Kahn, vient d'obtenir l'engagement, par le vice-roi des deux Kouang, comme professeurs l'un à l'Ecole des langues, à Canton même, et l'autre dans une institution du même genre, à Long-tcheou (Kouang-si).

Voici la liste que publiait, il y a quelque temps déjà (juillet 1905), un journal chinois, des établissements scolaires nouveau style de la ville de Pékin, avec le nombre de leurs élèves :

L'Université, ou <i>Ta hine t'ang</i>	500
L'Ecole de traduction (ou des langues), <i>Yi hine t'ang</i>	200
L'Ecole de Commerce, <i>Chang wou hine t'ang</i>	120
L'Ecole supérieure des Huit bannières, <i>Pa k'i kao teng hine t'ang</i>	120
L'Ecole secondaire des Huit bannières, <i>Pa k'i tchong hine t'ang</i>	100
Huit écoles primaires des Huit bannières, <i>Pa k'i siao hine t'ang</i>	chacune
L'Ecole de Médecine, <i>Yi hine kouan</i>	80
L'Ecole de topographie, <i>Ts'o houei hine t'ang</i>	40
L'Ecole secondaire des Cinq villes (ou divisions de Pékin), <i>Wou tch'eng tchong hine</i>	80
L'Ecole secondaire du département de Pékin, <i>Chouen t'ien fou tchong hine t'ang</i>	80
L'Ecole primaire des deux sous-préfectures de la ville de Pékin, <i>Ta Wan siao hine t'ang</i>	60
L'Ecole de la police, <i>King wou siao hine t'ang</i> , plus de	200
L'Ecole des docteurs, <i>Tsin che kouan</i>	?
L'Ecole des fonctionnaires, <i>Che hine kouan</i>	60
L'Ecole d'économie politique, <i>Ki hine kouan</i>	?

L'instruction publique est placée sous la direction du ministère des études ou *Hine pou*, que le décret impérial du 6 novembre 1906, sur la réforme de l'administration centrale, a laissé subsister tel qu'il avait été constitué quelques mois auparavant. Les concours littéraires et leurs programmes surannés, qui ressortissaient au ministère des Rites, sont aujourd'hui mis à néant. Quant aux fameux Enclos des examens, immenses constructions symétriques, dont les milliers de cellules exigües faisaient l'admiration et l'amusement des touristes européens visitant une Capitale provinciale chinoise, telle que Canton, ils sont devenus désormais sans objet et il est question de les transformer, dans tout l'Empire, en maisons d'écoles. Le même sort est réservé à plus d'un temple bouddhique par la masse sceptique des disciples de Confucius. Un décret de 1898, qui a été rapporté, avait même ordonné la désaffectation de nombre de temples et leur conversion en établissements d'instruction. Aussi a-t-on vu des prêtres chinois vendre — fictivement peut-être — les édifices du culte à des Japonais pour les placer sous la protection politique du puissant voisin.

Le journal chinois auquel nous avons emprunté la liste qui précède, — le *Nan-fang-pao* ou *Journal du Sud*, — nous montrait, dans un article postérieur, l'Impératrice douairière et l'Empereur préoccupés de la question de la collation des grades universitaires, et des instructions verbales avaient été données pour que celle-ci fût, sans délai, mise à l'étude, afin d'assurer une carrière aux étudiants formés dans les nouvelles écoles. Il fut alors proposé que les anciens titres, si brigüés, de *tchouang-yuan*, décerné au premier des élus à l'examen du palais impérial, de docteur, de licencié et de bachelier fussent abandonnés, et que le titre unique de *wen-hine po-che*, ou d'érudit en études littéraires, leur fût substitué. Il serait alloué aux élèves de l'École des docteurs, à Pékin, ou à ceux des Ecoles de fonctionnaires, dans les provinces, qui, à la fin de leurs études, l'auraient mérité par l'ensemble de leurs notes quotidiennes et leur degré d'avancement. On consacrerait ainsi ce principe que le succès aux examens donnant accès à la carrière officielle ne doit pas reposer uniquement sur l'appréciation formée le jour de l'examen et le plus ou moins de chance des candidats. C'est précisément, par un rapprochement qui a son côté piquant, la réforme qu'il est question d'introduire dans le baccalauréat français.

A. VISSIÈRE.

Le mouvement réformiste. — Le mouvement réformiste semble subir en Chine un temps d'arrêt et être l'objet d'une opposition justifiée jusqu'à un certain point sans doute dans la question d'éducation, comme nous le signalions dans notre dernier Bulletin, mais sur les autres, au contraire, vraisemblablement fort nuisible aux progrès du pays. On signale que Tang-Chao-Yi, vice-président du Ministère des Communications, a été récemment censuré par un édit impérial pour s'être fait aider par des subordonnés incompetents. D'après les nouvelles qui nous arrivent de Chine, cette appréciation des collaborateurs de Tang-Chao-Yi serait fort injuste et inspirée par des motifs tout autres que la constatation de leur insuffisance. Cette censure qui prive Tang-Chao-Yi, pour un temps du moins, de l'autorité qu'il avait sur le Ministère des Communications, est d'autant plus intéressante que ce département de l'Etat a récemment été chargé des affaires des chemins de fer de Chang-haï à Nankin et du Pékin-Hankéou qui dépendaient jusqu'ici directement de Tang-Chao-Yi.

D'autre part, on signale l'arrestation d'un assez grand nombre d'étudiants revenus récemment du Japon dans les provinces du moyen et du bas Yang-tseu. Dans cette région s'est d'ailleurs produit un fait qui a été fort sensible aux réformateurs chinois : la cour mixte de Chang-haï, avec l'approbation de la municipalité de la concession internationale, a livré au vice-roi de Nankin deux révolutionnaires nommés Tchang-Pao-Tcha et Houang-Yik, accusés d'avoir fomenté une récente insurrection. On se rappelle à ce propos la que-

relle soulevée il y a deux ans par le refus de la municipalité de Chang-haï d'extrader deux journalistes chinois qui avaient écrit des articles de la dernière violence contre la cour. Il est difficile d'apprécier sans renseignements circonstanciés la décision qui vient d'être prise par les autorités étrangères de Chang-haï; deux principes sont, en effet, en opposition en pareille matière : celui qui ne permet pas de livrer aux cruautés de la justice chinoise les individus coupables de fautes politiques qu'il nous est impossible, vu nos mœurs, de châtier avec la même rigueur, et, d'autre part, l'impossibilité d'admettre que le territoire des concessions internationale et française de Chang-haï serve, aux portes mêmes de la Chine, de lieu de préparation pour les exploits des révolutionnaires et de refuge pour ces derniers s'ils ne réussissent pas. Les faits de la cause seule nous permettraient d'apprécier dans quelle mesure les autorités de Chang-haï ont, en ce qui concerne les révolutionnaires livrés au vice-roi de Nankin, tenu un équilibre acceptable entre les deux principes que nous venons d'énoncer.

Les chemins de fer. — On vient d'inaugurer le chemin de fer de 50 kilomètres qui relie Souateou, dans l'Est du Kouang-tong, à Tchao-tcheou, la préfecture voisine. Ce chemin de fer, qui traverse une région plate, extrêmement peuplée et assez riche, puisqu'elle est habitée par un grand nombre de Chinois ayant été chercher fortune à l'étranger, spécialement en Indo-Chine et dans le Malacca, a été construit entièrement par les Chinois. Au début, les Japonais avaient une certaine influence dans l'affaire, mais peu à peu ils ont été évincés par les Chinois qui ne semblent pas traiter beaucoup mieux leurs voisins nippons que les autres étrangers, et les Japonais n'ont pu figurer dans l'entreprise qu'à titre de techniciens et d'ingénieurs. L'inauguration a été faite en grande pompe le jour anniversaire de la naissance de l'Impératrice douairière. Les autorités ont tenu à donner beaucoup d'éclat à cette cérémonie qu'elles considéraient comme une manifestation d'un effort purement chinois.

Cette ligne de 50 kilomètres n'exigeait d'ailleurs pas un grand effort; le pays est plat et les ouvrages d'art fort peu nombreux. La voie est unique; les stations, au nombre de quatre, consistent en un simple hangar. Il y a, à l'heure actuelle, trois trains dans chaque sens. Le prix du parcours est de 1 \$ 25 en première classe et de 0 \$ 40 en troisième. Les recettes se sont élevées, les premiers jours de l'exploitation, à 500 \$ par jour, ce qui ne serait pas suffisant pour faire de l'entreprise une affaire rémunératrice. Il sera intéressant de voir si cette œuvre chinoise est suivie de développements ou d'imitations dans d'autres régions du pays.

* * *

Le ministère des Affaires étrangères nous communique une note qui a été envoyée par le mi-

nistre de France à Pékin au ministre des Affaires étrangères sur le chemin de fer du Chansi. On sait que cette ligne, qui doit relier la grande voie de Pékin-Hankéou à la capitale de Tayuen-fou, est construite par les Français. « Etant allé, dit notre ministre à Pékin, au commencement de la semaine dernière, dans le Sud de la province du Tcheli, j'ai visité les travaux du chemin de fer du Chansi, et je suis heureux de pouvoir dire à Votre Excellence que cette ligne fait grand honneur aux Français par qui elle est construite. Le pays, en effet, est extrêmement accidenté, de sorte que de nombreux ouvrages d'art y seront nécessaires. Ils sont exécutés avec des matériaux français, sous la direction d'ingénieurs et de contremaîtres français, et je calcule que dans le courant de 1907, à en juger par la rapidité des travaux déjà achevés, toute la ligne sera livrée au trafic.

« A Tche-kia-tchouang (Tcheng-tao), point de jonction sur la grande ligne de Pékin à Hankéou, de grands entrepôts et ateliers ont été édifiés. Ils forment, avec les maisons d'habitation des ingénieurs, un emplacement considérable qui a été clos de murs, de sorte qu'on peut dire qu'il existe sur ce point, en plein cœur de la Chine, une petite cité française. J'ai été très heureux de voir par moi-même cet effort d'expansion, et je me fais un devoir de le signaler avec éloges à Votre Excellence.

« Signé : EDMOND BAPST,

« Ministre de France à Pékin. »

*
* *

Le contrat pour la construction du chemin de fer de Kao-Loung à Canton, signé le 10 novembre entre le vice-roi de Canton et la *British and Chinese Corporation*, vient d'être ratifié par un édit impérial. On sait que, aux termes de ce contrat, la Chine s'engage à entreprendre, avec un capital anglais fourni par la société sus-nommée, et avec l'aide d'ingénieurs anglais, la construction du chemin de fer de Kao-Loung à Canton, dont la concession commença à être donnée par des actes de 1898. Mais, d'autre part, ainsi que nous l'avons dit, le gouvernement chinois n'a voulu laisser aux Anglais aucune espèce de droit de contrôle sur l'exploitation de la partie de la ligne située au delà de la frontière du territoire cédé à bail à l'Angleterre devant Hong-Kong, en 1898.

L'évacuation de la Mandchourie. — On annonce que l'évacuation complète de la Mandchourie du Nord — complète à l'exception, bien entendu, des gardes de chemin de fer que le traité de Portsmouth autorise la Russie, comme le Japon, à mettre en nombre déterminé le long des lignes de Mandchourie — vient de commencer. A ce propos, des messages amicaux ont été échangés entre les gouvernements de Saint-Petersbourg, Pékin et Tokyo.

JAPON

La question japonaise en Californie. — Depuis le milieu de février, il semble que l'on ait trouvé une solution au différend nippo-américain sur la question des écoles de Californie. A la suite de longs entretiens entre le président Roosevelt et les autorités californiennes, et spécialement entre le président et le maire de San-Francisco, M. Schmitz, il aurait été décidé de donner satisfaction au Japon sur la question des écoles, mais, en échange, de donner satisfaction à la Californie en ce qui concerne l'immigration des coulis de nationalité japonaise.

Les Californiens, au fond, sont en effet beaucoup moins inquiets de voir quelques enfants japonais s'asseoir dans leurs écoles publiques, où ils se conduisent d'ailleurs parfaitement bien, contrairement à des légendes qui n'ont été propagées que pour justifier les mesures prises par le conseil scolaire de San-Francisco, que de voir arriver en grand nombre des coulis japonais qui viennent faire concurrence à la main-d'œuvre blanche, si exigeante et en même temps si fortement syndiquée dans l'Ouest des Etats-Unis. La colonie japonaise de Californie compte environ 50.000 personnes qui, par leur énergie au travail, leur peu de besoins et leur ordre, sont arrivées à accaparer une grande partie du travail des compagnies de chemins de fer, la production des fleurs, des fraises et d'une certaine partie des autres fruits dont la Californie approvisionne le marché des Etats-Unis. C'est en accordant à la Californie l'arrêt de l'augmentation de cette concurrence que le président Roosevelt l'amènerait à renoncer à l'interdit qui ferme aux enfants japonais les écoles publiques de San-Francisco.

Les coulis nippons qui viennent en Californie ne s'y rendent pas en effet directement, quelques-uns sont en provenance des Philippines et la plupart des Hawaï. Le président Roosevelt offrirait, d'après les on-dit, à la Californie, de faire voter un bill interdisant l'entrée du territoire continental de l'Union aux Asiatiques ayant séjourné dans ses possessions insulaires. Sans doute le gouvernement japonais peut dire que c'est là une violation du traité nippo-américain de 1894 qui prévoyait l'établissement des sujets japonais aux Etats-Unis dans les mêmes conditions que les ressortissants des autres nationalités. Il est même vraisemblable que jamais le gouvernement de Tokyo ne ratifiera officiellement le compromis qui semble maintenant arrêté entre le gouvernement fédéral et la Californie. Mais, sans le ratifier, il peut l'accepter, ou tout au moins le tolérer, et c'est dès à présent ce qu'il semble faire, puisque c'est grâce à son habitude de ne pas délivrer de passeports directs au Japon pour les Etats-Unis, mais seulement pour les Philippines et les Hawaï, qu'il est possible à l'heure actuelle de restreindre l'immigration qui se produit par l'intermédiaire de ces archipels. Il suffit donc, pour que le gouvernement japonais entre

dans les vues du président Roosevelt, qu'il persiste dans l'habitude de ne pas donner de passeports directs pour les Etats-Unis. S'il modifiait son attitude à cet égard, il aggraverait évidemment beaucoup la question et rendrait singulièrement difficile un accord entre le gouvernement fédéral et l'intransigeance presque inébranlable des Etats du versant du Pacifique.

ASIE RUSSE

Les richesses minérales de la Sibérie centrale. — Les richesses minérales de la Sibérie centrale sont considérables. Sur le revers septentrional des monts Saïanes, dans le gouvernement de l'Iénisséï, il existe des gisements de plomb argentifère et de cuivre, et dans les régions montagneuses il y a des couches de houille, des gisements de minerai de fer d'excellente qualité, par exemple dans le district de Minoussinsk.

De beaux gisements de magnétite se trouvent sur l'Oka, dans le cercle de Nijneoudinsk; des gisements de graphite, sur un des rameaux des monts Saïanes, où l'on a trouvé aussi du lapis-lazuli.

Les couches de houille sont très nombreuses dans la Sibérie centrale. Il y en a dans le gouvernement de l'Iénisséï; par exemple :

1° Entre Krasnoïarsk et Atchinsk;

2° Au Sud et au Nord-Ouest de Krasnoïarsk, le long des monts Kouznietzki-Alataou, et dans la contrée montagneuse avoisinant les monts Saïanes;

3° Sur la Nijnaïa-Toungouska.

Dans le gouvernement d'Irkoutsk, il y a de nombreux affleurements de charbon de terre sur l'Oka, près du village de Zima, le long de l'Angara. Ces gisements ne sont pas encore exploités, mais on les connaît sans en savoir très exactement la richesse.

De superbes lits géologiques de graphite dans les monts Tounkinski (mont Boutogol) ont été exploités par un Français, M. Alibert; ils donnèrent d'excellents produits, qui servent à fabriquer les crayons de la maison Faber. Depuis le départ de M. Alibert, l'exploitation des gisements n'existe plus guère. D'autres lits furent découverts, de 1858 à 1863, dans le district de Touroukhansk, sur les rivières Nijnaïa-Toungouska, Bakhta et Koureïka; ils sont exploités par une société formée en 1896.

On sait aussi que la Sibérie centrale est très riche en sel, sel gemme, sources salines et lacs salins. Malheureusement, les voies de communication manquent, l'exploitation est difficile. Dans le gouvernement de l'Iénisséï, on connaît des sources salines sur les bords de la Birussa, de l'Oussalka; dans celui d'Irkoutsk, on peut citer celles de la Lena, de l'Angara, de l'Illime. Des lits de sel gemme constituant la transition entre les lacs salins et les sources salines se trouvent entre l'Erba et l'Abakane. Il existe aussi des lacs amers.

Toute la région est très riche en sables aurifères s'étendant non seulement sur le revers oriental sibérien des monts Kouzmetski-Alataou et sur les ramifications des monts Saïanes, mais aussi et surtout dans la vaste région située entre l'Angara et la Potkamenaïa-Toungouska.

L'organisation de la propriété sibérienne.

— L'organisation de la propriété en Sibérie est différente de celle de la Russie d'Europe et on ne saurait dire qu'elle rende plus facile le développement économique du pays. M. Claudius Aulagnon, qui l'a étudiée, nous la fait comprendre.

Un principe en est la base : le sol appartient à l'Etat, toundras, forêts, steppes, montagnes, prairies et champs. Il n'y a guère d'exceptions. Certains lots de terrains ont pourtant été vendus jadis à des particuliers, des domaines relèvent des apanages impériaux (cercles miniers de l'Altaï et de Nertchensk), d'autres ont été donnés à des chefs ou à des communautés cosaques.

L'aborigène et le paysan ne sont donc pas propriétaires des terres qu'ils cultivent, ils ne sont que les usufruitiers.

La jouissance des terres découle de droits variés et mal établis : de la possession séculaire pour les nomades de la steppe kirghize ou pour les Bouriates, du droit du premier occupant ou exploitant pour les colons, de la volonté souveraine pour les Cosaques.

Là où les colons ont afflué, où les terres disponibles deviennent rares, c'est-à-dire dans la zone agricole de la Sibérie Occidentale, la jouissance du sol se rapproche de la propriété paysanne en Russie : elle appartient à des collectivités, à l'ensemble des familles soit du village, soit du *volosti*, unité administrative formée de plusieurs villages et correspondant un peu à notre canton. Des partages périodiques font la répartition des terres; lorsque les terres du *volosti* sont abondantes, chacun laboure, cultive, etc., où il lui convient.

D'autres fois les terres n'ont aucun possesseur attitré. La rareté des habitants a établi une forme de possession qui tient plutôt de la propriété que d'une simple jouissance. C'est la possession individuelle avec tous les droits de propriété. Le paysan s'établit sur des terres libres, s'y aménage peu à peu un domaine personnel qu'il enclôt : ce sont des *zaimké*, fermes habitées par leurs propriétaires.

Ces communautés cosaques sont particulièrement bien partagées. L'armée cosaque de Sibérie Occidentale occupe, par exemple, cinq millions d'hectares pour une population totale de 134.000 âmes, ce qui donne une moyenne d'environ 75 hectares comprenant 52 à 53 en terres arables ou pâturages et 5 hectares en forêts.

Le long du chemin de fer, en effet, entre Petrovovsk et Omsk, le long de l'Irtych entre Omsk et Oust Kamenogorsk dans l'Altaï, une bande de territoire de 20 à 30 kilomètres de largeur appartient à l'administration de l'armée cosaque qui dispose, en outre, de nombreuses oasis dans la

steppe kirghize et de divers emplacements entre Semipalatinsk et Biisk.

Les voyageurs de commerce américains et japonais en Asie russe. — L'extension du commerce américain en Asie russe, que la guerre avait entravé au moment même où elle devenait florissante, a repris aujourd'hui de plus belle.

Les marchandises américaines envahissent la Sibérie orientale et pénètrent loin dans le pays. Le transport en est relativement peu coûteux, puisqu'il se fait par mer et qu'il peut au besoin, une partie de l'année, être effectué par bateau sur le fleuve Amour.

Non contents d'envoyer aux Russes des instruments, des tissus et des produits alimentaires, on vient de faire l'essai de l'envoi de fruits frais. Une cargaison de pastèques et de melons, de pêches et de raisins ont été amenés de Seattle à Vladivostok.

On dit que les voyageurs de commerce américains et les agents sur place de même origine sont très nombreux. Des lettres nous disent qu'il en existe même dans la Mandchourie russe qu'occupent encore cent mille hommes de troupes environ.

Les Japonais cherchent, eux aussi, à faire des échanges avec l'Asie russe, et ce n'est pas seulement en Sibérie orientale qu'ils opèrent. Ils nouent des relations partout; en Asie russe et même en Caucase, on voit des voyageurs japonais qui recueillent des commandes à Tiflis, à Batoum et à Bakou.

Le fleuve Oural et la pêche. — Les engins de pêche employés en été par les Cosaques pour les grandes pêches du fleuve Oural sont les suivants: tout d'abord, de longs filets dont les dimensions sont fixées par les règlements, des crochets et des harpons pour saisir et assommer les gros poissons.

Les Cosaques fabriquaient eux-mêmes leurs filets et beaucoup d'entre eux conservent encore cette habitude; cependant les filets fabriqués à la machine et exportés de l'étranger deviennent d'année en année plus nombreux, ils sont d'ailleurs plus solides et plus pratiques. La direction de l'armée, après des expériences nombreuses, a décidé d'ouvrir un crédit à ceux des Cosaques qui étaient trop pauvres pour se payer de pareils filets, et chaque année, les filets achetés et gardés en dépôt sont en trop petit nombre pour satisfaire aux exigences. L'unique grande fabrique de filets qui existe en Russie se trouve à Riga, mais les Cosaques se montrent peu satisfaits de cette maison qui ne leur fournit pas tout ce qu'ils désireraient, trop occupée qu'elle est par ses affaires avec les pêcheurs des rivages de la Baltique.

On a préparé depuis quelques années avec succès des filets avec du fil tiré de l'*Apocynum Sibericum* et on a décidé de cultiver en grand cette plante dans le pays de l'Oural.

Les poissons sont divisés en deux groupes par les pêcheurs: poisson rouge et poisson noir.

Les Cosaques donnent le nom de « poisson rouge » aux quatre espèces d'esturgeons:

1° La *bielouga*, poisson dont le poids peut atteindre jusqu'à 1.200 livres et dont la taille est colossale;

2° L'*esturgeon* proprement dit, l'*assiotre*, qui est un peu moins gros que la *bielouga*.

3° Le *chipe*, ou esturgeon moyen dont le nez ressemble à un long bec de canard;

4° La *sevruga*, plus petite et dont le corps blond est couvert de taches plus foncées: on l'appelle aussi « esturgeon stellifère ».

Le poisson rouge est celui dont la chair se vend le plus cher, et donne en outre le caviar le plus fin, le plus apprécié des connaisseurs. On aurait tort de croire, en effet, que le caviar mangé en Russie ou exporté à l'étranger, soit toujours fourni par l'esturgeon.

Il y a beaucoup d'esturgeons dans l'Oural. Le poisson noir y est plus nombreux pourtant encore que le rouge. Dans ce groupe citons: la *carpe*, dont la chair est très fine; le *soudak* ou *soudat*, plus savoureux encore. Ces deux poissons atteignent dans l'Oural une très grande taille. On trouve dans le fleuve beaucoup de *brèmes* et de *chabots*, des *perches*, et en moins grand nombre, des *tanches*, des *brochets*, des *carassins*.

On sait que le fleuve Oural est réservé aux pêcheurs; le poisson y vit tranquille, aucun bateau ne vient le déranger et les jours de pêche, très rares dans l'année, sont désignés par la loi. Ces jours-là, quelques jours en hiver où le poisson est harponné après que des trous ont été faits dans la glace qui couvrent le fleuve, au printemps, en automne, les résultats obtenus par l'armée cosaque qui pêche sont merveilleux. Les rendements moyens des pêcheries de l'Oural sont les suivants:

Caviar.....	1.180.000	kilogr.
Balyk.....	15.000	—
Gros poissons.....	12.000.000	—
Poissons moyens.....	20.000.000	—

La vente se chiffre à environ 10 millions de francs.

Bien que les esturgeons soient très nombreux dans le fleuve Oural — tandis qu'ils disparaissent lentement dans le Volga, où le naphte qu'on emploie pour les bateaux les empoisonne — on s'est préoccupé de l'ensemencement artificiel des esturgeons. Les expériences ont été confiées à un savant connu, M. Borodine. Depuis 1897, il y a quatre stations de pisciculture. Les premiers essais d'ensemencement artificiel dans le Volga datent de 1869 pour les sterlits, et pour les esturgeons, dans l'Oural, de 1884. Le succès de M. Borodine ne fut pas complet, mais il fut prouvé que des expériences conduites plus rationnellement pourraient réussir.

En 1897, la Société impériale de pisciculture créa les deux stations de Trekinsk et de Krouylo-Ozerny pour l'ensemencement de l'esturgeon en

général, celle de Gorki-Posselok pour la biélouga, et de Gouriev pour la biélouga et la sevruga.

Les spécialistes employés dans chacune de ces stations recherchent des œufs dans le fleuve, font des expériences, étudient la vie, le caractère, les habitudes des esturgeons. Il semble démontré que l'esturgeon ne va frayer que dans l'eau douce; dans l'eau de mer, les œufs ne peuvent arriver à éclosion, même lorsqu'ils ont été fécondés dans de bonnes conditions.

Les poissons pris dans l'Oural par les pêcheurs sont le plus souvent placés dans les énormes glacières de Gouriev. On a créé aussi le long du fleuve de grands viviers dont les parois sont faites soit avec des planches, soit, ce qui vaut mieux, avec des cordes. Un vivier à cordes ne coûte guère qu'une vingtaine de roubles et peut contenir jusqu'à 20.000 poissons. Les poissons y restent jusqu'à l'hiver, et ils sont expédiés ensuite gelés en Russie. Des bénéfices énormes sont ainsi réalisés.

ARABIE

Le mouvement du Nedjd. — On signale une petite rencontre entre les troupes turques et les Ouahabbites dans le district de Siham. Cet événement, sans grande importance propre, prouve du moins que les Ouahabbites, qui ont récemment attaqué l'émir du Chammar, allié des Turcs, reste en état d'hostilité avec ces derniers.

PERSE

Les relations turco-persanes. — Il semble que la période de tension, qui a marqué les empiètements turcs dans les régions neutres de la frontière turco-persane et même jusque sur le territoire persan incontesté, ait fait place à des relations amicales. On peut en voir la preuve dans ce fait non seulement que les troupes turques ont été retirées des points où elles avaient été avancées pendant la dernière période de tension, mais encore que la Porte a montré dans le règlement de l'incident de Kerbelah, ville où un certain nombre de pèlerins persans ont été tués par les autorités turques, comme nous l'avons signalé récemment, un empressement évident à donner satisfaction aux réclamations de la Perse.

Serait-ce un effet de l'influence allemande, prédominante à Constantinople, et dont nous avons récemment signalé les efforts pour s'introduire en Perse comme troisième larron?

ASIE ANGLAISE

La visite de l'émir d'Afghanistan. — Un des points les plus intéressants de la visite de l'émir d'Afghanistan dans l'Inde a été son séjour au collège anglo-mahométan d'Aligarh. Il est

clair que le gouvernement indien est arrivé à se servir d'Abiboullah afin de lancer les musulmans dans la voie désirable pour consolider la domination anglaise dans l'Inde en présence des problèmes nouveaux qui se posent. On sait que les Anglais cherchent à s'appuyer sur le loyalisme des musulmans contre l'agitation des Hindous, et ce ne sont pas les paroles prononcées à Aligarh par l'émir d'Afghanistan qui seront contraires à ce dessein. L'émir a en effet, après avoir interrogé les élèves et constaté qu'ils connaissaient les textes saints de l'Islam, déclaré que rien dans cette religion n'était incompatible avec l'enseignement de la science moderne. Et il a approuvé le soin avec lequel l'Angleterre cherche à instruire et à développer les musulmans de l'Inde.

Il est à remarquer, à ce propos, qu'on signale la circulation dans l'Inde, peut-être spontanément, mais peut-être aussi sur des instigations inconnues, de pamphlets dans lesquels sont mis en contraste le désordre de l'administration turque et l'ordre qui règne dans l'empire anglo-indien, où les musulmans sont assurés de pouvoir exercer leur religion et développer leur prospérité.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Crozier (Ph.-M.) est nommé ambassadeur près S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie;

M. Cambon (J.-M.) est nommé ambassadeur près S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse;

M. Révoil (A.-J.-P.) est nommé ambassadeur près de S. M. le roi d'Espagne;

M. le comte d'Aunay (Ch.-M.-S. Le Pelletier) est nommé ambassadeur près la Confédération helvétique;

M. le comte Horric de Beaucaire (Ch.-P.-M.) est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Danemark;

M. DeFrance (J.-A.) est chargé de la sous-direction du Midi à la direction des affaires politiques;

M. Descos (L.-E.-A.-C.) est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de S. M. le roi de Serbie;

M. de la Martinière (M.-A.-C.-H.-P.) est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Téhéran;

M. Charlot (M.) est chargé des fonctions de président de la délégation française à la commission des Pyrénées.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM. :

Aigouy (E.-J.), fabricant tanneur à Millau;

Baron (Ch.-E.), négociant en vins en gros à Paris;

Bayle (F.-Ch.), de la maison Bayle frères à Bordeaux;

Bernheim (A.-G.-S.-R.), négociant commissaire à Paris;

Bernheim (A.), négociant à Trieste (Autriche);

Berr (P.-H.), négociant, à Oran;

Berthod (F.-H.), administrateur, de la grande manufacture d'ocres de Bourgogne à Paris;

Billy (A.), négociant exportateur à Lille;

Blum (E.), chef de la succursale à Kobé de la maison Oppenheimer de Paris;

Blum (S.), négociant de la maison Brach et Blum à Paris;

Bonnaud (J.-H.-F.-G.), banquier à Paris;

Bonnet (C.), négociant en maroquinerie à Paris;

Bourbon (F.), agent de la distillerie Saradiéff à Tiflis;

Bourgeat (M.), négociant en bijouterie à Saint-Petersbourg;

Bruner (L.), administrateur, de la Société agricole et commerciale franco-tunisienne à Paris;

Carmantrand (H.-X.), négociant en vins à Langres ;
 Carret (V.), directeur des établissements Rivoire et Carret à Lyon ;
 Cassan (P.), négociant en vins à Lézignan ;
 Cassé (H.-L.), négociant en huiles ;
 Cazaux (J.-M.), négociant en vins à Bordeaux ;
 Collin (E.-F.), confectionneur pour dames à Paris ;
 Chalmis (G.), négociant en vins à Poitiers ;
 Champagne (E.-M.), négociant en fruits à Paris ;
 Charleville (E.-N.-M.), fabricant de bonneterie à Paris ;
 Chaumier (A.-J.-T.), directeur du comptoir industriel et colonial à Paris ;
 Chauvin (T.), négociant à Christiania (Norvège) ;
 Chazal (T.), négociant à Las-Palmas (îles de Canaries) ;
 Clavery (J.-C.), fabricant de bouchons à Tosse (Landes) ;
 Compère (G.-L.), agent maritime à Paris ;
 Cottreau (M.-L.), négociant à Constantinople ;
 Deloche (F.-E.-E.), imprimeur lithographe à Lyon ;
 Delorme (V.-E.), négociant en équipements militaires à Paris ;
 Dennery (G.-E.), fabricant de meubles à Paris ;
 Duckers (E.-J.), négociant en charbons pour le cardage des draps à Cavaillon ;
 Dufour (Ch.), administrateur de la Société des usines du Pied-Selle à Fumay ;
 Dumoulin (P.-G.), négociant en vins à Savigny-lès-Beaune ;
 Dupire (L.), de la maison C. Dupire et C^{ie} à Singapour ;
 Fabius (G.), dit Fabius de Champville, vice-présidents des petits fabricants français à Paris ;
 Ferrari (A.), négociant entrepositaire à Marseille ;
 Foucaud (A.-L.), négociant à Jarnac ;
 Frezier (E.-B.-A.), marchand de chevaux à Paris ;
 Gallas (P.-L.-V.), directeur des aciéries du Saut-du-Tarn à Saint-Juéry ;
 Gerling (Ch.-G.), fabricant de mécanique pour pianos à Paris ;
 Getting (M.-L.), négociant importateur à Paris ;
 Gin (G.-H.), ingénieur civil à Paris ;
 Goerg, négociant à Londres ;
 Goffart (J.), négociant à Tanger (Maroc) ;
 Goldschmidt (J.-J.), commissaire en céréales à Paris ;
 Grunebaum (H.-A.), négociant en plumes brutes et teintes à Paris ;
 Hanhart (T.), administrateur délégué de la Société cotonnière de l'Indo-Chine à Haiphong ;
 Hesse (G.), de la maison Hesse et fils, banquier à Paris ;
 Israël (L.), de la maison A.-G. Carissy et C^{ie} à Paris ;
 Jalla (H.-E.-L.), fabricant de tissus éponges à Paris ;
 Jallon (J.-B.), négociant distillateur à Saint-Etienne ;
 Jouve (P.-M.), négociant en gros en truffes à Avignon ;
 Lamy (E.-F.-A.), administrateur des établissements Kuhlmann à Amiens ;
 Lefebvre (E.), propriétaire de la Grande Maison de blanc à Bruxelles ;
 Lefèvre (H.-A.), négociant en vins à Caen ;
 Lefort (A.-A.-A.), courtier en marchandises à Pons (Charente-Inférieure) ;
 Legendre (A.-Ch.-A.), négociant à Alger ;
 Leoni (E.), négociant en miroiterie à Fürth (Bavière) ;
 Lesot (A.-L.), libraire-éditeur à Paris ;
 Lévy (T.), de la maison Lévy et Marius à Paris ;
 Lion (E.-I.), négociant en fournitures pour modes à Paris ;
 Lorenzi (F.-H.), fabricant de parfumerie à Marseille ;
 Maibaum (M.), négociant commissaire à Paris ;
 Matot-Braisne (H.-R.-J.), imprimeur à Reims ;
 Mattei (A.-J.), directeur de la Société commerc. de publicité à Paris ;
 Maus (G.), directeur des magasins aux Phares de la Bastille à Paris ;
 Menaud (J.), négociant en prunes d'Ente à Montflanquin ;
 Michel (M.), négociant à Marseille ;
 Monnerie, négociant à Bahia (Brésil) ;
 Monpillié (C.-J.), des établissements Monpillié frères à Bordeaux ;
 Monteverde (A.), négociant en pelleteries à Paris ;
 Murillon (Ch.), représentant de fabriques à Cologne (Allemagne) ;
 Niel (E.-P.-J.-B.), représentant de maisons d'exportation à Paris ;
 Niepce, président de la Chambre de commerce française de Genève ;
 Nioré (L.), tanneur à Châteaurenault (Indre-et-Loire) ;
 Pageaut-Lavergne (E.-L.-L.), administrateur de la Société métallurgique du Périgord à Paris ;

Paillès (J.), trésorier de la Ch. de commerce française de Barcelone ;
 Peillon (J.-A.), commissionnaire en rubans à Saint-Etienne ;
 Pervilhac (M.-J.-H.), de la maison H. Pervilhac et C^{ie} à Lyon ;
 Pittié (V.-F.), directeur de la maison Picon et C^{ie} à Levallois-Perret ;
 Racine (G.), de la maison Ackermann et C^{ie} à Changhai (Chine) ;
 Renaud (A.), de la maison Renaud, Levesque et C^{ie} à Paris ;
 Ristelhueber (P.-O.), directeur de la Banque russo-chinoise à Paris ;
 Ritter (A.), ingénieur à Bâle (Suisse) ;
 Robert (C.-P.-E.-R.), fabricant de biberons à Paris ;
 Rouquier (E.), administrateur de la Société française de désinfection à Paris ;
 Saint-Martin (L.-P.-M.-M.), administrateur de la Société la « Madagaskara » à Paris ;
 Saurel (Ch.-A.-L.), de la maison Saurel-Miaulet à Paris ;
 Schroestène (J.), de la maison Schroestène frères à Paris ;
 Schulmann (L.), de la maison J.-L. Schulmann à Paris ;
 Sennet (M.), négociant en articles de bronze à Paris ;
 Stern (J.), fondateur de pouvoirs de la maison Sharki à Paris ;
 Sosnowski (K.-M.), administrateur de la Société de Laval pour l'exploitation des turbines à vapeur à Paris ;
 Tétédoux (P.-E.-C.), fondateur de pouvoirs de la maison Henri Hamelle à Paris ;
 Tézenas de Montcel (V.), ingénieur en chef des mines de Czeladz à Varsovie ;
 Thiébaud (Ch.-A.), négociant en dentelles à Paris ;
 Thomas (F.), constructeur métallurgiste à Tunis ;
 Tujague (A.), négociant à la Nouvelle-Orléans ;
 Vergne (M.), négociant en nouveautés à Paris ;
 Vuccino (J.), agent d'assurances à Braila (Roumanie) ;
 Vuillaume, directeur de la Société générale alsacienne de banque à Lausanne (Suisse) ;
 Weil (R.), négociant en houblons à Paris ;
 Weitz (J.-C.), constructeur de chemins de fer portatifs à Lyon ;
 Worms (M.), administrateur des établissements Farcy et Oppenheim à Paris ;
 Zachwey (Ch.), négociant en fourrures à Paris ;

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Crète. — M. le colonel Delarue est nommé au commandement des troupes françaises en Crète.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le lieutenant Imbert est désigné pour la Cochinchine.

Tonkin. — M. le lieutenant Gaubert est désigné pour le Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le chef de bat. Kauffer est nommé major du 11^e rég.

M. le chef de bat. Maitret est nommé major du 12^e rég.

M. le lieutenant Cognon est placé au 1^{er} annamites.

Tonkin. — MM. les capitaines Rivier, Dubus et de Tavernier sont désignés pour le Tonkin ;

M. le capitaine Péri est placé à la section de télégraphie ;

M. le capitaine Damez est placé au 9^e rég.

MM. les lieutenants Porquet et de Saint-Julien sont désignés pour le 18^e rég.

M. le capitaine Favart est placé au 1^{er} tonkinois ;

M. le lieutenant Masson est désigné pour le 2^e tonkinois ;

MM. le chef de bat. Tref et le capitaine Brusseau sont affectés au 4^e tonkinois ;

M. le capitaine Le Do est placé à l'état-major du commandement supérieur.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le lieutenant Defaut est désigné pour la Cochinchine ;

M. le lieutenant Boquet est placé à Saïgon.

Tonkin. — M. le capitaine Porchier est désigné pour le Tonkin ;

MM. les capitaines Le Roy d'Etiolles et Crépet sont placés à Hanoï.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. l'offic. d'admin. de 1^{re} cl. Breton est désig. pour l'Indo-Chine.

Tonkin. — MM. les offic. d'admin. de 2^e cl. Magoja et Aviat sont placés à la sous-direct. d'Haiphong.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'offic. d'admin. de 1^{re} cl. Blanchard et M. le stagiaire de 2^e cl. Le Touze sont désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DE L'INTENDANCE

Tonkin. — M. l'adjoint à l'intendance Jouannet est désig. pour le Tonkin;

M. l'attaché à l'intendance de 1^{re} cl. Chérigé est placé à Hanoï.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'offic. d'admin. ppal Cazamayou est désig. pour Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Aynès, méd.-maj. de 2^e cl., est désig. pour l'Indo-Chine.

Annam. — M. Sibiril, méd.-maj. de 2^e cl., est placé à Kong.

Cochinchine. — M. Honorat, méd.-maj. de 2^e cl., est affecté à Saïgon;

M. Duperron, méd. aide-maj. de 1^{re} cl., est placé à Lem-ngop;

M. Guiselin, méd. aide-maj. de 2^e cl., est affecté à Chaudoc.

Tonkin. — MM. Ricau, méd. aide-maj. de 2^e cl.; Authier et Laurent, pharm. aides-maj. de 1^{re} cl., sont désig. pour le Tonkin;

M. Brochet, méd.-maj. de 1^{re} cl., est placé à Hanoï;

M. Sévère, méd.-maj. de 1^{re} cl., est affecté à Haiphong;

M. Augé, méd.-maj. de 1^{re} cl., est désig. pour la vaccine mobile au Tonkin;

M. Gaillaud, méd.-maj. de 2^e cl., est placé à Tong;

M. Hermant, méd. aide-maj. de 1^{re} cl., est désig. pour Thanh-hoa;

M. Sarailhé, méd. aide-maj. de 1^{re} cl., est placé à Thai-binh.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Pamorlette, offic. d'admin. de 3^e cl., est désig. pour la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Crète. — M. l'enseig. de vaiss. David est désig. pour le Faucon.

Extrême-Orient. — M. le lieut. de vaiss. Chenet est désig. pour le D'Entrecasteaux;

M. le lieut. de vaiss. Po est désig. pour le Pistolet;

M. le lieut. de vaiss. Rapien est nommé command. d'un torpilleur de la 1^{re} flottille;

M. l'enseig. de vaiss. Hue est désig. pour le Bruix.

Indo-Chine. — M. le lieut. de vaiss. Sériot est nommé au command. du Styx;

Cochinchine. — M. l'enseig. de vaiss. Delevoye est nommé au command. d'un torpilleur de la flottille Saïgon-Cap-Saint-Jacques.

CORPS DU COMMISSARIAT

Crète. — M. Beaufils, commiss. de 2^e cl., est désig. pour le Faucon.

MINISTÈRE DES COLONIES

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus et nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier (au titre civil).

M. Devos (M.-A.-A.), ingénieur en chef de 1^{re} cl. des ponts et chaussées, adjoint à l'inspecteur général des travaux publics des colonies;

M. Merlin (M.-H.), secrétaire général du gouvernement de l'Afrique Occidentale Française.

Au grade de chevalier (au titre civil).

M. Vignéras (S.-B.-C.), sous-chef de bureau à l'administration centrale;

M. Isnard (L.-A.), conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine;

M. Duranton (J.-A.), administrateur de 1^{re} cl. des services civils de l'Indo-Chine;

M. Thureau, administrateur de 1^{re} cl. des services civils de l'Indo-Chine;

M. Garnier-Mouton (G.-S.), administrateur de 1^{re} cl. des colonies;

M. Jaeck (A.), administrateur de 3^e cl. des colonies;

M. de Rocca-Serra (C.), chef du service des douanes à Madagascar;

M. Corrad (J.-A.), chef du service des douanes au Sénégal;

M. Jourda (F.), économiste-caissier de l'école coloniale;

M. Beaudu est nommé conseiller à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie.

Bibliographie

Le Japon. Histoire et Civilisation, par le marquis DE LA MAZELIÈRE. 3 vol. in-12. Plon et Nourrit, 8, rue Garancière, Paris.

Plusieurs ouvrages sur les civilisations et l'histoire de l'Asie ont déjà fait connaître la plume du marquis de la Mazelière. Il vient de donner une suite à ses études favorites en commençant à publier un grand ouvrage sur le Japon. Les trois premiers volumes de cette œuvre, ayant comme sous-titres : « Le Japon ancien », « Le Japon féodal » et « Le Japon des Tokugawa » viennent de paraître. On en annonce deux nouveaux sur la période de réorganisation d'où est sorti le Japon contemporain.

Il est impossible de rêver une érudition plus étendue et plus sûre que celle qui est mise en œuvre dans ces trois volumes. On demeure confondu en songeant à la somme d'études et de lectures — de longues bibliographies précises d'ailleurs cette admiration — dont ils sont le résultat. Pour expliquer de quel mélange de races est issue la nation japonaise, M. de la Mazelière commence par faire un résumé de toute l'ethnographie asiatique. Il suit la même méthode chaque fois qu'il rencontre une influence nouvelle agissant sur le Japon. Il l'étudie dans sa forme chinoise et, au delà même de la Chine, il cherche quelles origines plus lointaines elle peut avoir. C'est ainsi qu'il remonte jusqu'à l'Inde et parfois même jusqu'à l'antique Chaldée pour trouver la source la plus éloignée de telle ou telle grande idée philosophique ou religieuse qui s'est propagée jusqu'au Japon après avoir été transformée, refondue dans le creuset chinois où s'est élaborée, aux diverses périodes, toute la civilisation de l'Extrême-Orient.

Un ouvrage aussi formidablement nourri ne se résume pas. Il se lit lentement, avec réflexion, et il ouvre non seulement à l'esprit l'histoire d'un peuple, mais encore des horizons nouveaux sur celle de tous les autres. A chaque période de la civilisation japonaise, M. de la Mazelière examine à grands traits en quoi elle ressemble à la période correspondante des autres civilisations ou en diffère. Peut-être même établit-il parfois des analogies un peu aventurées, mais qui, du moins, ont le mérite d'inviter le lecteur à réfléchir profondément. Pour chaque période également l'auteur fait un tableau de l'état social, des arts et de la littérature. Si l'ouvrage du marquis de la Mazelière se recommande surtout aux esprits curieux de questions asiatiques, il n'en doit pas moins être recommandé aussi aux autres, car il suit les développements de la nation japonaise d'une hauteur de vues qui lui fait embrasser en même temps la marche des autres fractions de l'humanité. — R. C.

Le Gérant : A. MARTIAL.